



Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez
Conseil communautaire du 25 janvier 2022 – 18h30

Pôle intercommunal – Salle l'Amphi

Procès verbal

Étaient présent(e)s : Mesdames et Messieurs : Oger Philippe - Gasnier Jérôme - Leveillé Emilie -- Seurin Eric - Chauveau Jacky - Mahieu Céline - Le Graet Sylvain - Landelle Jean-Luc - Foucher Stéphane - Foucher Jean-Pierre - Boissinot Nolwenn - Legeay Franck - Lambert Paul - Bellay Jean-Louis - Bourgeois Michel - Boulay Christian - Forêt Florence - Brault Jacques - Sureau Gwénola - Cauchois Xavier - Taunais Maryse - Helbert Marie-Claude - Boisseau André - Abafour Michel - Boizard Bernard - Bréhin Jean-Claude - Desnoë Stéphane - Sabin Jacques

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs Bertrel Jérémie - Landelle Jérôme - Gahery Estelle - Catillon Didier - Jardin Véronique donne pouvoir à Boulay Christian - Poulain Jean-Marc donne pouvoir à Maryse Taunais - Foucault Roland - Lavoué Isabel - Frétigné Cécile - Cornille Alain

Secrétaire de séance : Jérôme Gasnier

Assistait également : Maryse Renard, DGS

ORDRE DU JOUR

I – Procès-verbal du Conseil communautaire du 21 décembre 2021	1
II – Développement économique, Urbanisme, Habitat	1
2.1/ Développement économique – Convention de partenariat avec la Région des Pays de la Loire en faveur des réseaux d'accompagnement à la création reprise d'entreprise - Avis	2
2.2/ Urbanisme – Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) – Proposition de résolution relative à la mise en œuvre de la loi Climat et résilience à l'échelle régionale et les travaux de l'InterSCOT - Avis	2
III – Tourisme, Culture, Patrimoine.....	3
3.1/ TOURISME - Proposition budgétaire 2022 de la Commission	3
IV – Enfance, Jeunesse, Sport	7
V – Développement durable – Proposition budgétaire 2022 de la Commission	9
VI – Communication – Proposition budgétaire 2022 de la Commission.....	9
VII – Finances.....	9
XII – Personnel – Régime des astreintes.....	10
IX – Questions diverses.....	11

Il est proposé au Conseil communautaire d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- **2.0/ Développement économique – ZA du Poteau à Bouère – Vente à l'entreprise Natisol ou ses représentants**
Le Conseil, à l'unanimité, décide d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

I – Procès-verbal du Conseil communautaire du 21 décembre 2021

Rapporteur : Jacky Chauveau, Président

Monsieur le Président présente le projet de procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire réuni le 21 décembre 2021.

A l'unanimité, le Conseil communautaire valide ce procès-verbal.

II – Développement économique, Urbanisme, Habitat

Rapporteur : Jérémie Bertrel, Vice-président

2.0/ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZA DU POTEAU A BOUERE – VENTE A L'ENTREPRISE NATISOL OU SES REPRESENTANTS

Messieurs Steeve et Alexis Gautier, gérants de l'entreprise NATISOL locataire du bâtiment cadastré C1248 à Bouère, se sont engagés en 2021 à acquérir le bâtiment au prix de 155 000€ HT net vendeur.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Sous réserve de leur accord bancaire, autoriser la vente de l'ensemble immobilier cadastré C1248, situé à Bouère, à Messieurs Steeve ou Alexis Gautier ou toute autre société les représentants au tarif de 155 000€ HT net vendeur, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur ;**
- **Déléguer au Bureau la finalisation de la vente ;**
- **Autoriser le Président ou le Vice-président à signer l'acte de vente et tous documents inhérents à cette vente.**

2.1/ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE EN FAVEUR DES RESEAUX D'ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION REPRISSE D'ENTREPRISE - AVIS

La loi dite NOTRe du 7 août 2015, qui clarifie les compétences des collectivités territoriales en matière d'interventions économiques, renforce le rôle de la Région, dorénavant, seule habilitée à attribuer certaines aides et dotée de la responsabilité exclusive de la définition sur son territoire, des orientations en matière de développement économique. Ainsi, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, peuvent intervenir en complément de la Région, et dans le cadre d'une convention de partenariat, au financement des aides aux organismes qui participent à la création ou à la reprise d'entreprises.

Pour mettre en œuvre sa politique de soutien à la création et reprise d'entreprise, la Région a choisi de s'appuyer principalement sur les réseaux régionaux d'accompagnement et de financement intervenant sur le sujet et répartis sur l'ensemble du territoire. Conformément aux orientations définies dans son Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDE2I), La Région Pays de la Loire soutient la création-reprise d'entreprise, notamment en abondant les fonds de prêts d'honneur et les fonds de garantie de prêt bancaires des associations de prêts d'honneur et associations de garantie réparties sur l'ensemble du territoire régional.

La convention, annexée, a pour objet de déterminer l'articulation du soutien de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez en phase avec les interventions de la Région des Pays de la Loire au profit des structures relevant du champ d'application de l'article L1511-7 du CGCT et sur lesquelles la Région s'appuie également pour mettre en place sa politique dédiée.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider la convention de partenariat avec la Région des Pays de la Loire en faveur des réseaux d'accompagnement à la création reprise d'entreprise, annexé ;
- Autoriser le Président ou le Vice-président à signer ladite convention et tous documents inhérents au présent dossier.

Emilie LEVEILLE prend place durant la séance.

2.2/ URBANISME – SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCOT) – PROPOSITION DE RESOLUTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI CLIMAT ET RESILIENCE A L'ECHELLE REGIONALE ET LES TRAVAUX DE L'INTERSCOT

Un des objectifs fixés par la Loi climat et résilience est d'atteindre progressivement le Zéro Artificialisation Nette à échéance 2050.

Lors de la réunion régionale InterSCOT du 14 décembre 2021, il a été présenté, pour les flux habitat, 2 autres scénarii alternatifs s'appuyant chacun sur la possibilité de territorialiser cette répartition et donc d'échapper à une diminution uniforme de 50% pour chacun des SCOT (scénario 1) et pour chaque période de 10 ans :

- Le scénario 2 s'appuie sur une répartition proportionnelle aux besoins de logements exprimés
- Le scénario 3 sur une hausse homogène « d'efficacité foncière » qui revient à accroître la densité de construction tout en accentuant l'effort sur les territoires ruraux qui sont les moins denses

Concrètement, voici les éventuels impacts de ces 3 scénarii pour le Pays de Meslay-Grez :

Pays de Meslay-Grez- Flux 2010-2020 et perspectives 2010-2031, voire 2050 en hectares (extrait du travail réalisé par InterSCOT)

Scénarii	2010-2020				2020-2030				2030-2040				2040-2050				Après 2050			
	Habitat	Activités	Autres	Total	Habitat	Activités	Autres	Total	Habitat	Activités	Autres	Total	Habitat	Activités	Autres	Total	Habitat	Activités	Autres	Total
Scénario 1 "-50% partout"	134,3	31,9	9,9	176,1	67,2	15,9	5	88,1	33,6	7,95	2,5	44,05	16,8	3,975	1,25	22,025	0	0	0	0
Scénario 2 "Répartition proportionnelle aux besoins en logements"	134,3	31,9	9,9	176,1	16,4	15,9	5	37,3												
Scénario 3 "Hausse homogène du niveau d'efficacité foncière"	134,3	31,9	9,9	176,1	30,9	15,9	5	51,8												

Préalablement à la Conférence régionale des SCOT en février 2022, plusieurs constats sont faits :

- La remise en cause manifeste de l'équilibre « Rural-Urbain » met en évidence une méconnaissance du dynamisme des territoires ruraux. La question de la densification va à l'encontre de l'évolution structurelle du choix des nombreux ménages qui souhaitent s'installer en milieu rural, phénomène accentué à l'occasion de l'actuelle crise sanitaire ;

- Nous ne pouvons pas aujourd'hui répondre à la demande de logements des nouveaux habitants qui souhaitent quitter les zones urbaines qui ne répondent plus à leurs attentes, comme le témoigne la tension et l'évolution des marchés immobiliers (vente et location). La mise en œuvre de scénarii alternatifs 2 ou 3 signifierait la mort de nos territoires ruraux et serait en contradiction avec la politique de la Région des Pays de la Loire en matière d'aménagement (maison de santé, mobilité...) et avec le dispositif Petites Villes de Demain (PVDD) de l'Etat qui vise à rendre plus attractif les zones rurales ;
- Globalement, nous constatons une incohérence entre, d'une part la volonté de développer et d'apporter de la vie dans les territoires ruraux recherchés et demandés par la population et, d'autre part, la volonté de concentrer les habitants et zones d'activités économiques dans les zones urbaines et les métropoles ;
- Notre territoire manque de surfaces pour accueillir les entreprises. Les territoires ruraux doivent pouvoir aussi se développer économiquement pour réduire les mobilités quotidiennes liées au travail. Tout déséquilibre irait à l'encontre de cet objectif partagé figurant dans les orientations du CRTE et serait en contradiction avec les objectifs des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET).

Pour ces différentes raisons, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter la résolution suivante relative aux travaux menés par l'interSCOT en demandant que la rédaction de la résolution soit revue et les membres du Conseil consultés ;

Nous constatons en matière d'habitat que les pôles urbains se voient favorisés par les scénarii alternatifs 2 et 3 dits de territorialisation au détriment des communautés rurales, au moment où elles redeviennent attractives. Tout ceci rend inenvisageable une diminution du foncier habitat plus forte que celle prévue par la Loi climat et résilience.

Nous dénonçons le fait que les scénarii alternatifs 2 et 3 de territorialisation ne soient proposés que pour les flux habitat. Les flux activités ne sont pas questionnés ce qui pénalise également notre Communauté de communes. En effet, les SCOT et PLU, en cours de révision, doivent se conformer à la Loi avec une réduction de 50% de la consommation foncière.

Notre projet politique vise aussi et avant tout à pouvoir assurer une dynamique d'accueil des entreprises et de l'emploi qui se coordonne avec l'offre de logements. Nous prévoyons un équilibre entre la consommation de foncier à vocation économique, similaire aux années passées, avec les autres vocations (habitat équipement). Cet équilibre n'est pas pris en compte dans les scénarii proposés 2 et 3, chaque thématique fonctionnant en silo.

Nous nous étonnons enfin que la période 2030-2040 ne soit pas traitée dans les différents scénarii.

L'inter-territorialité au sein de note Région des Pays de la Loire ne peut se faire de manière disparate et déséquilibrée et au mépris de l'équilibre territorial voulu par tous.

La vision stratégique doit avoir comme vocation d'inscrire l'InterSCOT comme une convergence du développement équilibré du territoire (déplacements et mobilités, développement économique, développement urbain, schéma des services publics...).

Pour ces raisons, nous ne reconnaissons pas les travaux menés dans le cadre de l'InterSCOT qui visent manifestement à favoriser les pôles urbains au détriment des territoires ruraux.

Nous demandons simplement l'application de la Loi et refusons des territorialisations à géométrie variable.

III – Tourisme, Culture, Patrimoine

Rapporteur : Jacques Sabin, Vice-président

Préalablement à la présentation des propositions budgétaires des Commission, Jacky CHAUVEAU rappelle qu'une méthode de travail a été retenue pour permettre à toutes les Commissions de formuler des propositions budgétaires 2022 tout en ayant une approche financière transversale de la collectivité. Ainsi, le Bureau réuni le 15 novembre a défini comme lettre de cadrage financière une évolution de 0% par rapport aux Budgets Primitifs 2021, et non aux Comptes Administratifs, pour faciliter le travail de préparation budgétaire en période COVID, la crise sanitaire ayant impacté fortement l'activité de plusieurs services communautaires.

3.1/ TOURISME - PROPOSITION BUDGETAIRE 2022 DE LA COMMISSION

La Commission Tourisme réunie le 20 janvier dernier, a débattu puis formulé des propositions d'actions pour l'année 2022 présentées en annexe.

Les propositions d'actions et budgétaires pour l'année 2022 de la Commission sont présentées au Conseil communautaire, de manière synthétique, et ont été débattues préalablement au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

3.2/ TOURISME – PROPOSITION D'AJUSTEMENT DE L'ORGANISATION ET DE LA CREATION D'UN POSTE PERMANENT

Depuis 2020, les moyens humains du service Tourisme ont évolué et il est proposé de créer un poste de chargé de missions touristique, sans augmenter les effectifs :

Missions		Situation 2020		Actuellement		Proposition 2022	
		ETP théorique	ETP réel	ETP théorique	ETP réel	ETP théorique	ETP réel
Développement touristique	Responsable du service, dont développement	1	1	0.5	0.5	0.5	0.5
	Promotion touristique	0.5	0	0.25	0	0	0
	Animation touristique	0.25	0.25	0.25	0.25	0	0
	Chargé de missions : accueil, promotion, développement, médiation, communication					1	1
Gestion d'équipement touristique (accueil, entretien, commercialisation)	Base de loisirs de la Chesnaie à St Denis du M	1	1	1	1	1	1
	Village Vacances Pêche (VVP) à Villiers Charlemagne	1 (dont 0.33 Commune)	1 (dont 0.33 Commune)	1 (dont 0.33 Commune)	1 (dont 0.33 Commune)	1 (dont 0.33 Commune)	1 (dont 0.33 Commune)
	Village Vacances Nature et Jardin (VVNJ) à Bouère	1	1	1	1	1	1
	Espaces verts VVNJ	0.25	0.25	0.25	0.25	0	0
TOTAL		5 (dont 0.33 Commune)	4.5 (dont 0.33 Commune)	4.25 (dont 0.33 Commune)	4 (dont 0.33 Commune)	4.5 (dont 0.33 Commune)	4.5 (dont 0.33 Commune)

L'optimisation de la gestion des espaces verts va être réfléchiée pour l'ensemble des espaces communautaires, dont ceux pour lesquels la Communauté de communes intervient au plan touristique.

Les missions du Chargé de missions Tourisme sont notamment la gestion et le développement de projets touristiques, l'accueil et l'information touristique, la promotion et le développement d'activités, la promotion et la valorisation du patrimoine, la médiation et le guidage, la communication touristique en complément du service Communication.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Créer un poste permanent, à compter du 26 janvier 2022, un emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaire de Chargé de missions touristiques. Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant au grade du cadre d'emploi des Rédacteurs (catégorie B) ou des Adjoints administratifs (catégorie C). En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent non titulaire dans les conditions fixées aux articles 3-2 ou n3-3 de la loi n094-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.
- Autoriser le Président à signer tous les documents inhérents aux présents dossiers.

3.3/ CULTURE - PROPOSITION BUDGETAIRE 2002 DE LA COMMISSION

La Commission Culture, réunie le 6 janvier dernier, a débattu des propositions d'actions pour l'année 2022. Le compte-rendu de la Commission est annexé.

Les propositions d'actions et budgétaires pour l'année 2022 de la Commission sont présentées au Conseil communautaire, de manière synthétique, et ont été débattues préalablement au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

3.4/ CULTURE – ECOLE DE MUSIQUE ET DE THEATRE – TARIFS ANNEE SCOLAIRES 2022-2023

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Fixer les tarifs comme indiqués ci-dessous pour l'année scolaires 2022/2023

ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE THÉÂTRE TARIFS 2022-2023				
Tarifs Pays de Meslay-Grez + réseau sud-Mayenne				
Disciplines	Tarifs 2022/2023			
	Tarifs divisibles par 3 et par 10			
	T1	T2	T3	T4
Eveil Musical et théâtral	128,40 €	134,10 €	137,10 €	145,20 €
Formation musicale et théâtrale (1)	162,00 €	170,70 €	174,30 €	182,40 €
Formation instrumentale	206,40 €	216,90 €	221,40 €	232,50 €
Instrument adulte seul	267,00 €	280,80 €	286,50 €	300,60 €
Chorale adulte	94,80 €	99,00 €	101,10 €	107,10 €
Autres pratiques collectives	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €
Location d'instrument	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €
Tarifs HORS Pays de Meslay-Grez et HORS réseau sud-Mayenne				
Disciplines	Tarifs 2022/2023			
	Tarifs divisibles par 3 et par 10			
	T1	T2	T3	T4
Eveil musical et théâtral	186,30 €	195,60 €	200,10 €	210,00 €
Formation musicale et théâtrale (1)	236,40 €	248,40 €	253,80 €	266,10 €
Formation instrumentale	300,60 €	315,00 €	321,90 €	338,10 €
Instrument adulte seul	395,40 €	415,50 €	423,90 €	445,20 €
Chorale adulte	135,60 €	142,50 €	145,50 €	151,80 €
Autres pratiques collectives	96,50 €	96,50 €	96,50 €	96,50 €
Location d'instrument	96,50 €	96,50 €	96,50 €	96,50 €

- Valider les tranches de quotient familial suivantes :
 - o Tranche 1 : QF < 599€
 - o Tranche 2 : QF ≥ 600 € et ≤ 1000 €
 - o Tranche 3 : QF ≥ 1001 et ≤ 1200 €
 - o Tranche 4 : QF > 1.200 €
- Valider la tarification des élèves adultes (+ de 18 ans) en rapport avec leur quotient familial,
- Dans le cadre des inscriptions familiales (parents et enfants) un tarif dégressif sera consenti sur les cours de formation musicale, théâtrale et d'éveil musical (par ordre d'âge) dès la 2ème inscription d'une même famille ou dans le cas d'un élève faisant formation musicale et théâtrale. Les réductions s'effectuent de la façon suivante :
 - o - 10 % pour le deuxième membre de la famille,
 - o - 20 % pour le troisième membre et les suivants.
- Cycle 1 IM1, IM2, IM3, IM4 – Cycle 2 Préparatoire, E1, E2 et E3 correspondent à l'intitulé Formation Musicale.
 - o Piano, Percussions, Guitare, Guitare basse, Saxophone, Flûte, Clarinette, Basson, Cor, Trompette, Tuba, Cornet, Orgue, Violon, Contrebasse, Orchestre Découverte correspondent à l'intitulé Formation Instrumentale.
 - o Musique amplifiée, musique celtique, Fanfare, Ateliers Jazz, Ensemble de guitares, Ensemble de cuivres, Orchestre junior, et tous les ensembles (saxophone, basson, flûte, clarinette) correspondent à l'intitulé Pratiques Collectives.
 - o En cas d'arrêt en cours d'année, uniquement pour déménagement et raisons de santé (sur présentation d'un justificatif), la facturation de l'élève sera suspendue.
 - o Concernant les locations d'instrument : en cas d'achat en cours d'année par l'élève, la facturation de ladite location sera arrêtée à compter du mois d'achat.
 - o Il est possible de modifier des mensualités pour les règlements en tickets CAF / MSA / pass culture sport et pour les arrêts en cours d'année justifiés. En cas de rejet(s) nous proposons de facturer le ou les montant(s) rejeté(s) sur les mois suivants.

Florence FORET regrette qu'il y ait peu de différence de tarifs entre les différentes tranches de Quotient Familial en questionnant la question de l'accès financier à l'Ecole de musique. Elle souhaite connaître les tarifs des autres territoires.

Xavier CAUCHOIS ajoute que chaque élève représente un coût net pour l'intercommunalité s'élevant à 1 000 €.

Bernard BOIZARD précise ne pas comprendre comment il est possible d'avoir une approche globale de 1% pour la préparation budgétaire.

Jacques SABIN répond que l'approche globale est faite par rapport à la capacité financière de la collectivité.

3.5/ CULTURE – SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES 2022

Sous réserve de la décision du Conseil communautaire relative au vote du Budget Principal 2022, le Conseil communautaire, dans le cadre de son projet culturel de territoire, la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez, décide, à l'unanimité, de soutenir plusieurs associations par le biais de subvention ou de soutien financier :

- Une subvention de 19.600 € pour l'association Festival Ateliers Jazz de Meslay-Grez,
- Une subvention de 1.000 € pour l'association La Note Bleue',
- Une subvention de 4.300 € pour l'association Mayenne culture pour le festival des Nuits de la Mayenne.
- Un remboursement de 1.970 € à la Mairie de Meslay du Maine pour la mise à disposition du chef d'orchestre pour l'Harmonie Sainte Cécile.

3.6/ CULTURE – LECTURE PUBLIQUE – PROJET MUTUALISE DE REINFORMATISATION 2022-2026 AVEC LE DEPARTEMENT DE LA MAYENNE - AVIS

Historique :

- 2009 :
 - o Réinformatisation (transfert de données) de la médiathèque de Grez en Bouère (Passage du logiciel Agathe à Paprika de la société DECALOG)
 - o Informatisation (enregistrement de toutes les données concernant les lecteurs et les documents et ce un par un) de la médiathèque de Meslay du Maine avec Paprika
 - o Installation d'un site internet
- En 2014– 2015
 - o Informatisation de 8 bibliothèques (sauf Bannes)
 - o Développement des ressources numériques avec des consoles et liseuses (aujourd'hui elles sont obsolètes et ont été remplacées par des outils de la Bibliothèque Départementale de la Mayenne (BDM))

Parc informatique en 2022

- Chaque bibliothèque est équipée d'un PC avec le logiciel Paprika, d'une imprimante laser noire, d'une douchette et parfois d'un PC pour le public en fonction de la place.
- Pour l'année 2021, la maintenance du parc informatique a été assurée par le prestataire de l'intercommunalité. L'actuel logiciel « Paprika », utilisé depuis plus de 14 ans, n'est plus développé et devient obsolète. De plus, notre parc informatique devient lui aussi vieillissant, et les changements de versions de Windows ne seront bientôt plus compatibles avec nos outils métiers.

Projet de réinformatisation mutualisée des bibliothèques de la Mayenne

En 2022, la Bibliothèque Départementale de la Mayenne (BDM) change de logiciel de bibliothèque et de site internet. Le Département propose un projet commun afin que toutes les bibliothèques de la Mayenne disposent des mêmes outils. Ainsi, le logiciel, l'hébergement, la maintenance et le site internet (tout en restant autonome sur le contenu) seraient mutualisés. Les EPCI et la BDM partageront le même outil, le même gestionnaire de contenus, le même moteur de recherche. Mais chacun aura son portail et aura une vue sur son catalogue (avec possibilité d'étendre la recherche au catalogue départemental).

Ce projet de mutualisation, prenant la forme d'un groupement de commandes et d'un marché à bons de commande sur une durée de 4 ans, présente des *avantages et inconvénients* :

- Avantages :
 - o Modernisation des outils
 - o Système unique, mais chacun garde son identité visuelle via son portail
 - o Économie d'échelle (licences, maintenance, hébergement)
- Inconvénients :
 - o Le choix du logiciel se fait par le CD53, mais des groupes de travail pour les bibliothécaires intercommunaux ont déjà eu lieu.
 - o Après la notification du marché de la BDM à savoir au printemps de cette année, nous ne pourrions plus nous rattacher au projet

Une première estimation des coûts financiers prévisionnels :

- Maintenance : Coût annuel actuel et estimation annuelle en TTC

MAINTENANCE ANNUELLE (fonctionnement) TTC		
9 Bibliothèques CCPMG	CCPMG en 2021	Projet mutualisation BDM
Coût maintenance du logiciel (DECALOG)	4 575,61 €	de 2 300 € à 6 800 €
Coût maintenance du parc informatique (2021 CONTY)	1 600,00 €	?
Coût antivirus du parc (2021 CONTY)	604,00 €	?

- Informatisation des 9 bibliothèques : coûts de fonctionnement et d'investissement actuels et estimation en TTC

	Réseau 2009 à 2014/2015		Réseau avec projet mutualisation BDM	
	DEPENSES	SUBVENTIONS	DEPENSES	SUBVENTIONS
Réinformatisation logiciel (achats licences, reprises des données, formations, site internet)	28 100 €		de 12 500 € à 26 000 €	CD53 : pas de financement DRAC : en discussion (35 à 50 %) : ?
Changement du parc informatique	25 000 €		28 000 €	CD53 : pas de financement DRAC : ?

Rétroplanning proposé par le Conseil Départemental de la Mayenne

- Délibération des EPCI volontaires ou non à la mutualisation avant le 2 février 2022
- Mars 2022 : Dépôt des demandes de subvention auprès de la DRAC (subvention à hauteur de 35 à 50% sur l'investissement)
- Début avril 2022 : Relecture du CCTP avec les EPCI volontaires et définition du phasage du déploiement
- 2 mai 2022 : Demande d'autorisation lancement du marché auprès de la Commission Permanente
- Eté 2022 : Etude et dépouillement des offres par le CD53 avec concertation des EPCI volontaires dès maintenant
- Septembre/octobre 2022 : Passage en Commission d'Appel d'Offre du Conseil Départemental
- Fin septembre/octobre 2022 : Notification au prestataire
- 2023 : Début de la réinformatisation

Vu l'avis favorable de la Commission Culture réunie le 6 janvier 2022, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de donner, dès maintenant, un avis de principe sur ce projet de réinformatisation mutualisée du réseau lecture du Pays de Meslay-Grez avec le Département de la Mayenne, les conditions juridiques étant actuellement en cours de définition.

Franck LEGEAY quitte la séance.

IV – Enfance, Jeunesse, Sport

Rapporteur : Jean-Pierre Foucher, Vice-président

4.1/ ENFANCE JEUNESSE - PROPOSITION BUDGETAIRE 2022 DE LA COMMISSION

La Commission Enfance Jeunesse, réunie le 12 janvier dernier, a débattu des propositions d'actions pour l'année 2022. Le compte-rendu de la Commission est annexé.

Les propositions d'actions et budgétaires pour l'année 2022 de la Commission sont présentées au Conseil communautaire, de manière synthétique, et ont été débattues, préalablement au Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

4.2/ JEUNESSE – TARIFS 2022

Dans le cadre des animations organisées par le service jeunesse, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider les tarifs d'animations suivants pour l'année 2022 et les années suivantes :

		Tranche 1 QF<800	Tranche 2 QF 800<QF<1200	Tranche 3 QF>1201
Adhésion	A		1 €	
Animation + transport	B		2 €	
Participation Activité	C	1 €	2 €	3 €
Activité payante	D	2 €	3 €	4 €
Soirée / Animation	E	5 €	6 €	7 €
Activité avec intervenant	F	8 €	9 €	10 €
Sortie	G	11 €	12 €	13 €
Sortie + transport	H	15 €	17 €	19 €
Parc à thème	I	22 €	24 €	26 €
Séjour Automne 2J	SEJOUR 1	90 €	95 €	105 €
Kokoh-lanta		35 €	40 €	45 €
Séjour Tarif/ JOUR		24 €	27 €	30 €
Séjour SKI		380 €	420 €	460 €
Accompte SKI		200 €	200 €	200 €

- Autoriser le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents à ces actions.

André BOISSEAU pose la question de l'état d'avancement du projet de terrain synthétique sur le Territoire.
Jacky CHAUVEAU rappelle que la Communauté de communes n'a pas la compétence et qu'elle est en attente de savoir si la Ville de Meslay du Maine envisage d'en construire un et la question d'une participation communautaire financière, via un fonds de concours, se posera. Il est rappelé que le coût d'investissement est estimé à 800 000 € en moyenne et que les coûts de fonctionnement induits ne sont pas négligeables.

4.3/ MAISON DE L'EUROPE – CONVENTION PLURIANNUELLE 2022-2024

Sous réserve de la décision du Conseil communautaire relative au vote du Budget Principal 2022 et des années suivantes, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'engager un partenariat pluriannuel (2022-2024) avec la Maison de l'Europe, moyennant une subvention s'élevant à 1 000 € chaque année, et d'autoriser le Président ou le Vice-président à signer la convention pluriannuelle 2022-2024, annexée, et tous documents inhérents au présent dossier.

4.4/ CENTRE AQUATIQUE AZUREO – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR - AVIS

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider l'ajout des articles 14 et 15 suivants au réglementaire intérieur annexé :

Article n° 14

Conformément aux dispositions de l'article 1-II de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République les personnels d'exploitation placés sous la responsabilité de la SARL CENTRE AQUATIQUE L'AZUREO sont tenus d'assurer l'égalité des usagers devant le service public et de veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité du service public.

Les personnels d'exploitation et les personnes intervenant dans le cadre de l'exploitation du service public doivent s'abstenir notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses et traiter de façon égale toutes les personnes et respecter leur liberté de conscience et leur dignité

Les usagers du centre aquatique peuvent signaler tout manquement au respect des principes de laïcité et de neutralité à :

Par courrier
Direction du centre aquatique L'AZUREO
13 rue de la Gare
53170 Meslay du Maine

ou par courrier
PRESTALIS
A l'attention du Délégué à la protection des données
5 bis place des Gâtes
35410 Châteaugiron
Ou par courriel à djpi@prestalis.com

Article n° 15 : Protection des agents publics et agents chargés d'une mission de service public à l'encontre des outrages des usagers

L'outrage à agent est un acte commis à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public et qui nuit à la dignité ou au respect dû à sa fonction. Selon les termes de l'article 433-5 du code pénal, sont considérés comme des outrages notamment :

- Les insultes orales,
- L'envoi d'objets ou de lettres d'insultes,
- Les menaces orales ou écrites,
- Les gestes insultants ou menaçants (les violences physiques sont punies comme des coups et blessures).

L'outrage à une personne chargée d'une fonction publique ou une personne dépositaire de l'autorité publique constitue un délit. La procédure est conduite devant le tribunal correctionnel.

- L'outrage à l'égard d'un agent chargé d'une mission de service public est
- 6 mois d'emprisonnement et 7 500 € d'amende s'il est commis par plusieurs auteurs,

Outre le présent règlement, les usagers devront respecter sous peine de ne pouvoir accéder au complexe :

- Les règlements fédéraux pour les associations.
- Les contraintes sanitaires fixées par décret et ou arrêté par les autorités.
- Les recommandations sanitaires des fédérations délégataires.
- Les recommandations sécuritaires (VIGIPRATE).
- Les recommandations et protocoles fixés par l'inspecteur Académique pour les élèves (élémentaires, primaires, secondaires).

Les infractions au présent règlement donneront lieu à l'expulsion immédiate, sans remboursement et sans préjudice de la responsabilité qui pourrait incomber aux contrevenants. Ceux-ci pourront se voir refuser l'accès à l'établissement soit temporairement, soit définitivement.

Le personnel de l'établissement est chargé de faire respecter le présent règlement intérieur, il est habilité à prendre toutes les mesures et sanctions qui s'avèreraient nécessaires à l'encontre des contrevenants.

- **Autoriser le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents à dossier.**

Bernard BOIZARD tient à relever que l'article 5 de ce règlement mentionne « Seul le slip de bain est autorisé, il doit être décent et en tissu non transparent. » et est étonné que le terme de maillot de bain ne soit pas utilisé. La remarque est notée en précisant que ce règlement est en application depuis l'ouverture de la piscine.

Jean-Luc LANDELLE quitte la séance.

4.5/ RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) – PROJET DE FONCTIONNEMENT DU RPE

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF pour le Relais Petite Enfance, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Valider le projet de fonctionnement du RPE annexé,**
- **Autoriser le Président ou le Vice-président à signer le projet de fonctionnement du RPE et tous les documents inhérents aux dossiers.**

Florence FORET quitte la séance.

4.6/ SPORT - PROPOSITION BUDGETAIRE 2022 DE LA COMMISSION

La Commission Sport, réunie le 19 janvier dernier, a débattu des propositions d'actions pour l'année 2022. Le compte-rendu de la Commission est annexé.

Les propositions d'actions et budgétaires pour l'année 2022 de la Commission sont présentées au Conseil communautaire, de manière synthétique, et ont été débattues préalablement au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

V – Développement durable – Proposition budgétaire 2022 de la Commission

Rapporteur : Jérôme Landelle, Vice-président

La Commission Développement durable, réunie le 18 janvier dernier, a débattu des propositions d'actions pour l'année 2022. Le compte-rendu de la Commission est annexé.

Les propositions d'actions et budgétaires pour l'année 2022 de la Commission sont présentées au Conseil communautaire, de manière synthétique, et ont été débattues préalablement au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

VI – Communication – Proposition budgétaire 2022 de la Commission

Rapporteur : Marie-Claude Helbert, Vice-président

La Commission Communication, réunie le 8 novembre dernier, a débattu des propositions d'actions pour l'année 2022. Le compte-rendu de la Commission est annexé.

Les propositions d'actions et budgétaires pour l'année 2022 de la Commission sont présentées au Conseil communautaire, de manière synthétique, et ont été débattues préalablement au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

VII – Finances

Rapporteur : Jacky Chauveau, Président

7.1/ BUDGET EAU REGIE- AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2022

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement de capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette inscrits au chapitre 16.

C'est pourquoi, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider l'autorisations d'engagement, de liquidation et de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2022 telle que présentée ci-dessous.
 - o Autoriser le Président à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2022 les dépenses d'investissement suivantes :
 - Rappel crédits votés au BP 2021 (BP + DM : chapitres 20, 21, 23, 27 et article 165 hors restes à réaliser 2021)
 - Dépenses d'investissement = 1 606 841.30 € donc ouverture de crédits plafonnée règlementairement au 25 % soit 401 710.33 €
 - OPERATION 103 : Achat compteurs Eau radio relève prog sur 5 ans - Chapitre 23 – (c/2315) : 102 000.00 € HT (en complément des 10 390.33 € HT inscrits au RAR 2021)
- Préciser que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2022
- Autoriser le président à signer tous documents inhérents à ce dossier

7.2/ BUDGET EAU DSP- AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2022

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement de capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouvert au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette inscrits au chapitre 16.

C'est pourquoi, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider l'autorisations d'engagement, de liquidation et de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2022 telle que présentée ci-dessous.
 - o Autoriser le Président à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2022 les dépenses d'investissement suivantes :
 - Rappel crédits votés au BP 2021 (BP + DM : chapitres 20, 21, 23, 27 et article 165 hors restes à réaliser 2020) :
 - Dépenses d'investissement = 542 144.32 € donc ouverture de crédits plafonnée règlementairement au 25 % soit 135 536.08 €
 - OPERATION 317 : Rue des Sencies Bouère - Chapitre 23 – (c/2315) : 135 536.08 € HT (en complément des 3 884.71 € HT inscrits au RAR 2021)
- Préciser que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2022
- Autoriser le président à signer tous documents inhérents à ce dossier

XII – Personnel – Régime des astreintes

Rapporteur : Jacky Chauveau, Président

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2002-148 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des permanences au bénéfice de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'Intérieur ;

Vu le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des

astreintes et des permanences dans la Fonction publique territoriale,
 Vu le décret n°2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement
 Vu l'arrêté du 14 avril 2015 fixant les montants de l'indemnité d'astreinte et la rémunération horaire des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement
 Vu l'arrêté du 3 novembre 2015 fixant les taux des indemnités et les modalités de compensation des astreintes et des interventions des personnels affectés au ministère de l'intérieur,
 Vu la délibération du conseil communautaire du 12 juillet 2011 décidant la mise en place des astreintes pour les agents de la filière technique,
 Vu l'avis du Comité technique réuni le 25 janvier 2022,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité de compléter la délibération antérieure selon les modalités suivantes dans le respect des dispositions législatives et réglementaires :

1 – Définition de l'astreinte

L'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent sans être à la disposition immédiate et permanente de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'effectuer une intervention. Cette intervention et le temps de déplacement qu'il nécessite seront considérés comme temps de travail effectif.

Les périodes d'astreintes pouvant être prises en compte sont détaillées de la façon suivante :

Astreinte
Semaine complète
Week-end (du vendredi soir au lundi matin)
Nuit
Nuits en cas d'astreintes fractionnées inférieures à 10 heures
Samedi ou journée de récupération
Dimanche ou jour férié

Lorsqu'une semaine d'astreinte inclut un jour férié, il convient de décomposer les jours de cette semaine puis d'additionner les montants correspondant à ces jours.

Les montants sont augmentés de 50 % si l'agent est prévenu moins de 15 jours francs avant le début de l'astreinte.

2 – Emplois concernés

2-1) Pour les agents de la filière technique

*** Indemnité d'astreinte d'exploitation**

Astreinte de droit commun par laquelle les agents doivent demeurer à leur domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'effectuer une intervention rapidement

*** Indemnité d'astreinte de décision :**

Personnel d'encadrement pouvant être joint directement par l'autorité territoriale, en dehors des heures de service, afin d'arrêter les dispositions nécessaires

*** Indemnité d'astreinte de sécurité**

Personnel appelé à participer à un plan d'intervention dans l'hypothèse d'un évènement soudain ou imprévu

2-2) Pour les agents des autres filières

Les périodes d'astreintes peuvent être prises en compte dans les mêmes conditions fixées à l'article 1, pour les agents des cadres d'emplois des autres filières qui sont soumis à des astreintes ou des interventions.

3 - Modalités de rémunération ou de compensation

Les interventions effectuées au cours de la période d'astreinte peuvent donner lieu à un repos compensateur ou à une rémunération selon les textes en vigueur.

IX – Questions diverses

Rapporteur : Jacky Chauveau, Président

La séance est levée à 21h.

Procès-Verbal du conseil communautaire du 25 janvier 2022
Signature par voie délibérative

Communes	Nom	Prénom	Emargement
ARQUENAY	OGER	Philippe	
BANNES	GASNIER	Jérôme	
BAZOUGERS	LEVEILLE	Emilie	
BEAUMONT PIED DE BOEUF	SEURIN	Eric	
BOUERE	CHAUVEAU	Jacky	
BOUERE	MAHIEU	Céline	
BOUERE	LE GRAET	Sylvain	
CHEMERE LE ROI	LANDELLE	Jean-Luc	
COSSE EN CHAMPAGNE	FOUCHER	Stéphane	
GREZ EN BOUERE	FOUCHER	Jean-Pierre	
GREZ EN BOUERE	BOISSINOT	Nolwenn	
LA BAZOUGE DE CHEMERE	LEGEAY	Franck	
LA CROPTE	LAMBERT	Stéphanie	
LE BIGNON DU MAINE	BELLAY	Jean-Louis	
MAISONCELLES DU MAINE	BOURGEAIS	Michel	
MESLAY DU MAINE	BOULAY	Christian	
MESLAY DU MAINE	FORET	Florence	
MESLAY DU MAINE	BRAULT	Jacques	
MESLAY DU MAINE	SUREAU	Gwénola	
MESLAY DU MAINE	CAUCHOIS	Xavier	
MESLAY DU MAINE	TAUNAIS	Maryse	
RUILLE FROID FOND	HELBERT	Marie-Claude	
SAINT BRICE	BOISSEAU	André	
SAINT CHARLES LA FORET	ABAFOUR	Michel	
SAINT DENIS DU MAINE	BOIZARD	Bernard	
SAINT LOUP DU DORAT	BREHIN	Jean-Claude	
VAL DU MAINE	DESNOE	Stéphane	
VILLIERS CHARLEMAGNE	SABIN	Jacques	

CONVENTION DE PARTENARIAT EN FAVEUR DES RESEAUX D'ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION-REPRISE D'ENTREPRISE

ENTRE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE ET ~~XXXXXXXX~~ LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MESLAY-GREZ

AU TITRE DE L'ANNEE 2021, 2022...

ENTRE

LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE

Hôtel de la Région des Pays de la Loire
1 rue de la Loire
44966 NANTES CEDEX 9

représentée par la Présidente du Conseil régional, Madame Christelle MORANÇAIS, autorisée à signer la présente convention par délibération de la Commission permanente du xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx 2021, ci-après dénommée « la REGION »

d'une part,

ET

LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU PAYS DE MESLAY-GREZ E XXXXXXXXXXXXXXXX/ LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE XXXXXXXX, dont le siège est situé 1 voie de la Guiternière – BP 16 – 53170 MESLAY DU MAINEXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX ,

représentée par son Président, ~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~ Jacky CHAUVEAU, en charge de xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du Conseil communautaire en date du 23 février 2021.....,

d'autre part,

VU le Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) et notamment ses articles 107 et 108,

VU le règlement n° 1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis – JOUE 24/12/2013 L 352/1,

- VU** le règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture – JOUE 24/12/2013 L 352/9
- VU** le règlement (UE) n°717/2014 de la Commission européenne du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture - JOUE 28/06/2014 L 190/45
- VU** la communication de la commission européenne relative à la révision de la méthode de calcul des taux de référence et d'actualisation, JO C 14 du 19.1.2008,
- VU** le Code Général des Collectivités territoriales et en particulier les articles L 1511-7 et R 1511-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite NOTRe)
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000,
- VU** la circulaire n° 5565/SG du Premier ministre du 5 janvier 2012 relative aux dispositifs d'ingénierie financière,
- VU** la délibération du Conseil Régional des Pays de la Loire en date des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation,
- VU** la délibération du Conseil Régional modifiée du 18 décembre 2015 donnant délégation du Conseil Régional à la Commission Permanente,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/2017 du Préfet de région portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil Régional des Pays de la Loire en date des 16 et 17 décembre 2020 approuvant le Budget primitif 2021 notamment son programme n° 513 « soutien à la création et à la transmission d'entreprises »,
- VU** le règlement financier de la Région des Pays de la Loire,

VU la délibération de la Commission permanente du xxxxxxxxxxxx2021 approuvant la présente convention et autorisant la Présidente à la signer,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Pour mettre en œuvre sa politique de soutien à la création et reprise d'entreprise, la Région a choisi de s'appuyer principalement sur les réseaux régionaux d'accompagnement et de financement intervenant sur le sujet et répartis sur l'ensemble du territoire.

La loi dite NOTRe du 7 août 2015, qui clarifie les compétences des collectivités territoriales en matière d'interventions économiques, renforce le rôle de la Région, dorénavant seule habilitée à attribuer certaines aides et dotée de la responsabilité exclusive de la définition sur son territoire, des orientations en matière de développement économique.

Ainsi, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, peuvent intervenir en complément de la Région, et dans le cadre d'une convention de partenariat, au financement des aides aux organismes qui participent à la création ou à la reprise d'entreprises.

Le soutien à la création/reprise d'entreprise constitue un enjeu majeur pour le développement local de [la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez](#)xxxxxxxxxxxxxxxx. Il participe au développement économique, par la création de nouvelles entreprises et la contribution au mouvement de diversification du tissu existant. Il contribue également au développement de l'emploi (emploi direct de l'entrepreneur et emplois induits).

Conformément aux orientations définies dans son Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDE2I), La Région Pays de la Loire soutient la création-reprise d'entreprise, notamment en abondant les fonds de prêts d'honneur et les fonds de garantie de prêt bancaires des associations de prêts d'honneur et associations de garantie réparties sur l'ensemble du territoire régional.

La délibération du Conseil communautaire du [23 février 2021](#) xxxxxx prévoit le soutien de la communauté de [communes du Pays de Meslay-Grez](#)XXXXXXXXXXXXXXXX aux organismes dont l'objet vise au développement économique et au développement de l'emploi, notamment les structures d'accompagnement à la création d'activités et d'emplois. Le soutien à ces structures vise à :

- Favoriser l'accès à l'accompagnement d'une majorité de porteurs de projets de création-reprise d'entreprises ;
- Favoriser l'émergence de projets à forte valeur ajoutée économique, sociale et environnementale ;
- Soutenir le développement des jeunes entreprises créées ou reprises.

Considérant ces orientations régionales préalablement identifiées, le programme économique de la communauté de [communes du Pays de Meslay-Grez](#)xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx est en complémentarité avec les politiques régionales du SRDE2I.

ARTICLE 1^{ER} - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de déterminer l'articulation du soutien de la [Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez](#)xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx en phase avec les interventions de la Région des Pays de la Loire au profit des structures relevant du champ d'application de l'article L1511-7 du CGCT et sur lesquelles la Région s'appuie également pour mettre en place sa politique dédiée.

Elle précise les engagements des parties et définit les modalités d'application du partenariat.

ARTICLE 2 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à la date de signature par les parties et porte sur une durée de **18** nombre d'années +6 mois.

ARTICLE 3 - SOUTIEN DE LA REGION ET DE LA COMMUNAUTE

La REGION, dans le cadre de sa politique de soutien à la création et à la reprise d'entreprise, a choisi de privilégier le principe de subsidiarité en s'appuyant sur les réseaux régionaux d'accompagnement et de financement à la création et reprise d'entreprise.

A ce titre, la REGION soutient plusieurs réseaux et associations à travers des contributions financières permettant d'abonder les outils d'intervention pour financer l'octroi de prêts d'honneur ou de garanties de prêts bancaires.

Ces financements régionaux prennent la forme de dotations versées depuis plusieurs années et continuant à être utilisées ainsi que de dotations attribuées au titre de l'année 2021.

Ce mode d'intervention a permis :

- de couvrir le territoire, donnant ainsi à tous les porteurs de projet, quel que soit leur localisation, un interlocuteur en proximité,
- de doter les fonds de prêts d'honneur ou de garanties afin d'accompagner le plus de porteurs de projet possible,
- de développer la boîte à outils de ces réseaux.

En complément du soutien régional privilégiant le financement de certains réseaux régionaux et des prêts d'honneur, il apparaît nécessaire de soutenir également d'autres acteurs ou d'autres phases de la création et reprise d'entreprise.

Ainsi, la communauté de [communes du Pays de Meslay-Grez](#)xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx souhaite poursuivre son soutien local en faveur d'acteurs intervenant sur le sujet de l'accompagnement à la

création d'entreprise, qu'il s'agisse de conseils ante-crédation ou post-crédation, afin de favoriser le développement des entreprises sur son territoire.

Pour 20...~~20...21~~, la communauté de [communes du Pays de Meslay-Grez](#) xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx est autorisée à financer les organismes ci-dessous sous réserve que les dispositifs régionaux perdurent de manière pluriannuelle et du vote budgétaire annuel.:

Nom de la structure	Nature de l'aide (subvention, mise à disposition de moyen...)	Montants prévisionnels associés (mentionnés à titre indicatif et sous réserve du vote et des conditions d'attribution)
BGE xxxxxxxxxxxx		€
FONDES PAYS DE LA LOIRE		€
ADIE		€
INITIATIVE xxxxxxxxxx Mayenne		<u>3440</u> €
RESEAU ENTREPRENDRE xxxxxxxx		€

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

4.1. Engagements de la communauté de ~~xxxxxxxxxxxxxxxx~~[Communes du Pays de Meslay-Grez](#)

La communauté de [communes du Pays de Meslay-Grez](#) xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx s'engage à :

- respecter les réglementations européenne et nationale en matière d'attribution des aides aux entreprises et notamment aux organismes de soutien à la création d'entreprise ou reprise d'entreprises
- adapter ses dispositifs aux évolutions de la réglementation sur les aides aux entreprises
- informer la Région de toutes modifications apportées à ses dispositifs d'aides

Il est précisé que les règlements d'aides en visa sont mentionnés à titre indicatif et non exhaustif, la réglementation pouvant évoluer en la matière.

4.2. Engagements de la Région

La Région s'engage à :

- informer la COMMUNAUTE de [communes du Pays de Meslay-Grez](#) xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx des dispositifs d'aides à la création d'entreprise qu'elle met en œuvre et de leur évolution,
- établir un rapport annuel relatif aux aides et régimes d'aides mis en œuvre sur son territoire conformément à l'article L1511-1 du CGCT

ARTICLE 5 - MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification des termes de la présente convention, y compris de ses annexes, doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que la présente convention.

ARTICLE 6 - RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect des obligations contractuelles résultant de la présente convention, les parties se réservent le droit, après mise en demeure notifiée par lettre recommandée à la partie défaillante restée infructueuse pendant 60 jours, de résilier la présente convention.

La convention peut également être résiliée d'un commun accord entre les parties par échange de courriers avec accusé de réception.

ARTICLE 7 - LITIGES

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal Administratif compétent.

ARTICLE 8 : PIÈCES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles régissant la convention sont :

- la présente convention,

Fait à

Le

En 2 exemplaires originaux

La Présidente du Conseil régional

Pour la COMMUNAUTÉ de [communes du Pays de
Meslay-Grez](#)~~xxxxxxxx~~
Le Président

Christelle MORANÇAIS



Commission Culture, tourisme & patrimoine

Ordre du jour du 20 janvier 2022

- Saison 2021
- Orientations budgétaires
- Questions diverses



Saison 2021

Hébergements touristiques :

La Chesnaie :

COMPTE 752 Location chalets + MH					
Année 2020	Année 2021	Evolution	Evolution %	BP 2021	Evolution
99 684,19	103 510,46	3 826,27	3,84%	110 000,00	-6 489,54
COMPTE 70878 Electricité + Options locations					
Année 2020	Année 2021	Evolution	Evolution %	BP 2021	Evolution
5 325,52	5 511,70	186,18	3,50%	5 000,00	511,70
COMPTE 70328 Camping					
Année 2020	Année 2021	Evolution	Evolution %	BP 2021	Evolution
3 472,13	6 088,94	2 616,81	75,37%	5 000,00	1 088,94
COMPTE 70688 Loisirs					
Année 2020	Année 2021	Evolution	Evolution %	BP 2021	Evolution
4 885,20	2 444,50	-2 440,70	-49,96%	5 500,00	-3 055,50
COMPTE 7078 Bar Boissons Glaces					
Année 2020	Année 2021	Evolution	Evolution %	BP 2021	Evolution
7 060,50	6 413,49	-647,01	-9,16%	9 000,00	-2 586,51

CA TOTAL 2020	CA TOTAL 2021	EVOLUTION	EVOLUTION %	BP 2021	Evolution
120 427,54	123 969,09	3 541,55	2,94%	134 500,00	-10 530,91

Saison 2021

Hébergements touristiques :

VVNJ

COMPTE 752 Location chalets					
Année 2020	Année 2021	Evolution	Evolution %	BP 2021	Evolution
67 426,50	67 239,71	-186,79	-0,28%	95 000,00	-27 760,29

COMPTE 70878 Options					
Année 2020	Année 2021	Evolution	Evolution %	BP 2021	Evolution
7 874,60	7 584,18	-290,42	-3,69%	10 000,00	-2 415,82

CA TOTAL 2020	CA TOTAL 2021	EVOLUTION	EVOLUTION %	BP 2021	Evolution
75 301,10	74 823,89	-477,21	-0,63%	105 000,00	-30 176,11



Saison 2021

Hébergements touristiques :

VVP

COMPTE 752 Camping					
Année 2020	Année 2021	Evolution	Evolution %	BP 2021	Evolution
37 773,01	41 663,55	3 890,54	10,30%	45 000,00	-3 336,45

Commercialisation



Saison 2021

Développement touristique

Pars à L'AVENTURE

au Pays de
Meslay-Grez

DÉCOUVRE LES SITES
TOURISTIQUES DU TERRITOIRE
ET COLLECTIONNE UN MAXIMUM
D'AUTOCOLLANTS POUR
OBTENIR UNE RÉCOMPENSE.

OFFICE DE TOURISME
DU PAYS DE MESLAY GREZ
1 voie de la Guetnière, 53170 Meslay-du-Maine
02 43 84 29 00 – o.tourisme@paysmeslaygrez.fr
www.paysmeslaygrez.fr

WWW.PAYSMESLAYGREZ.FR
ESCAPADE_EN_MAYENNE
ESCAPADE EN MAYENNE

PAYS DE MESLAY-GREZ
Proche de tout proche de vous

escapade_en_mayenne

10 Publications 239 Abonnés 239 Abonne...

Pays Meslay-Grez
Office de Tourisme du Pays de Meslay-Grez
www.paysmeslaygrez.fr

Modifier profil

Outils public... Statistiques Ajouter bout...

JEP 2021 En famille ! Produits locaux Miam la Maye... Rdv au

Programme de l'office de tourisme
Journées européennes du patrimoine 18-19 septembre 2021

Commission Culture, Tourisme, Patrimoine, 20 janvier 2022

PAYS DE MESLAY-GREZ
Proche de tout proche de vous

Développement touristique

Saison 2021

Partez à la découverte du territoire

KIT NATURE

SAC À DOS - JUMELLES - LOUPE - CARTES
BOÎTES À INSECTES - OUVRAGES LUDIQUES

au Pays de
Meslay-Grez

TARIFS
UN JOUR + 10 €
DEUX JOURS + 15 €
CAUTION + 80 €

OFFICE DE TOURISME
DU PAYS DE MESLAY-GREZ
LA QUITTEZÈRE, 5300 MESLAY-DU-MINE
02 43 64 29 00 O.TOURISME@PAYSDEMESLAYGREZ.FR
WWW.PAYSDEMESLAYGREZ.FR

ESCAPADE_EN_MAYENNE
ESCAPADE EN MAYENNE



A LA TABLE DE CHARLEMAGNE !
Vitrine de Juliette

Villiers-Charlemagne
1 h

OUVRIR



Développement touristique

Article

Du 03 au 16 Mai 2021

- En page d'accueil des 5 sites soit + de 6 000 vues
- Campagne pub sur les 5 sites soit 95 000 affichages

Saison 2021



Via 5 sites Kidiklik locaux
35, 44, 49, 53, 72,
les 5 pages Facebook,
et les newsletters.



Réseaux Sociaux



"Direction le Sud... Mayenne,
pour une escapade familiale !"

+ de 6 000
personnes touchées

Newsletter

16 000 envois
le mardi 04 Mai

16% de taux d'ouverture
23% de taux de clics



Synthèse budgétaire

ACTION : Site d'hébergements touristiques intercommunaux

- II-01 – La base de loisirs de la Chesnaie
- II-02 – Le village vacances nature et jardin à Bouère
- II-03 – Camping intercommunal de Villiers-Charlemagne

ACTION : Sites de visites et d'activités

- II-04 – Observatoire astronomique
- II-05 – Moulin Cavier
- II-06 – Randonnées
- II-07 – Forêt de Bellebranche
- II-13 Valorisation du patrimoine

ACTION : Accueil, information et promotion touristique

- II-08 – Territoire d'Accueil Touristique Sud Mayenne
- II-09 – Promotion touristique intercommunale
- II-10 – Office de Tourisme
- II-11 – Signalétique intercommunale

ACTION : Développement touristique et valorisation du patrimoine

- II-12 Coordination et développement

ACTION : Site d'hébergements touristiques intercommunaux

II-01 – La base de loisirs de la Chesnaie

Fonctionnement :

- Inscription de 300€ pour de la formation
- Inscription de 3500€ de frais de bornage pour la vente des chalets d'Arquenay et du Bignon du Maine
- Augmentation des cotisations GDF pour 2022 en formule liberté + Abonnement Evivo

Investissement :

- Inscription de 8700 € pour remplacement de la machine à laver (pro) , remplacement des canapés et téléviseurs des chalets et matériel informatique
- Report des 6700€ inscrits en 2021 pour le remplacement des faux-plafond du swingolf
- Inscription de 800 € pour de la signalétique extérieure en lien avec les diverses détériorations
- Inscription de 5000 € pour l'aménagement de la base dont 2000€ pour des reprises « voirie » sur la liaison St Denis-Meslay et 3000€ pour le remplacement de la porte et du vitrage de l'accueil.

Investissement :

- Inscription de 9784€ pour le remplacement de 2 cabines de douches et différents travaux de peinture dont celle des sanitaires « Tout public ».
- Inscription d'une enveloppe de 25 000 € pour l'étude sur la requalification de la Base de Loisirs.
- Inscription de la quote-part sur la vente des chalets pour la Commune du [Bignon du Maine](#) et d'Arquenay (reste à prendre la délibération pour Arquenay)



RAPPORT II-01 fonct La Chesnaie

Article	Libellé	Réalisé 2020	BP 2021	Total réalisé 2021	BP 2022
60611	Eau & assainissement	1 935,35 €	2 000,00 €	2 807,96 €	3 000,00 €
60612	Energie-électricité	11 312,81 €	13 000,00 €	12 440,42 €	13 000,00 €
60621	Combustibles	3 313,39 €	3 500,00 €	6 471,43 €	5 000,00 €
60622	Carburants	0,00 €	500,00 €	163,20 €	250,00 €
60623	Alimentation	3 708,02 €	5 000,00 €	3 534,37 €	4 500,00 €
60624	Produits de traitement	0,00 €	600,00 €	0,00 €	300,00 €
60628	Autres fournitures non stockées	2 001,55 €	2 000,00 €	1 249,01 €	2 000,00 €
60631	Fournitures d'entretien	788,91 €	1 200,00 €	2 477,33 €	2 000,00 €
60632	F. de petit équipement	3 618,37 €	5 500,00 €	8 145,10 €	6 000,00 €
60636	Vêtement de travail	62,00 €	300,00 €	51,05 €	300,00 €
6064	Fournitures administratives	192,23 €	200,00 €	6,87 €	150,00 €
6068	Autres matières & fournitures	0,00 €	3 000,00 €	75,49 €	100,00 €
6135	Locations mobilières	595,73 €	700,00 €	534,00 €	700,00 €
61521	Entretien de terrains	2 175,65 €	6 000,00 €	5 528,22 €	6 000,00 €
615228	Entretien de bâtiments	1 220,09 €	3 000,00 €	6,00 €	1 500,00 €
615231	Entretien de voies et reseaux	118,20 €	300,00 €	0,00 €	300,00 €
61551	Entretien matériel roulant	4 800,83 €	5 000,00 €	1 395,39 €	4 500,00 €
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 082,00 €	2 500,00 €	1 165,03 €	2 500,00 €
6156	Maintenance	1 039,95 €	1 500,00 €	1 962,65 €	2 000,00 €
6161	Primes d'assurances	792,62 €	900,00 €	940,79 €	950,00 €
6168	Autres primes d'assurances	665,01 €	700,00 €	844,61 €	900,00 €
6184	Formation	0,00 €	100,00 €	0,00 €	300,00 €
6188	Autres frais divers	1 365,07 €	1 400,00 €	1 449,91 €	4 500,00 €
6228	Divers (analyse eau)	330,72 €	2 200,00 €	1 603,87 €	2 200,00 €
6231	Annonces et insertions	400,50 €	0,00 €	959,00 €	0,00 €
6236	Catalogues et imprimés	871,98 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6238	Prestations diverses	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
6251	Voyages et déplacements	0,00 €	50,00 €	127,25 €	150,00 €
6262	Frais de télécommunication	1 004,29 €	1 500,00 €	1 143,96 €	1 500,00 €
627	Services bancaires et assimil	58,56 €	60,00 €	62,17 €	65,00 €
6281	Concours divers (cotisations)	1 157,95 €	1 200,00 €	1 157,95 €	6 000,00 €
6284	Redevance OM	823,20 €	850,00 €	905,10 €	1 000,00 €
6288	Dératisation	0,00 €	350,00 €	0,00 €	350,00 €
63512	Taxes foncières	3 103,00 €	3 200,00 €	3 204,00 €	3 205,00 €
6358	Redevance audiovisuelle TV	1 126,00 €	2 200,00 €	1 766,00 €	2 200,00 €
12	Charges de personnels	85 691,06 €	110 000,00 €	108 428,55 €	110 000,00 €
6518	Licences informatiques	0,00 €	0,00 €	179,04 €	380,00 €
6574	Subven. fonc. associations	1 524,00 €	1 524,00 €	1 524,00 €	1 524,00 €
6718	Charges exceptionnelles	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
675	Ventes chalets				0,00 €
TOTAL DES DEPENSES FONCTIONNEMENT		136 565,81 €	182 634,00 €	172 309,72 €	189 324,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Article	Libellé	Total réalisé 2020	BP 2021	Total réalisé 2021	BP 2022
70328	Autres droits de stationnement	3 452,80 €	5 000,00 €	6 088,94 €	6 000,00 €
70688	Autres prestations de services	4 885,20 €	5 500,00 €	3 983,50 €	5 000,00 €
7078	Ventes autres marchandises	7 060,50 €	9 000,00 €	6 413,49 €	7 500,00 €
70878	Remb par autres redevables	4 641,24 €	5 000,00 €	5 511,70 €	5 500,00 €
752	Revenus des immeubles	99 379,75 €	110 000,00 €	103 010,46 €	120 000,00 €
7788	Autres reprises excédents	376,81 €	0,00 €	415,60 €	0,00 €
773	Mdt annulé sur ex; antérieur	0,00 €	0,00 €	6,00 €	0,00 €
775	Ventes chalets				0,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		119 796,30 €	134 500,00 €	125 429,69 €	144 000,00 €
Bilan de fonctionnement		-16 769,51 €	-48 134,00 €	-46 880,03 €	-45 324,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé	Total réalisé 2020	BP 2021	Total réalisé 2021	BP 2022
2188 - 11	Acquisition matériel	4 942,74 €	3 000,00 €	0,00 €	8 700,00 €
2188 - 24	Swingolf	5 425,77 €	6 700,00 €	0,00 €	6 700,00 €
40	Signalétique la Chesnaie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	800,00 €
50	Aménagement de la base	0,00 €	2 000,00 €	367,31 €	5 000,00 €
51	Sanitaires	0,00 €	0,00 €		
2313 - 55	Réha Chalet	10 844,17 €	8 000,00 €	0,00 €	9 784,00 €
165	Caution	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
58	Renfor Attrac. Base	44 478,91 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1641	Rembt Capital	0,00 €			
59	Requalification Base de Loisirs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
2041412	Fond de concours chalets				8 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		66 751,23 €	20 900,00 €	367,31 €	64 984,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé	Total réalisé 2020	BP 2021	Total réalisé 2021	BP 2022
165	Rembt caution	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
24	Vente Chalet Bignon du Maine				27 000,00 €
24	Vente Chalet Arquenay				40 500,00 €
10222 - 11	FCTVA achats base	387,00 €	696,00 €	1 181,00 €	1 450,00 €
10222 - 24	FCTVA Swingolf	774,00 €	1 100,00 €	0,00 €	1 100,00 €
10222 - 50	FCTVA aménagt de la base	0,00 €	330,00 €	264,25 €	820,20 €
275	Dépôts et cautionnements versés	685,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL Recettes D'INVESTISSEMENT		7 544,00 €	3 126,00 €	1 445,25 €	71 870,20 €

Bilan de fonctionnement	-16 769,51 €	-48 134,00 €	-46 880,03 €	-45 324,00 €
Bilan d'investissement	-59 207,23 €	-17 774,00 €	1 077,94 €	6 886,20 €

Bilan global	-75 976,74 €	-65 908,00 €	-45 802,09 €	-38 437,80 €
---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------



II-02 – Le village vacances nature et jardin à Bouère

Fonctionnement :

- Inscription de 1500€ pour la maintenance et le remplacement des extincteurs
- Augmentation des cotisations GDF pour 2022 en formule liberté + Abonnement Evivo

Investissement :

- Report des inscriptions 2021 pour l'achat d'un véhicule et l'aménagement de la salle de VVNJ
- Inscription de 15000 € pour l'aménagement d'un espace lingerie (Machine à laver et sèche linge avec monnayeur et d'une presse de repassage)

Amortissement sur 10 ans

Frais actuel de blanchisserie : 980 € VVNJ

1170€ Chesnaie

Soit : 2150 € / an pour les 2 sites

Soit : 21 500€ / 10 ans

Economie des frais de déplacements + temps de déplacements + recettes supplémentaires + service supplémentaire pour la clientèle

VVNJ

Article	Libellé	Réalisé 2020	BP 2021	Total réalisé 2021	BP 2022
60611	Eau & assainissement	1 810,40 €	2 500,00 €	1 234,83 €	2 500,00 €
60612	Energie-électricité	13 547,87 €	14 000,00 €	14 255,23 €	14 500,00 €
60621	Combustibles	- €	50,00 €	- €	50,00 €
60622	Carburants	34,28 €	100,00 €	71,78 €	100,00 €
60624	Produits de traitement	- €	50,00 €	- €	- €
60623	Alimentation	363,14 €	200,00 €	374,87 €	200,00 €
60628	Autres fournitures non st	860,46 €	1 200,00 €	554,80 €	1 000,00 €
60631	Fournitures d'entretien	954,72 €	1 000,00 €	527,26 €	800,00 €
60632	F. de petit équipement	2 237,04 €	3 800,00 €	7 264,71 €	4 000,00 €
60636	Vêtements de travail	243,41 €	300,00 €	- €	100,00 €
6064	Fournitures administrati	326,27 €	350,00 €	439,47 €	300,00 €
6065	Livres	8,70 €	10,00 €	8,70 €	- €
6068	Autres matières et fourni	47,94 €	- €	- €	- €
6135	Locations mobilières	907,20 €	950,00 €	907,20 €	910,00 €
61521	Entretien de terrains	576,72 €	600,00 €	- €	600,00 €
615228	Entretien de bâtiments	- €	250,00 €	439,20 €	500,00 €
61551	Entretien matériel roulant	73,92 €	80,00 €	196,90 €	100,00 €
61558	Entretien autres biens m	997,05 €	900,00 €	963,90 €	1 000,00 €
6156	Maintenance	337,36 €	500,00 €	326,04 €	1 950,00 €
6161	Primes d'assurances	544,05 €	700,00 €	645,75 €	700,00 €
6168	Autres primes assurance	156,30 €	200,00 €	337,90 €	400,00 €
6188	Autres frais divers	234,25 €	300,00 €	213,78 €	250,00 €
6231	Annonces et insertions	- €	- €	1 395,60 €	- €
6236	Catalogues et imprimés	1 004,98 €	- €	- €	- €
6251	Voyages et déplacements	518,66 €	500,00 €	214,08 €	250,00 €
6262	Frais de télécommunication	1 079,41 €	1 200,00 €	959,97 €	1 200,00 €
627	Services bancaires et as	- €	300,00 €	- €	100,00 €
6281	Coûtisation	836,45 €	850,00 €	835,14 €	4 035,00 €
6284	Redevance OM	392,00 €	400,00 €	431,00 €	450,00 €
62875	Participation dep entreti	5 848,01 €	6 000,00 €	6 019,82 €	6 000,00 €
63512	Taxes foncières	2 922,00 €	3 000,00 €	2 955,00 €	3 000,00 €
6358	Autres droits redevance	730,00 €	1 000,00 €	1 242,00 €	1 250,00 €
12	Personnel	53 065,01 €	51 000,00 €	47 579,03 €	52 000,00 €
6518	Licences Office 365 + Ar	- €	- €	179,04 €	180,00 €
66111	Intérêts des emprunts,de	874,69 €	1 000,00 €	63,17 €	- €
6232	Fêtes et cérémonie	- €	500,00 €	- €	200,00 €
TOTAL DES DEPENSES		91 526,78 €	93 788,60 €	90 636,17 €	98 625,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Article	Libellé	Total réalisé 2020	BP 2021	Total réalisé 2021	BP 2022
752	Revenus des immeubles	66 270,12 €	95 000,00 €	66 732,41 €	80 000,00 €
70878	Rbt frais chalets	7 104,00 €	10 000,00 €	7 584,18 €	10 000,00 €
7588	Autres produits divers	0,10 €	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES		73 374,22 €	105 000,00 €	74 316,59 €	90 000,00 €
Bilan de fonctionnement		- 18 152,56 €	11 211,40 €	- 16 319,58 €	- 8 625,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé	Total réalisé 2020	BP 2021	Total réalisé 2021	BP 2022
2188 - 17	Acquisition matériel	1 172,33 €	5 000,00 €	- €	15 000,00 €
2188 - 59	Acquisition matériel	8 596,59 €	- €	23 041,25 €	- €
2184 - 59	Mobilier	15 797,79 €	- €	159,98 €	- €
2313-59	Rénovation VVNJ	134 840,00 €	140 000,00 €	139 477,30 €	- €
57	Aménagement salle VVI	- €	10 000,00 €	- €	15 000,00 €
17	Véhicule électrique	- €	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
2158 - 57	Portail	930,83 €	- €	- €	- €
2315-57	Travaux Voiries	1 071,00 €	- €	- €	- €
2128-57	Aménagement de loisirs	- €	1 000,00 €	- €	- €
1641	Capital Emprunts	31 981,15 €	8 200,00 €	8 150,59 €	- €
165	Cautions	- €	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		194 568,73 €	175 410,00 €	170 829,12 €	41 000,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé	Total réalisé 2020	BP 2021	Total réalisé 2021	BP 2022
10222 - 17	FCTVA	192,00 €	820,00 €	- €	2 460,00 €
10222-57	FCTVA	482,00 €	164,00 €	- €	- €
10222-59	FCTVA	7 649,00 €	- €	3 257,63 €	- €
10222 - 27	FCTVA - Signalisation	- €	- €	- €	- €
1321-59	Subv DETR	- €	60 000,00 €	40 649,00 €	- €
1322-59	Subv Région	- €	175 733,00 €	175 733,00 €	- €
165	Cautions	940,00 €	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		9 263,00 €	237 717,00 €	219 639,63 €	3 460,00 €

Bilan de fonctionnement	- 18 152,56 €	11 211,40 €	- 16 319,58 €	- 8 625,00 €
Bilan d'investissement	- 185 305,73 €	62 307,00 €	48 810,51 €	- 37 540,00 €
Bilan global	- 203 458,29 €	73 518,40 €	32 490,93 €	- 46 165,00 €



II-03 – Camping intercommunal de Villiers-Charlemagne

Fonctionnement :

- Augmentation des charges de personnel car remplacement pour congés maternité du 1^{er} mars au 30 septembre 2022

Investissement :

- Proposition d'inscription d'une enveloppe de 88 000 € pour la création d'une extension du bâtiment d'accueil du Camping de Villiers avec inscription d'un emprunt à la hauteur du montant des travaux.
- Inscription de 5000 € pour l'aménagement des emplacements

RAPPORT II-03 Villiers Charlemagne

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Total réalisé 2020	BP 2021	Total réalisé 2021	BP 2022
60611	Eau & assainissement	1 299,20 €	1 500,00 €	1 339,81 €	1 500,00 €
60631	Fournitures d'entretien	264,09 €	250,00 €	273,81 €	300,00 €
60632	F. de petit équipement	1 751,48 €	1 500,00 €	2 704,08 €	1 500,00 €
60636	Vêtements de travail	0,00 €	- €	28,65 €	- €
6064	Fournitures administratives	91,05 €	100,00 €	58,14 €	100,00 €
6135	Locations mobilières	1 374,00 €	1 500,00 €	1 462,50 €	1 500,00 €
61521	Entretien de terrains	2 488,00 €	- €	- €	- €
61522	Entretien de bâtiments	200,96 €	1 500,00 €	- €	1 000,00 €
615228	Rénovation bâtiments	0,00 €	1 000,00 €	- €	500,00 €
6156	Maintenance	261,22 €	200,00 €	96,05 €	200,00 €
6161	Primes d'assurances	126,64 €	150,00 €	150,30 €	160,00 €
6188	Autres frais divers	0,00 €	50,00 €	- €	300,00 €
6231	Annonces et insertions	400,50 €	- €	959,00 €	- €
6232	Fêtes et cérémonies	36,36 €	- €	- €	- €
6236	Catalogues et imprimés	871,98 €	- €	- €	- €
627	Services bancaires et assimilés	156,07 €	160,00 €	254,89 €	300,00 €
6281	Cotisation	23,96 €	100,00 €	23,96 €	100,00 €
62875	Rbt frais commune Villiers Charlema	3 821,56 €	4 400,00 €	7 003,26 €	6 000,00 €
12	Personnel	33 988,57 €	43 750,00 €	28 273,34 €	33 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES		47 155,64 €	56 160,00 €	42 627,79 €	46 460,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Total réalisé 2020	BP 2021	Total réalisé 2021	BP 2022
Mémoire	Attribution de compensation	1 400,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €
752	Revenus des immeubles	35 622,65 €	45 000,00 €	41 663,55 €	45 000,00 €
TOTAL DES RECETTES		37 022,65 €	46 400,00 €	43 063,55 €	46 400,00 €
Bilan de fonctionnement		-10 132,99 €	-9 760,00 €	435,76 €	-60,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé	Total réalisé 2020	BP 2021	Total réalisé 2021	BP 2022
2188 - 26	Acquisition de matériel	1 626,25 €	3 000,00 €	412,45 €	1 000,00 €
2315 - 37	Aménagement des emplacements	8 496,38 €	- €	- €	- €
2315-37	Aménagement des emplacements	- €	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
2313-60	Extension bâtiment accueil	- €	- €	- €	88 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		10 122,63 €	8 000,00 €	412,45 €	94 000,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Article	Libellé	Total réalisé 2020	BP 2021	Total réalisé 2021	BP 2022
10222	FCTVA matériel				164,04 €
	Emprunt				88 000,00 €
TOTAL Recettes D'INVESTISSEMENT		0,00 €	0,00 €	0,00 €	88 164,04 €
Bilan de fonctionnement		-10 132,99 €	-9 760,00 €	435,76 €	-60,00 €
Bilan d'investissement		-10 122,63 €	-8 000,00 €	-412,45 €	-5 835,96 €
Bilan global		-20 255,62 €	-17 760,00 €	23,31 €	-5 895,96 €



Synthèse Action : Sites d'hébergements touristiques intercommunaux

Fonctionnement

SYNTHESE BUDGETAIRE		BP 2021			BUDGET 2022	Evolution dépenses BP	Evolution Recettes BP	Evolution BP reste à charge en €
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapport II-1	Chesnaie	-47 334,00 €	189 324,00 €	144 000,00 €	-45 324,00 €	4%	7%	-2 010,00 €
Rapport II-2	VVNJ	11 022,00 €	98 625,00 €	90 000,00 €	-8 625,00 €	5%	-14%	19 647,00 €
Rapport II-3	VVP	-9 760,00 €	46 460,00 €	46 400,00 €	-60,00 €	-17%	0%	-9 700,00 €
TOTAL MISSION HEBERGEMENT		-46 072,00 €	334 409,00 €	280 400,00 €	-54 009,00 €	1%	-2%	7 937,00 €

Investissement

SYNTHESE BUDGETAIRE		BP 2021			BUDGET 2022	Evolution dépenses BP	Evolution Recettes BP	Evolution BP reste à charge en €
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapport II-1	Chesnaie	-17 774,00 €	64 984,00 €	71 870,20 €	6 886,20 €	211%	2199%	-24 660,20 €
Rapport II-2	VVNJ	62 307,00 €	41 000,00 €	3 460,00 €	-37 540,00 €	-77%	-99%	99 847,00 €
Rapport II-3	VVP	-8 000,00 €	94 000,00 €	88 164,04 €	-5 835,96 €	1075%		-2 164,04 €
TOTAL MISSION HEBERGEMENT		36 533,00 €	199 984,00 €	163 494,24 €	-36 489,76 €	-2%	-32%	73 022,76 €

Fonctionnement + Investissement

SYNTHESE BUDGETAIRE		BP 2021			BUDGET 2022	Evolution dépenses BP	Evolution Recettes BP	Evolution BP reste à charge en €
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapport II-1	Chesnaie	-65 108,00 €	254 308,00 €	215 870,20 €	-38 437,80 €	25%	57%	-26 670,20 €
Rapport II-2	VVNJ	73 329,00 €	139 625,00 €	93 460,00 €	-46 165,00 €	-48%	-73%	119 494,00 €
Rapport II-3	VVP	-17 760,00 €	140 460,00 €	134 564,04 €	-5 895,96 €	119%	190%	-11 864,04 €
TOTAL MISSION HEBERGEMENT		-9 539,00 €	534 393,00 €	443 894,24 €	-90 498,76 €	0%	-16%	80 959,76 €

Baisse de 16% de recettes impactée essentiellement par une estimation plus sincère des recettes du VVNJ

2021		105 000,00 €
2022		90 000,00 €
Soit	15 000,00 €	de recettes en moins

ACTION : Sites de visites et d'activités

II-04 – Observatoire astronomique

- RAS

II-05 – Moulin Cavier

- Inscription de 3100€ pour la réparation de l'aile

II-06 – Randonnées

- Report des crédits 2021 soit 7000€ pour la finalisation de la signalétique

II-07 – Forêt de Bellebranche

- RAS

II-13 Valorisation du patrimoine

- Report des crédits 2021 soit 3570 €

Synthèse Action : Sites de visites & d'activités

Fonctionnement

SYNTHESE BUDGETAIRE		BP 2021			BUDGET 2022	Evolution dépenses BP	Evolution Recettes BP	Evolution Reste à charge BP
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapport II-4	Observatoire astronomique	-1 480,00 €	1 230,00 €	- €	-1 230,00 €	-17%	0%	-250,00 €
Rapport II-5	Moulin Cavier	-950,00 €	3 280,00 €	- €	-3 280,00 €	245%	0%	2 330,00 €
Rapport II-6	Randonnées	-9 240,00 €	9 240,00 €	- €	-9 240,00 €	0%	0%	0,00 €
Rapport II-7	Forêt de Bellebranche	-2 000,00 €	2 000,00 €	- €	-2 000,00 €	0%	0%	0,00 €
Rapport II-13	Patrimoine	-1 500,00 €	1 500,00 €	- €	-1 500,00 €	0%	0%	0,00 €
TOTAL SITES DE VISITES ET D'ACTIVITES		-15 170,00 €	17 250,00 €	0,00 €	-17 250,00 €	14%	0%	2 080,00 €

Investissement

SYNTHESE BUDGETAIRE		BP 2021			BUDGET 2022	Evolution dépenses BP	Evolution Recettes BP	Evolution Reste à charge BP
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapport II-4	Observatoire astronomique	0,00 €	- €	- €	0,00 €	0%	0%	0,00 €
Rapport II-5	Moulin Cavier	0,00 €	- €	- €	0,00 €	0%	0%	0,00 €
Rapport II-6	Randonnées	-268,00 €	7 000,00 €	6 704,00 €	-296,00 €	0%	0%	28,00 €
Rapport II-7	Forêt de Bellebranche	0,00 €	- €	- €	0,00 €	0%	0%	0,00 €
Rapport II-13	Patrimoine	3 870,00 €	3 570,00 €	5 378,00 €	1 808,00 €	0%	-28%	2 062,00 €
TOTAL SITES DE VISITES ET D'ACTIVITES		3 602,00 €	10 570,00 €	12 082,00 €	1 512,00 €	0%	-15%	2 090,00 €

Fonctionnement + Investissement

SYNTHESE BUDGETAIRE		BP 2021			BUDGET 2022	Evolution dépenses BP	Evolution Recettes BP	Evolution Reste à charge BP
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapport II-4	Observatoire astronomique	-1 480,00 €	1 230,00 €	- €	-1 230,00 €	-17%	0%	-250,00 €
Rapport II-5	Moulin Cavier	-950,00 €	3 280,00 €	- €	-3 280,00 €	245%	0%	2 330,00 €
Rapport II-6	Randonnées	-9 508,00 €	16 240,00 €	6 704,00 €	-9 536,00 €	0%	0%	28,00 €
Rapport II-7	Forêt de Bellebranche	-2 000,00 €	2 000,00 €	- €	-2 000,00 €	0%	0%	0,00 €
Rapport II-13	Patrimoine	2 370,00 €	5 070,00 €	5 378,00 €	308,00 €	0%	0%	2 062,00 €
TOTAL SITES DE VISITES ET D'ACTIVITES		-11 568,00 €	27 820,00 €	12 082,00 €	-15 738,00 €	8%	0%	4 170,00 €



ACTION : Accueil, information et promotion touristique

II-08 – Territoire d’Accueil Touristique Sud Mayenne

- Inscription de 27 500 € de participation annuelle

II-09 – Promotion touristique intercommunale

- Inscription de 19 000 € pour la communication touristique (Plaquette des villages vacances, campagnes sponsorisées, réédition des cartes touristiques famille, goodies, insertions annuaires en ligne, achat de référencement, flamme OT etc...)

II-10 – Office de Tourisme

- Au regard de l’organisation du service proposition de recrutement d’un chargé de mission tourisme 70% OT – 30% développement touristique

Proposition de recrutement d'un chargé de mission tourisme

Depuis 2020, les moyens humains du service Tourisme ont évolué et il est proposé de créer un poste de chargé de missions touristique, sans augmenter les effectifs :

Missions		Situation 2020		Actuellement		Proposition 2022	
		ETP théorique	ETP réel	ETP théorique	ETP réel	ETP théorique	ETP réel
Développement touristique	Responsable du service, dont développement	1	1	0.5	0.5	0.5	0.5
	Promotion touristique	0.5	0	0.25	0	0	0
	Animation touristique	0.25	0.25	0.25	0.25	0	0
	Chargé de missions : accueil, promotion, développement, médiation, communication					1	1
Gestion d'équipement touristique (accueil, entretien, commercialisation)	Base de loisirs de la Chesnaie à St Denis du M	1	1	1	1	1	1
	Village Vacances Pêche (VVP) à Villiers Charlemagne	1 (dont 0.33 Commune)	1 (dont 0.33 Commune)	1 (dont 0.33 Commune)	1 (dont 0.33 Commune)	1 (dont 0.33 Commune)	1 (dont 0.33 Commune)
	Village Vacances Nature et Jardin (VVNJ) à Bouère	1	1	1	1	1	1
	Espaces verts VVNJ	0.25	0.25	0.25	0.25	0	0
TOTAL		5 (dont 0.33 Commune)	4.5 (dont 0.33 Commune)	4.25 (dont 0.33 Commune)	4 (dont 0.33 Commune)	4.5 (dont 0.33 Commune)	4.5 (dont 0.33 Commune)

Il est proposé que l'entretien des espaces verts du VVNJ soit assuré par les services techniques (Comme pour la Chesnaie) dans le cadre notamment d'une optimisation de l'entretien avec mise en place d'espaces en gestion différenciés sur l'ensemble de la collectivité.

Synthèse Action : Accueil, Information & promotion touristique

Fonctionnement

SYNTHESE BUDGETAIRE		BP 2021			BUDGET 2022	Evolution dépenses BP	Evolution Recettes BP	Evolution Reste à charge
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapport II-8	TAT	-26 965,00 €	27 500,00 €	- €	-27 500,00 €	2%	0%	535,00 €
Rapport II-9	Promotion intercommunale	-21 000,00 €	19 000,00 €	- €	-19 000,00 €	-10%	0%	-2 000,00 €
Rapport II-10	OT	-12 000,00 €	27 170,00 €	1 000,00 €	-26 170,00 €	103%	0%	14 170,00 €
Rapport II-11	Signalétique	0,00 €	- €	- €	0,00 €	0%	0%	0,00 €
TOTAL ACCUEIL INFORMATION &		-59 965,00 €	73 670,00 €	1 000,00 €	-72 670,00 €	20%	0%	12 705,00 €

Investissement

SYNTHESE BUDGETAIRE		BP 2021			BUDGET 2022	Evolution dépenses BP	Evolution Recettes BP	Evolution Reste à charge
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapport II-8	TAT	0,00 €	- €	- €	0,00 €	0%	0%	0,00 €
Rapport II-9	Promotion intercommunale	0,00 €	- €	- €	0,00 €	0%	0%	0,00 €
Rapport II-10	OT	0,00 €	- €	- €	0,00 €	0%	0%	0,00 €
Rapport II-11	Signalétique	0,00 €	- €	- €	0,00 €	0%	0%	0,00 €
TOTAL ACCUEIL INFORMATION &		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%	0%	0,00 €

Fonctionnement + Investissement

SYNTHESE BUDGETAIRE		BP 2021			BUDGET 2022	Evolution dépenses BP	Evolution Recettes BP	Evolution Reste à charge
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapport II-8	TAT	-26 965,00 €	27 500,00 €	- €	-27 500,00 €	2%	0%	535,00 €
Rapport II-9	Promotion intercommunale	-21 000,00 €	19 000,00 €	- €	-19 000,00 €	-10%	0%	-2 000,00 €
Rapport II-10	OT	-12 000,00 €	27 170,00 €	1 000,00 €	-26 170,00 €	103%	0%	14 170,00 €
Rapport II-11	Signalétique	0,00 €	- €	- €	0,00 €	0%	0%	0,00 €
TOTAL ACCUEIL INFORMATION &		-59 965,00 €	73 670,00 €	1 000,00 €	-72 670,00 €	20%	0%	12 705,00 €

ACTION : Développement touristique et valorisation du patrimoine

II-12 Coordination et développement

- Au regard de l'organisation du service proposition de recrutement d'un chargé de mission tourisme 70% OT – 30% développement touristique

Synthèse Action développement touristique

Fonctionnement

SYNTHESE BUDGETAIRE		BP 2021			BUDGET 2022	Evolution dépenses BP	Evolution Recettes BP	Evolution Reste à charge
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapport II-13	Coordination & Développement	-64 730,00 €	59 140,00 €	- €	-59 140,00 €	-9%	0%	-5 590,00 €
TOTAL DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE		-64 730,00 €	59 140,00 €	0,00 €	-59 140,00 €	-9%	0%	-5 590,00 €

Investissement

SYNTHESE BUDGETAIRE		BP 2021			BUDGET 2022	Evolution dépenses BP	Evolution Recettes BP	Evolution Reste à charge
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapport II-13	Coordination & Développement	0,00 €	- €	- €	0,00 €	0%	0%	0,00 €
TOTAL DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%	0%	0,00 €

Fonctionnement + Investissement

SYNTHESE BUDGETAIRE		BP 2021			BUDGET 2022	Evolution dépenses BP	Evolution Recettes BP	Evolution Reste à charge
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapport II-13	Coordination & Développement	-64 730,00 €	59 140,00 €	- €	-59 140,00 €	-9%	0%	-5 590,00 €
TOTAL DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE		-64 730,00 €	59 140,00 €	0,00 €	-59 140,00 €	-9%	0%	-5 590,00 €

Synthèse globale TOURISME

Consigne 0% d'augmentation sur le fonctionnement

Fonctionnement

SYNTHESE BUDGETAIRE	BP 2021		BUDGET 2022		Evolution dépenses BP	Evolution Recettes BP	Evolution BP reste à charge en €
TOTAL FONCTIONNEMENT TOURISME	-147 937,00 €	484 469,00 €	281 400,00 €	-203 069,00 €	11%	-2%	55 132,00 €

Investissement

SYNTHESE BUDGETAIRE	BP 2021		BUDGET 2022		Evolution dépenses BP	Evolution Recettes BP	Evolution BP reste à charge en €
TOTAL FONCTIONNEMENT TOURISME	40 135,00 €	210 554,00 €	175 576,24 €	-34 977,76 €	-2%	-31%	75 112,76 €

Fonctionnement + Investissement

SYNTHESE BUDGETAIRE	BP 2021		BUDGET 2022		Evolution dépenses BP	Evolution Recettes BP	Evolution BP reste à charge en €
TOTAL FONCTIONNEMENT TOURISME	-145 802,00 €	695 023,00 €	456 976,24 €	-238 046,76 €	1%	-16%	92 244,76 €

En fonctionnement, l'évolution des dépenses est liée essentiellement au COVID et à la baisse au moment du vote du budget de l'estimation des charges de personnel (- 38 000€ entre le BP proposé en décembre et le vote du budget).

En tenant compte du BP proposé en 2021 avec les charges de personnel intégrales les évolutions de fonctionnement sont de l'ordre de 0% pour les dépenses et - 2% pour les recettes en lien avec la baisse des recettes estimés pour le VVNJ

SYNTHESE BUDGETAIRE	BP 2021		BUDGET 2022		Evolution dépenses BP	Evolution Recettes BP	Evolution BP reste à charge en €		
TOTAL FONCTIONNEMENT TOURISME	482 847,00 €	287 300,00 €	-195 547,00 €	484 469,00 €	281 400,00 €	-203 069,00 €	0%	-2%	7 522,00 €



Questions diverses

1. Recrutement d'un chargé de mission tourisme


2. Offre pédalos

offre de prix pour pédalos



Christelle Derenne <lamarinevaiges@hotmail.com>

À Anne-Laure ARNOUD - PAYS MESLAY GREZ

 En cas de problème lié à l'affichage de ce message, cliquez ici pour l'afficher dans un navigateur web.

MR DERENNE Yannick
1 rue Robert Glétron
53480 VAIGES
Tél 06.78.49.15.99

Madame, Monsieur,

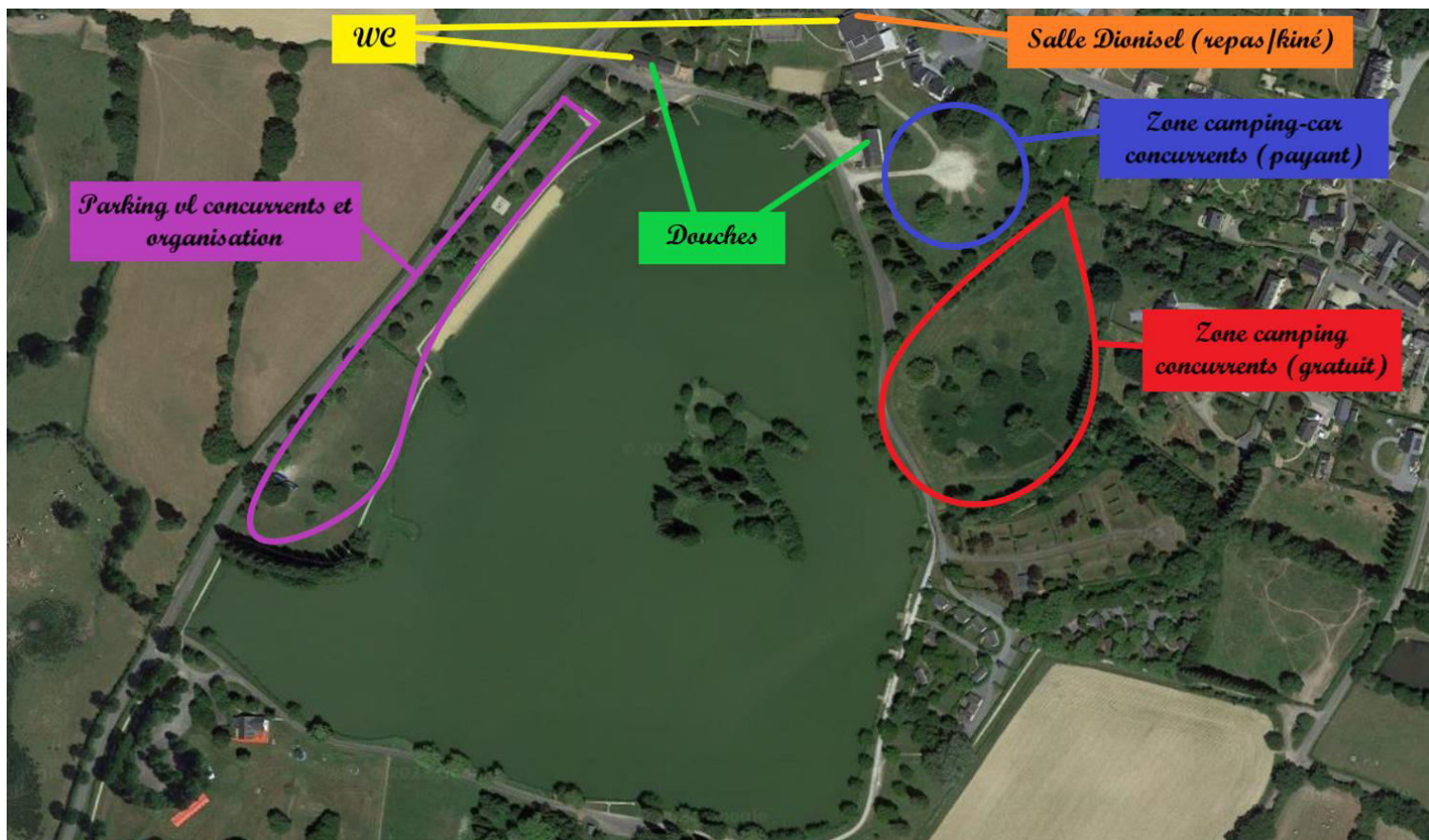
En date du 7 janvier 2022, je soussigné, Monsieur DERENNE Yannick, habitant au 1 rue Robert Glétron à VAIGES, dénommé le promettant, m'engage à acheter, en cas d'acceptation de la présente offre d'achat, de façon ferme et irrévocable, les 3 pédalos stockés sur le site de La Chesnaie à Saint Denis du Maine pour la somme de 600€, soit 200€ l'unité.

Cordialement,

MR DERENNE

Questions diverses

3. Demande organisation Raid sportif base de loisirs de la Chesnaie



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE
TRAVAIL DU 04/10/2021

CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION PROJET RAID

Étaient présents : Mr Renaud Boutet, vice-président de l'Association Sportive et Artistique des Pays de la Loire ; Mr Yannick Hamond Elu de St Denis du Maine et de la Communauté de Communes ; Mme Alvarez Carole

Résumé du projet :

Raid sportif : le défi mayennais.

Compétition sportive, qui se déroulera le samedi 21 et dimanche 22 mai 2022, devrait accueillir jusqu'à 300 participants et une cinquantaine de bénévoles. Etablissement d'un "bivouac" sur la commune de Saint Denis du Maine.

Leurs besoins ; Nos propositions

- Emplacement pour le bivouac

Implantation du campement, entre la base de voile et la barrière du camping « terrain des boues » notre contrainte faire une tonte en mai, consulter le service tech afin de vérifier si cela ne pose pas de problème à l'agriculteur qui fait un fauchage pour le foin.

- Sanitaires et douches

Mise à disposition du sanitaire public et des sanitaires de la salle des fêtes « la Dioniselle » Proposition également de mettre à disposition les douches du bâtiment de voile afin de compléter l'offre au regard du nombre de participants. Consulter le service jeunesse.

- Salle commune pour les repas

La commune de St Denis du Maine, met à disposition la salle la Dioniselle au tarif d'un vin d'honneur.

- Stationnement véhicules (100)

Les véhicules ne seront pas autorisés à circuler et stationner aux abords du campement. Ils pourront stationner sur les parkings existants, à savoir, la Dioniselle devant et derrière – base de loisirs zone verte.

- Branchement électrique

Le branchement électrique pourra être fait au niveau du bâtiment d'accueil, avec le matériel de l'association.

- Questions diverses :
- Possibilité d'avoir une remise sur les hébergements pour éventuellement des participants qui souhaiteraient plus de confort.
- Mise à disposition éventuellement de la soène mobile

L'association va revoir le tracé du parcours, car ce qui nous a été proposé n'est pas réalisable et s'engage à nous le faire parvenir. Ils s'engagent également à ne pas bloquer les accès clients.

Notre réponse est attendu avant la fin d'année.

Questions diverses

4. Swingolf : Entretien des Espaces verts

	2018	2019	2020	2021
Heures effectuées	407,5	485	429,75	538,5
Charge annuelle	10 361,00 €	12 156,00 €	10 988,00 €	14 243,00 €

MULTI GOLF					
	Libellés	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
Article	Dépenses fonctionnement				
DEPENSES	Entretiens autres biens				
12	Charge de personnel	10 361,65 €	12 156,89 €	10 988,90 €	14 243,99 €
6156	Maintenance Extincteurs	0,00 €	0,00 €	12,92 €	13,26 €
6161	Prime Assurance	74,25 €	75,90 €	70,35 €	83,50 €
6168	Autres Prime Assurance	0,00 €	0,00 €	106,94 €	229,91 €
6188	Vérification installations et équipement	194,36 €	97,18 €	- €	97,17 €
6574	Subvention annuelle	3 048,00 €	1 524,00 €	1 524,00 €	1 524,00 €
60621	Combustible	947,77 €	0,00 €	1 631,67 €	2 768,28 €
60628	Produit de traitement	611,58 €	590,04 €	1 432,29 €	973,92 €
60631	Fournitures entretien	0,00 €	1 259,45 €		1 770,12 €
60632	Fourniture petit équipement	1 170,76 €	1 347,82 €	1 294,44 €	- €
61521	Entretien terrains - élavage	292,50 €	2 683,98 €	481,37 €	2 557,44 €
61551	Entretien tondeuse	0,00 €	264,09 €	2 041,84 €	318,93 €
63512	Taxe foncière	18,00 €	17,00 €	17,00 €	17,00 €
615228	Entretien bâtiments	0,00 €	1 247,40 €	1 220,09 €	- €
	Total dépenses	16 718,87 €	21 263,75 €	20 821,81 €	24 597,52 €
	Dépenses d'investissement				
		Réalisé 2018	Réalisé 2019	Total réalisé 2020	Réalisé 2021
	2135-24 Travaux	0,00 €	0,00 €	- €	- €
	2188-24 - Equipements	0,00 €	0,00 €	4 715,77 €	- €
	Total	0,00 €	0,00 €	4 715,77 €	- €
	Recettes d'investissement				
	FCTVA	0,00 €	0,00 €	774,00 €	- €
	Total	0,00 €	0,00 €	774,00 €	- €
	Bilan Global	-16 718,87 €	-21 263,75 €	-24 763,58 €	-24 597,52 €

Questions diverses

5. Proposition dates visites de sites

Possibilité de visites des différents sites d'hébergements :

- Samedi 5 février
- Samedi 19 février

Proposition de programme

Village vacances et pêche et Camping de Villiers Charlemagne - 9h-10h

Camping et base de loisirs de la Chesnaie - 10h15-11h30

Village vacances Nature Saint Charles la Forêt - 11h45-12h45

Déjeuner 13h-14h

Village Nature et Jardin Bouère- 14h-15h

Commission Culture Tourisme et Patrimoine

COMPTE-RENDU

Ordre du jour du 6 janvier 2022

- Rapports budgétaires :
 - Réseau de lecture,
 - Affaires Culturelles,
 - École de Musique et de Théâtre

Commune	Titre	Nom	Prénom	Emargement
ARQUENAY	Madame	DE FARCY DE PONTFARCY	Béatrice	Excusée
BANNES	Monsieur	CAMUS	Charles	
BAZOUGERS	Madame	GAHERY	Estelle	
BAZOUGERS	Madame	PELMOINE	Naura	
BOUERE	Madame	TROTABAS	Caroline	
COSSE EN CHAMPAGNE	Madame	LEROY	Aurélié	
GREZ EN BOUERE	Monsieur	FOUCHER	Michel	
LA BAZOUGE DE CHEMERE	Madame	MANDELLI MARTIN	Marie	Excusée
LE BIGNON DU MAINE	Madame	PELTIER	Stéphanie	Excusée
LE BURET	Madame	METEREAU	Elizabeth	Excusée
MESLAY DU MAINE	Monsieur	CAUCHOIS	Xavier	
PREAUX	Madame	LANDEAU	Myriam	
RUILLE FROID FONDS	Monsieur	BOURDAIS	Sébastien	
ST BRICE	Monsieur	MOCHER	Frédéric	Excusé
ST CHARLES LA FORÊT	Monsieur	ABAFOUR	Michel	
SAINT DENIS DU MAINE	Monsieur	HAMOND	Yannick	Excusé
VILLIERS CHARLEMAGNE	Monsieur	BUCHOT	André	
VILLIERS CHARLEMAGNE	Monsieur	SABIN	Jacques	
CCPMG	Madame	RENIER	Delphine	
	Madame	CRIBIER-SEGUIN	Julie	
	Monsieur	BREHARD	Vincent	



3 DOMAINES D'ACTION

I - ACTION : LECTURE PUBLIQUE

- I - 01 Médiathèque de Grez en Bouère
- I - 02 Médiathèque de Meslay du Maine
- I - 03 Réseau de lecture

III - ACTION : SAISON CULTURELLE

- I - 04 Saison culturelle
- I - 05 Communication culturelle
- I - 06 Atmosphères 53
- I - 07 Interventions danse en milieu scolaire (Mayenne Culture)
- I - 08 Soutien aux associations culturelles

III - ACTION : ECOLE DE MUSIQUE ET DE THEATRE

- I - 09 Ecole de Musique et de Théâtre
- I - 10 Les actions
- I - 11 Les finances



I - ACTION : LECTURE PUBLIQUE

01 Médiathèque de Grez en Bouère

- Reste à charge BP 2022 : 44.417 €
- Reste à charge BP 2021 : 42.242 €
- CA provisoire 2021 : 41.957,76 € soit un delta de 2.175 € (évolution de la carrière des agents).

02 Médiathèque de Meslay du Maine

- Reste à charge BP 2022 : 87.291 €
- Reste à charge BP 2021 : 85.016 €
- CA provisoire 2021 : 80.260,72 € soit un delta de 2.275 € (évolution de la carrière des agents).

03 Réseau de lecture

- Les statistiques de prêts (nombre de lecteurs – nombre de prêts) sont très positifs
- Une Subvention au C.N.L (Centre National du Livre), service du Ministère de la Culture pour l'achats de livres, une délibération sera demandée.
- Reste à charge BP 2022 : 18.990,40 €
- Reste à charge BP 2021 : 17.787,40 €
- CA provisoire 2021 : 21.768,51 € soit un delta de 1.203 €.



Projet de réinformatisation mutualisée des bibliothèques de la Mayenne

Notre logiciel Paprika a désormais quelques années (plus de 14 ans d'existence), il n'est plus aujourd'hui développé et devient obsolète. De plus, notre parc informatique devient lui aussi vieillissant, et les changements de versions de Windows ne seront bientôt plus compatibles avec nos outils métiers.

En 2022, la B.D.M change de logiciel de bibliothèque et de site internet. Le département propose un projet commun, en effet, toutes les bibliothèques de la Mayenne pourraient avoir les mêmes outils.

Qu'est-ce qui est mutualisé ?

- **Le logiciel, l'hébergement et la maintenance**
- **Le portail documentaire (site internet)**

Les EPCI et la BDM partageront le même outil, le même gestionnaire de contenus, le même moteur de recherche

Mais chacun aura son portail et aura une vue sur son catalogue (avec possibilité d'étendre la recherche au catalogue départemental)

Avantages

- Modernisation des outils
- Système unique, mais chacun garde son identité visuelle via son portail
- Économie d'échelle (licences, maintenance, hébergement)



Coûts financiers

MAINTENANCE ANNUELLE (fonctionnement)		
9 Bibliothèques CCPMG	CCPMG en 2021 (DECALOG)	Projet mutualisation BDM
Coût maintenance	4 575,61 €	de 2 300 € à 6 800 €
INFORMATISATION (fonctionnement et investissement) (possibilités aides DRAC)		
9 bibliothèques CCPMG	CCPMG en 2009-2014-2015	Projet mutualisation BDM
Ré informatisation logiciel (achats licences, reprises des données, formations, site internet (sans les subventions))	28 100 €	de 12 500 € à 26 000 €
Changement du parc informatique	25 000 €	pas de mutualisation, dépenses à notre charge 28 000 €

- **C'est un marché à bon de commande sur 4 ans.**
- **Délibération des EPCI volontaires ou non à la mutualisation avant le 2 février 2022**



Les finances

		Reste à charge CCPMG					
		BP 2022	2021		Evolution BP 2021 /BP 2022		
			BP 2021	CA 2021 provisoire	Evolution BP 2022 en €	Evolution BP 2022 en %	
Médiathèque de Grez	Fonct.	- 44 417,00 €	- 42 242,00 €	-41 957,76 €	2 175,00 €	5%	
	Inv.	- €	- 195,00 €	0,00 €	- 195,00 €	-100%	
Médiathèque de Meslay	Fonct.	- 87 291,00 €	- 85 016,00 €	-80 260,72 €	2 275,00 €	3%	
	Inv.	- 21 756,00 €	- 21 698,00 €	-20 453,10 €	58,00 €	0,27%	
Réseau lecture	Fonct.	- 18 990,40 €	- 17 787,40 €	-21 768,51 €	1 203,00 €	7%	
	Inv.	- 2 090,00 €	- 2 375,00 €	173,00 €	- 285,00 €	-12%	
Sous total service lecture publique	Fonc	- 150 698,40 €	- 145 045,40 €	- 143 986,99 €	5 653,00 €	4%	
	Inves	- 23 846,00 €	- 24 268,00 €	- 20 280,10 €	- 422,00 €	-2%	

Avis de la commission réunie le 06 janvier 2022

La commission :

- Prend acte du rapport présenté,
- Valide les inscriptions budgétaires proposées,
- Valide le projet de ré-informatisation mutualisée des bibliothèques de le Mayenne et la participation de notre territoire à celui-ci.

I - ACTION : AFFAIRES CULTURELLES

04 Saison culturelle de territoire // Éducation Artistique et Culturelle

- Proposition d'augmentation de 10.000 € du budget artistique,
- Départ de Caroline Hue-Guais
- Proposition de structurer le service culturel (avis favorable de la commission du 14 septembre 2021) de la manière suivante :

SITUATION ACTUELLE				
	Saison Culturelle	École de musique	Festival Ateliers Jazz	
Julie	0,3 ETP	0,4 ETP	0,2 ETP	0,9 ETP
Caroline	0,3 ETP			0,3 ETP
TOTAL SITUATION ACTUELLE				1,2 ETP
SITUATION SOUHAITÉE				
	Programmation // Médiation			
Julie	1 ETP			1
	Administration service culturel		Festival Ateliers Jazz	
Agent 2	0,8 ETP		0,2 ETP	1
TOTAL SITUATION SOUHAITÉE				2

- Intégration dans le dispositif départemental 'Aux Arts Collégiens' pour 1 classe de 6^{ème} du collège Notre Dame et 1 classe de 6^{ème} du collège Maurice Genevoix de Meslay du Maine, ,
- Proposition du projet d'E.A.C de la ligue de l'enseignement,
- Proposition de conventionner avec les 3 communes les mieux équipées techniquement soit Arquenay, Meslay du Maine et Villiers-Charlemagne (modalités de prêt identiques aux 3 communes à définir).
- *Reste à charge BP 2022 : 91.290,94 €*
- *Reste à charge BP 2021 : 50.110 €*
- *CA provisoire 2021 : 36.684,59 €*



I - ACTION : AFFAIRES CULTURELLES

05 Communication culturelle

- Renouvellement des actions proposées l'année précédente (plaquettes, kakémonos, panneaux DIBON, encarts Bouger en Mayenne).

06 Atmosphères 53

- Proposition d'augmenter le budget transport de 500 € en raison de l'augmentation de 10 % des tarifs STAO qui nous sont appliqués

07 Interventions danse en milieu scolaire

- Budget fluctuant en fonction du nombre de demandes.

08 Soutien aux associations culturelles

- L'association demande 400 € de plus en raison de la 25^{ème} édition soit 19.600 €,
- Demande de Linière(s) par mail le 30 septembre d'un soutien envisageable de la part de la Communauté de communes,
- Maintien de la subvention accordée à La Note Bleue et à l'harmonie Sainte Cécile,
- Renouvellement de l'accueil des Nuits de la Mayenne. Le spectacle se déroulera à Arquenay fin juillet 2022.



I - ACTION : AFFAIRES CULTURELLES

		Reste à charge CCPMG				
		2021		Evolution BP 2021 /BP 2022		
BP 2022		BP 2021	CA 2021 provisoire	Evolution BP 2022 en €	Evolution BP 2022 en %	
Saison culturelle	Fonct.	- 91 290,94 €	- 50 110,00 €	- 36 684,59 €	41 180,94 €	82%
	Inv.	- 920,00 €	- 879,00 €	- €	41,00 €	5%
Communication	Fonct.	- 14 450,00 €	- 14 220,00 €	- 11 953,67 €	230,00 €	2%
	Inv.	- €	- €	- €	- €	0%
Atmosphère 53	Fonct.	- 4 650,00 €	- 4 600,00 €	- 4 109,24 €	50,00 €	1%
	Inv.	- €	- €	- €	- €	0%
Soutien aux associations culturelles	Fonct.	- 59 715,00 €	- 49 092,00 €	- 54 151,38 €	10 623,00 €	22%
	Inv.	- €	- €	- €	- €	0%
Mayenne culture (intervention danse)	Fonct.	- 2 724,80 €	- 2 292,97 €	- 2 292,97 €	431,83 €	19%
	Inv.	- €	- €	- €	- €	0%
Sout total saison cult. de territoire		- 172 830,74 €	- 120 314,97 €	- 109 191,85 €	52 515,77 €	44%
		- 920,00 €	- 879,00 €	- €	41,00 €	5%

DE MES
de tout

Avis de la commission réunie le 06 janvier 2022

La commission :

- Prend acte du rapport présenté,
- Valide les projets proposés pour 2022,
- Valide le projet de structuration du service tel que présenté.
- Valide les inscriptions budgétaires proposées,
- Valide les subventions (Festival de Jazz : 19.600 € // Note Bleue : 1.000 € // Nuits de la Mayenne : 4.300 €),
- Valide la participation à verser à l'Harmonie Sainte Cécile.



III - ACTION : ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE THÉÂTRE

08 École de musique et de théâtre // rapport moral

- Estelle Gigant travaille désormais à 100% pour notre établissement,
- Ouverture de la classe orchestre à Grez en Bouère avec 24 élèves participants.

09 Les actions

- Comédie Musicale en mai 2022 (deux soirées),
- Tarifs : 5 € à partir de 16 ans // 2 € pour les moins de 16 ans // Gratuit pour les moins de 3 ans // Une gratuité 'accompagnateur' par enfant et par soir.
- ***Certains membres de la commission s'interroge sur la pertinence de donner une entrée gratuite 'accompagnateur' par enfant et par soir (c'est se priver d'une recette).***

10 Les finances

- Réflexions à mener pour accueillir des nouveaux élèves de l'ensemble du département ou au moins ceux dont le collège de rattachement est Meslay du Maine,
- Pour les tarifs 2022-2023 deux propositions sont faites :
 - Pas d'augmentation des tarifs,
 - Augmentation de 1% pour chaque tranche.
 - Modalités de facturation :



III - ACTION : ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE THÉÂTRE

- Tarifs sans augmentation

Tarifs Pays de Meslay-Grez + réseau sud-Mayenne												
Disciplines	Tarifs 2021/2022 Tarifs divisibles par 3 et par 10				Tarifs 2022/2023 Tarifs divisibles par 3 et par 10				Différence			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
 												
Eveil Musical et théâtral	127,20 €	132,60 €	135,60 €	143,70 €	127,20 €	132,60 €	135,60 €	143,70 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Formation musicale et théâtrale (1)	160,50 €	168,90 €	172,50 €	180,60 €	160,50 €	168,90 €	172,50 €	180,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Formation instrumentale	204,30 €	214,80 €	219,30 €	230,10 €	204,30 €	214,80 €	219,30 €	230,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Instrument adulte seul	264,30 €	278,10 €	283,80 €	297,60 €	264,30 €	278,10 €	283,80 €	297,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres pratiques collectives	93,90 €	98,10 €	100,20 €	105,90 €	93,90 €	98,10 €	100,20 €	105,90 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Location d'instrument	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Tarifs HORS Pays de Meslay-Grez et HORS réseau sud-Mayenne												
Disciplines	Tarifs 2021/2022 Tarifs divisibles par 3 et par 10				Tarifs 2022/2023 Tarifs divisibles par 3 et par 10				Différence			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
 												
Eveil musical et théâtral	184,50 €	193,80 €	198,00 €	207,90 €	184,50 €	193,80 €	198,00 €	207,90 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Formation musicale et théâtrale (1)	234,00 €	246,00 €	251,10 €	263,40 €	234,00 €	246,00 €	251,10 €	263,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Formation instrumentale	297,60 €	312,00 €	318,60 €	334,80 €	297,60 €	312,00 €	318,60 €	334,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Instrument adulte seul	391,50 €	411,30 €	419,70 €	440,70 €	391,50 €	411,30 €	419,70 €	440,70 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres pratiques collectives	134,10 €	141,00 €	144,00 €	150,30 €	134,10 €	141,00 €	144,00 €	150,30 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Location d'instrument	96,50 €	96,50 €	96,50 €	96,50 €	96,50 €	96,50 €	96,50 €	96,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €



III - ACTION : ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE THÉÂTRE

- Tarifs avec une augmentation de 1 % pour chaque tranche

Tarifs Pays de Meslay-Grez + réseau sud-Mayenne												
Disciplines	Tarifs 2022/2023 // + 1 % Tarifs non divisibles par 3 et par 10				Tarifs 2022/2023 Tarifs divisibles par 3 et par 10				Différence			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
 												
Eveil Musical et théâtral	128,47 €	133,93 €	136,96 €	145,14 €	128,40 €	134,10 €	137,10 €	145,20 €	0,07 €	-0,17 €	-0,14 €	-0,06 €
Formation musicale et théâtrale (1)	162,11 €	170,59 €	174,23 €	182,41 €	162,00 €	170,70 €	174,30 €	182,40 €	0,10 €	-0,11 €	-0,08 €	0,01 €
Formation instrumentale	206,34 €	216,95 €	221,49 €	232,40 €	206,40 €	216,90 €	221,40 €	232,50 €	-0,06 €	0,05 €	0,09 €	-0,10 €
Instrument adulte seul	266,94 €	280,88 €	286,64 €	300,58 €	267,00 €	280,80 €	286,50 €	300,60 €	-0,06 €	0,08 €	0,14 €	-0,02 €
Autres pratiques collectives	94,84 €	99,08 €	101,20 €	106,96 €	94,80 €	99,00 €	101,10 €	107,10 €	0,04 €	0,08 €	0,10 €	-0,14 €
Location d'instrument	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €	0,10 €	-0,07 €	0,11 €	-0,32 €
Tarifs HORS Pays de Meslay-Grez et HORS réseau sud-Mayenne												
Disciplines	Tarifs 2022/2023 Tarifs non divisibles par 3 et par 10				Tarifs 2022/2023 Tarifs divisibles par 3 et par 10				Différence			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
 												
Eveil musical et théâtral	186,35 €	195,74 €	199,98 €	209,98 €	186,30 €	195,60 €	200,10 €	210,00 €	0,04 €	0,14 €	-0,12 €	-0,02 €
Formation musicale et théâtrale (1)	236,34 €	248,46 €	253,61 €	266,03 €	236,40 €	248,40 €	253,80 €	266,10 €	-0,06 €	0,06 €	-0,19 €	-0,07 €
Formation instrumentale	300,58 €	315,12 €	321,79 €	338,15 €	300,60 €	315,00 €	321,90 €	338,10 €	-0,02 €	0,12 €	-0,11 €	0,05 €
Instrument adulte seul	395,42 €	415,41 €	423,90 €	445,11 €	395,40 €	415,50 €	423,90 €	445,20 €	0,02 €	-0,09 €	0,00 €	-0,09 €
Autres pratiques collectives	135,44 €	142,41 €	145,44 €	151,80 €	135,60 €	142,50 €	145,50 €	151,80 €	-0,16 €	-0,09 €	-0,06 €	0,00 €
Location d'instrument	96,50 €	96,50 €	96,50 €	96,50 €	96,50 €	96,50 €	96,50 €	96,50 €	-0,18 €	0,14 €	-0,49 €	-0,13 €



III - ACTION : ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE THÉÂTRE

- Dans le cadre des inscriptions familiales (parents et enfants) un tarif dégressif sera consenti sur les cours de formation musicale, théâtrale et d'éveil musical (par ordre d'âge) dès la 2^{ème} inscription d'une même famille ou dans le cas d'un élève faisant formation musicale et théâtrale.

Les réductions s'effectuent de la façon suivante :

- -10 % pour le deuxième membre de la famille,
- - 20 % pour le troisième membre et les suivants.

- Cycle 1 IM1, IM2, IM3, IM4 – Cycle 2 Préparatoire, E1, E2 et E3 correspondent à l'intitulé **Formation Musicale**.

- Piano, Percussions, Guitare, Guitare basse, Saxophone, Flûte, Clarinette, Basson, Cor, Trompette, Tuba, Cornet, Orgue, Violon, Contrebasse, Orchestre Découverte correspondent à l'intitulé **Formation Instrumentale**.

Musique amplifiée, musique celtique, Fanfare, Ateliers Jazz, Ensemble de guitares, Ensemble de cuivres, Orchestre junior, et tous les ensembles (saxophone, basson, flute, clarinette) correspondent à l'intitulé **Pratiques Collectives**.

En cas d'arrêt en cours d'année, uniquement pour déménagement et raisons de santé (sur présentation d'un justificatif), la facturation de l'élève sera suspendue.

Concernant les locations d'instrument : en cas d'achat en cours d'année par l'élève, la facturation de la dite location sera arrêtée à compter du mois d'achat.

Il est possible de modifier des mensualités pour les règlements en tickets CAF / MSA / pass culture sport et pour les arrêts en cours d'année justifiés. **En cas de rejet(s) nous proposons de facturer le ou les montant(s) rejeté(s) sur les mois suivants.**



III - ACTION : ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE THÉÂTRE

		Reste à charge CCPMG				
		BP 2022	2021		Evolution BP 2021 /BP 2022	
			BP 2021	CA 2021 provisoire	Evolution BP 2022 en €	Evolution BP 2022 en %
Ecole de musique et de théâtre	Fonc.	- 265 710,00 €	- 252 548,00 €	- 250 997,85 €	13 162,00 €	5%
	Inv.	- 11 309,00 €	- 7 362,00 €	- 3 638,78 €	3 947,00 €	54%
Actions	Fonc.	- 7 735,00 €	- 7 664,53 €	- 5 764,58 €	70,47 €	1%
	Inv.	- €	- €	- €	- €	0%
Sout total école de musique et de théâtre	Fonc.	- 273 445,00 €	- 260 212,53 €	- 256 762,43 €	13 232,47 €	5%
	Inv.	- 11 309,00 €	- 7 362,00 €	- 3 638,78 €	3 947,00 €	54%

Avis de la commission réunie le 06 janvier 2022

La commission :

- Prend acte du rapport présenté,
- Valide les projets proposés pour 2022,
- Valide le programme d'actions pour 2022.
- Valide les inscriptions budgétaires proposées,
- Valide la proposition de tarif correspondant à 1% d'augmentation pour toutes les tranches.



IV – BUDGET GLOBAL // CULTURE (lecture, EM, affaires culturelles)

		Reste à charge CCPMG				
		BP 2022	2021		Evolution BP 2021 /BP 2022	
			BP 2021	CA 2021 provisoire	Evolution BP 2022 en €	Evolution BP 2022 en %
Sout total	Fonc.	- 596 974,14 €	- 525 572,90 €	- 509 941,27 €	71 401,24 €	14%
	Inv.	- 36 075,00 €	- 32 509,00 €	- 23 918,88 €	3 566,00 €	11%
Total global culture		- 633 049,14 €	- 558 081,90 €		74 967,24 €	13%

Avis de la commission réunie le 06 janvier 2022

La commission :

- Valide le budget 'culture' 2022 tel que présenté.





Commission Petite Enfance – Enfance – Jeunesse

Ordre du jour du 12 janvier 2022

- Rapports budgétaires :



PAYS DE MESLAY-GREZ
Proche de tout proche de vous





Projet
Educatif
Intercommunal

I - Coordination

Contrat Enfance Jeunesse

Favoriser le développement et l'accueil des enfants/jeunes sur le territoire
Epanouissement et apprentissage de la vie sociale

Ecoles et Collèges

Interventions dans les établissements scolaires

II - Petite Enfance

RAM/RPE :

- Accompagner les familles en recherche de mode de garde
- Donner une information de premier niveau
- Accompagner les professionnels de l'accueil individuel (animation, échanges, formation, ...)

III - Jeunesse

Animation jeunesse :

- Proposer des animations
- Impliquer les jeunes

Information jeunesse :

- Emploi, formations, logement, vie active, vacances

IV - Portail Familles

Objectifs :

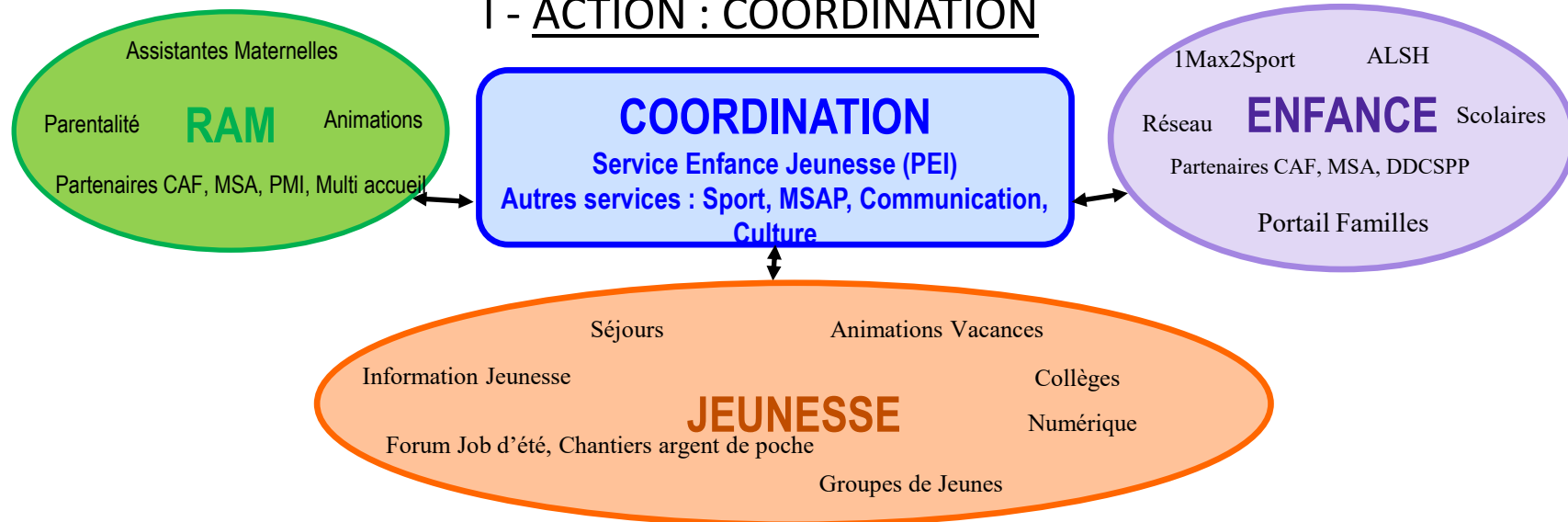
- Simplification et harmonisation des démarches administratives
- Communication
- Réservations et paiement en ligne
- Réactivité instantanée

V - AZUREO

Délégation Service Public :

- Renouvellement et fonctionnement

I - ACTION : COORDINATION



Contrat Enfance Jeunesse

- Travail sur le Contrat de Territoire Global avec la CAF (**mutualisation de moyens, d'animateurs, de transport, de service ?**)
- **Proposition de mise en place de Conventions entre communes pour accueil 11-13 ans**
- **REAAP : versement de 254,36€ et renouvellement du soutien financier (500 € max) aux actions du REAAP**

Ecoles et collèges

- Augmentation budget 2022 : Facturation piscine scolaire retour à la normal
- Transport 2021 (hausse tarif + brassage interdit)

Actions	Section	Dépenses					Recettes					Reste à charge CCPMG				
		BP 2022	2021		Evolution BP 2021 /BP 2022		BP 2022	2021		Evolution BP 2021 /BP 2022		BP 2022	2021		Evolution BP 2021 /BP 2022	
			BP 2021	Réalisé 2021	Evolution BP 2021 en €	Evolution BP 2021 en %		BP 2021	Réalisé 2021	Evolution BP 2021 en €	Evolution BP 2021 en %		BP 2021	Réalisé 2021	Evolution BP 2022 en €	Evolution BP 2022 en %
Coordination	Fct	46 420,00 €	45 800,00 €	44 875,07 €	620,00 €	1%	32 000,00 €	23 916,00 €	9 956,41 €	8 084,00 €	34%	14 420,00 €	21 884,00 €	34 918,66 €	7 464,00 €	-34%
	Inv	1 125,00 €	850,00 €	125,00 €	275,00 €	32%	82,00 €	6 250,00 €	6 250,00 €	6 168,00 €	0%	1 043,00 €	5 400,00 €	-6 125,00 €	6 443,00 €	-119%
Ecole et Collèges	Fct	127 560,00 €	106 860,00 €	112 572,71 €	20 700,00 €	19%	16 000,00 €	14 000,00 €	10 000,00 €	2 000,00 €	0%	111 560,00 €	92 860,00 €	102 572,71 €	18 700,00 €	20%
	Inv	2 670,40 €	1 800,00 €	- €	870,40 €	48%	438,00 €	295,00 €	- €	143,00 €	48%	2 232,40 €	1 505,00 €	0,00 €	727,40 €	48%



II - ACTION : PETITE ENFANCE

03 Relais Petite Enfance / RAM

- **Projet de fonctionnement RPE**
- Augmentation budget, 1 ETP complet sur l'année

Actions	Section	Dépenses					Recettes					Reste à charge CCPMG				
		BP 2022	2021		Evolution BP 2021 /BP 2022		BP 2022	2021		Evolution BP 2021 /BP 2022		BP 2022	2021		Evolution BP 2021 /BP 2022	
			BP 2021	Réalisé 2021	Evolution BP 2021 en €	Evolution BP 2021 en %		BP 2021	Réalisé 2021	Evolution BP 2021 en €	Evolution BP 2021 en %		BP 2021	Réalisé 2021	Evolution BP 2022 en €	Evolution BP 2022 en %
RAM/RPE	Fct	70 960,00 €	65 700,00 €	67 487,76 €	5 260,00 €	8%	39 000,00 €	47 815,00 €	47 328,32 €	- 8 815,00 €	-18%	31 960,00 €	- 17 885,00 €	20 159,44 €	- 14 075,00 €	79%
	Inv	1 623,00 €	1 823,00 €	1 447,93 €	- 200,00 €	-11%	964,00 €	597,00 €	135,32 €	367,00 €	61%	659,00 €	- 1 226,00 €	1 312,61 €	567,00 €	-46%

III - ACTION : JEUNESSE

Jeunesse : Animations

- Retour à une année normale sans covid
- Retard versement CAF CEJ
- Tarifs 2022

Jeunesse : Information jeunesse

- Chantiers argent de poche (**Proposition de mutualisation de chantiers en 2022**)
- Maison de l'Europe (**La commission est favorable à la convention 2022-2024**)
- Projet Conférence CLS (**Appel à Projet ARS, conférence sur le « Mal être des jeunes », subvention 1500€ en 2021**)

Actions	Section	Dépenses					Recettes					Reste à charge CCPMG				
		BP 2022	2021		Evolution BP 2021 /BP 2022		BP 2022	2021		Evolution BP 2021 /BP 2022		BP 2022	2021		Evolution BP 2021 /BP 2022	
			BP 2021	Réalisé 2021	Evolution BP 2021 en €	Evolution BP 2021 en %		BP 2021	Réalisé 2021	Evolution BP 2021 en €	Evolution BP 2021 en %		BP 2021	Réalisé 2021	Evolution BP 2022 en €	Evolution BP 2022 en %
Jeunesse	Fct	91 445,00 €	94 441,56 €	77 750,33 €	- 2 996,56 €	-3%	27 775,00 €	27 850,00 €	17 818,81 €	- 75,00 €	0%	63 670,00 €	- 66 591,56 €	59 931,52 €	2 921,56 €	-4%
	Inv	1 000,00 €	- €	800,00 €	1 000,00 €	#DIV/0!	164,00 €	- €	269,04 €	164,00 €	#DIV/0!	836,00 €	- €	530,96 €	836,00 €	#DIV/0!



IV - ACTION : PORTAIL FAMILLE

Portail famille

- Version 2 Janvier 2022
- Intégration nouvelles collectivités
- Administrateurs et personnes ressources ?
- Point financier

Coût de fonctionnement annuel 5 100€

TOTAL Projet	
Dépenses	
	161 265,94 €
Recettes	
	120 712,00 €
Reste à Charge CCPMG	
	40 553,94 €
	75% de subventions

Actions	Section	Dépenses					Recettes					Reste à charge CCPMG				
		BP 2022	2021		Evolution BP 2021 /BP 2022		BP 2022	2021		Evolution BP 2021 /BP 2022		BP 2022	2021		Evolution BP 2021 /BP 2022	
			BP 2021	Réalisé 2021	Evolution BP 2021 en €	Evolution BP 2021 en %		BP 2021	Réalisé 2021	Evolution BP 2021 en €	Evolution BP 2021 en %		BP 2021	Réalisé 2021	Evolution BP 2022 en €	Evolution BP 2022 en %
Informatisation	Fct	5 079,00 €	5 079,00 €	4 604,50 €	- €	0%	- €	- €	- €	- €	#DIV/0!	5 079,00 €	5 079,00 €	4 604,50 €	- €	0%
Portail familles	Inv	75 000,00 €	97 000,00 €	18 812,00 €	- 22 000,00 €	-23%	88 373,00 €	123 567,00 €	22 071,00 €	- 35 194,00 €	-28%	13 373,00 €	26 567,00 €	-3 259,00 €	13 194,00 €	-50%

Pour sécuriser l'utilisation du portail famille (arrêt, absence, ...), les membres de la commission souhaitent qu'il y ait un autre administrateur général de formé (Agent de la CCPMG).

Parallèlement, une réunion avec tous les utilisateurs sera organisée afin de définir des personnes ressources/référentes et permettre un soutien technique encore plus réactif.



V - ACTION : AZUREO

Azuréo

- Renouvellement DSP
- BP 2022 en hausse (retour à la normale pour la facturation scolaire 24 000€ annuel)
- Estimation budgétaire sur une année prévisionnelle liée au contrat actuel.
- Modification règlement intérieur

Actions	Section	Dépenses					Recettes					Reste à charge CCPMG				
		BP 2022	2021		Evolution BP 2021 /BP 2022		BP 2022	2021		Evolution BP 2021 /BP 2022		BP 2022	2021		Evolution BP 2021 /BP 2022	
			BP 2021	Réalisé 2021	Evolution BP 2021 en €	Evolution BP 2021 en %		BP 2021	Réalisé 2021	Evolution BP 2021 en €	Evolution BP 2021 en %		BP 2021	Réalisé 2021	Evolution BP 2022 en €	Evolution BP 2022 en %
AZUREO	Fct	507 630,00 €	504 460,00 €	469 152,67 €	3 170,00 €	1%	171 029,00 €	169 179,00 €	174 215,45 €	1 850,00 €	1%	336 601,00 €	335 281,00 €	294 937,22 €	1 320,00 €	0%
	Inv	48 600,00 €	48 600,00 €	48 556,00 €	- €	0%	- €	- €	- €	- €	#DIV/0!	48 600,00 €	48 600,00 €	48 556,00 €	- €	0%

Pour le prochain contrat, les membres de la commission insistent sur l'entretien de l'équipement à la charge du prestataire (intérieur et extérieur).

- Difficulté à trouver des artisans
- Entretien extérieur avec produit (Respect des normes)



RAPPORT VI-01

COORDINATION

Contrat Enfance Jeunesse, CTG, Ecoles et Collèges

Le Conseil Communautaire réuni le 25 Janvier 2022 est invité à :

- Valider les inscriptions budgétaires proposées
- Valider le soutien financier aux actions du REAAP (maximum 500 €)
- Autoriser le président ou le vice-président à signer les documents inhérents au dossier.

RAPPORT VI-02

RELAIS PETITE ENFANCE / RAM

Le Conseil Communautaire réuni LE 25 Janvier 2022 est invité à :

- Valider les inscriptions budgétaires proposées,
- Autoriser le Président à signer le projet de fonctionnement et la nouvelle convention
- Autoriser le président ou le vice-président à signer les documents inhérents au dossier.

RAPPORT VI-03

JEUNESSE

Le Conseil Communautaire réuni le 25 Janvier 2022 est invité à :

- Valider les inscriptions budgétaires proposées
- Valider les tarifs 2022
- Valider la mise en place du dispositif « Argent de Poche »
- Valider l'inscription des lignes budgétaires liées au dispositif « Argent de Poche »
- Autoriser le président ou le vice-président à signer les conventions avec les communes liées au dispositif « Argent de poche »
- Autoriser le président ou le vice-président à signer la convention « Maison de l'Europe 2022-2024 »
- Valider le projet de conférence en lien avec le Contrat local de Santé
- Autoriser le président ou le vice-président à signer les documents inhérents au dossier.



RAPPORT VI-04

PORTAIL FAMILLE

Le Conseil Communautaire réuni le 25 Janvier 2022 est invité à :

- Valider les inscriptions budgétaires proposées
- Valider la mise en place d'un administrateur général intercommunal supplémentaire et la mise en place de personnes ressources pour le portail famille
- Autoriser le président ou le vice-président à signer les documents inhérents au dossier.

RAPPORT VI-05

AZUREO

Le Conseil Communautaire réuni le 25 Janvier 2022 est invité à :

- Valider les inscriptions budgétaires proposées
- Valider les modifications de règlement intérieur de l'AZUREO (Ajout Art 14 et 15)
- Autoriser le président ou le vice-président à signer le renouvellement du contrat DSP
- Autoriser le président ou le vice-président à signer les documents inhérents au dossier.





Commission Petite Enfance – Enfance – Jeunesse

ANNEXES

- Tarifs Jeunesse 2022
- Convention « Maison de l'EUROPE »
- Modification règlement AZUREO
- Tableaux synthèse budgétaire



PAYS DE MESLAY-GREZ
Proche de tout proche de vous



SYNTHESE BUDGETAIRE FCT (Sans Amortissement)	BP 2021			Réalisé 2021			BUDGET 2022			Evolution dépenses BP	Evolution Recettes BP	Evolution BP reste à charge en €
	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Récapitulatif des actions	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Coordination	45 800,00 €	23 916,00 €	-21 884,00 €	44 875,07 €	9 956,41 €	-34 918,66 €	46 420,00 €	32 000,00 €	-14 420,00 €	1%	34%	-7 464,00 €
RAM	65 700,00 €	47 815,00 €	-17 885,00 €	67 487,76 €	47 328,32 €	-20 159,44 €	70 960,00 €	39 000,00 €	-31 960,00 €	8%	-18%	14 075,00 €
Jeunesse	94 441,56 €	27 850,00 €	-66 591,56 €	77 750,33 €	17 818,81 €	-59 931,52 €	91 445,00 €	27 775,00 €	-63 670,00 €	-3%	0%	-2 921,56 €
Ecoles et Collèges	106 860,00 €	14 000,00 €	-92 860,00 €	112 572,71 €	10 000,00 €	-102 572,71 €	127 560,00 €	16 000,00 €	-111 560,00 €	19%	14%	18 700,00 €
Portail Familles	5 079,00 €	0,00 €	-5 079,00 €	4 604,50 €	- €	-4 604,50 €	5 079,00 €	0,00 €	-5 079,00 €	0%	0%	0,00 €
Azuréo	504 460,00 €	169 179,00 €	-335 281,00 €	469 152,67 €	174 215,45 €	-294 937,22 €	507 630,00 €	171 029,00 €	-336 601,00 €	1%	1%	1 320,00 €
TOTAL Petite Enfance - Enfance - Jeunesse	822 340,56 €	282 760,00 €	-539 580,56 €	776 443,04 €	259 318,99 €	-517 124,05 €	849 094,00 €	285 804,00 €	-563 290,00 €	3%	1%	23 709,44 €

SYNTHESE BUDGETAIRE INV (Sans Amortissement)	BP 2021			Réalisé 2021			BUDGET 2022			Evolution dépenses BP	Evolution Recettes BP	Evolution BP reste à charge en €
	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Récapitulatif des actions	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Coordination	850,00 €	6 589,00 €	5 739,00 €	125,00 €	6 250,00 €	6 125,00 €	1 125,00 €	82,00 €	-1 043,00 €	32%	-99%	6 782,00 €
RAM	1 823,00 €	597,00 €	-1 226,00 €	1 447,93 €	135,32 €	-1 312,61 €	1 623,00 €	964,00 €	-659,00 €	-11%	61%	-567,00 €
Jeunesse	0,00 €	0,00 €	0,00 €	800,00 €	269,04 €	-530,96 €	1 000,00 €	164,00 €	-836,00 €	#DIV/0!	#DIV/0!	836,00 €
Ecoles et Collèges	1 800,00 €	295,00 €	-1 505,00 €	- €	- €	0,00 €	2 670,40 €	438,00 €	-2 232,40 €	48%	48%	727,40 €
Portail Familles	97 000,00 €	123 567,00 €	26 567,00 €	18 812,00 €	22 071,00 €	3 259,00 €	75 000,00 €	88 373,00 €	13 373,00 €	-23%	0%	13 194,00 €
Azuréo	48 600,00 €	0,00 €	-48 600,00 €	48 556,00 €	- €	-48 556,00 €	48 600,00 €	0,00 €	-48 600,00 €	0%	#DIV/0!	0,00 €
TOTAL Petite Enfance - Enfance - Jeunesse	150 073,00 €	131 048,00 €	-19 025,00 €	69 740,93 €	28 725,36 €	-41 015,57 €	130 018,40 €	90 021,00 €	-39 997,40 €	-13%	-31%	20 972,40 €

Actions	Section	Dépenses					Recettes					Reste à charge CCPMG				
		BP 2022	2021		Evolution BP 2021 /BP 2022		BP 2022	2021		Evolution BP 2021 /BP 2022		BP 2022	2021		Evolution BP 2021 /BP 2022	
			BP 2021	Réalisé 2021	Evolution BP 2021 en €	Evolution BP 2021 en %		BP 2021	Réalisé 2021	Evolution BP 2021 en €	Evolution BP 2021 en %		BP 2021	Réalisé 2021	Evolution BP 2022 en €	Evolution BP 2022 en %
Sout total	Fonc	849 094,00 €	822 340,56 €	776 443,04 €	26 753,44 €	3%	285 804,00 €	282 760,00 €	259 318,99 €	3 044,00 €	1%	120 070,00 €	141 139,44 €	517 124,05 €	- 21 069,44 €	0,84 €
	Inves	130 018,40 €	150 073,00 €	69 740,93 €	- 20 054,60 €	-13%	90 021,00 €	130 709,00 €	28 725,36 €	- 40 688,00 €	-31%	30 456,60 €	24 702,00 €	41 015,57 €	5 754,60 €	#DIV/0!



Proposition Convention de partenariat Maison de l'Europe - Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez



Convention pluriannuelle 2022-2024

Entre :

La Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez sise La Guiterrière 53170 MESLAY DU MAINE, représentée par **Monsieur Jacky CHAUVÉAU** agissant en tant que Président au nom et pour le compte de cette collectivité territoriale.

Et :

La Maison de l'Europe en Mayenne, sise 38 rue Noémie Hamard à Laval (53000), représentée par **Monsieur Michel FERRON** agissant en tant que Président au nom et pour le compte de cette association.

IL EST ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

La Communauté de Communes et la Maison de l'Europe mettent en place un partenariat pour la période 2022-2024 dans les conditions définies ci-dessous :

I. OBJET DE LA CONVENTION :

La présente convention a pour objet d'organiser les manifestations déclinées ci-après sur le territoire de la Communauté de Communes et en liaison avec le *Point Europe* qu'elle héberge dans les locaux du Point Information Jeunesse à Meslay du Maine.

La présente convention pluriannuelle permet à la Communauté de Communes de bénéficier, chaque année, de **documentation sur différents thèmes de l'Europe** dans son « *Point Europe* » (2 réapprovisionnements /an).

Afin de redynamiser celui-ci, 2 demi-journées sont organisées chaque année, autour d'animations spécifiques en fonction des choix suggérés par le responsable de chaque Point Europe :

- Information sur la mobilité
- Découverte culturelle d'un pays (contes, littérature...)
- Animations de temps festifs sur l'Europe
- Animation linguistique, ateliers de conversation destiné aux jeunes...
- Présentation par le volontaire européen de la Maison de l'Europe de son pays et de ses traditions
-

Un référent est désigné dans chacune des deux structures afin de simplifier les échanges. Un présentoir avec un dispositif publicitaire (logos...), un document sur le mode de fonctionnement du Point Europe et un récapitulatif des brochures disponibles seront mis à la disposition du référent par l'association afin de mettre en valeur la documentation destinée aux différents publics.

Sur la base de la présente convention pluriannuelle, votre Communauté de Communes bénéficie de **prestations réalisées sur son territoire (voir ci-dessous)** par la Maison de l'Europe à titre gratuit sur la période concernée. L'animation qui durera 3h au maximum, pourra se dérouler dans un établissement scolaire (primaires, collèges), un accueil de loisirs ou une salle mise à disposition par la Communauté de Communes.

- ✓ **Trois animations européennes par an à destination des établissements scolaires de la Communauté de Communes de Meslay-grez., l'animatrice de la Maison de l'Europe fera découvrir aux élèves l'Europe à travers un jeu et sous différentes thématiques adaptées au public (à définir avec le référent jeunesse de la Communauté de Communes et les équipes enseignantes). Les animations se dérouleront dans les établissements scolaires et dureront**

chacune 3h maximum. Le premier contact aura lieu au mois de mai pour une planification sur l'année scolaire suivante.

- ✓ **Information et accompagnement des jeunes mayennais à la mobilité en Europe : accueil et information des jeunes sur les opportunités de mobilité en Europe (stage, volontariat, études, jobs d'été, chantiers internationaux, présentation dispositifs de séjour...),**
- ✓ **Tenue de stand d'information sur les programmes européens de mobilité lors d'un mini-forum organisé en partenariat avec le PIJ de Meslay du Maine à destination des adolescents du territoire.**

La convention pluriannuelle permet à votre Communauté de Communes de bénéficier également des prestations suivantes :

- **Session d'information sur les programmes de financement européens et des fonds structurels à destination des élus locaux et/ou des comités de jumelages (Meslay / Remseck am Neckar et Cocora - Reviga ...) et des animateurs jeunesse** du territoire intéressés pour mettre en place un projet et stimuler les échanges de pratiques. Une formatrice de la Maison de l'Europe présentera les différents programmes et pourra accompagner les porteurs de projets dans leur démarche (échange de jeunes européens, Corps Européen de Solidarité).
- **Session d'information sur l'Europe**, ses institutions, son fonctionnement... **à destination de vos élus locaux.** La création d'un poste d' élu référent Europe servant d'interlocuteur et la possibilité d'une intervention à l'occasion du Conseil des Maires pourront être étudiées.
- **Mise en place d'une Conférence-débat ou d'un ciné débat (2021 ou 2022 ou 2023) sur un thème de l'actualité européenne.** La Maison de l'Europe se charge du contenu de la conférence et de la prise de contact avec les intervenants, de la logistique (réservation et installation de la salle, signalétique, frais de déplacement et de séjour des intervenants). La communication autour de l'événement sur la Communauté de Communes est réalisée conjointement par la Maison de l'Europe et la collectivité.

Prestation(s) supplémentaire(s) :

Dans le cas où la Communauté de Communes souhaite réaliser une **prestation supplémentaire** (parmi les prestations citées ci-dessous ou une prestation sur mesure), celle-ci devra être mentionnée dans l'avenant de l'année concernée.

En fonction de l'importance de la manifestation demandée, une subvention exceptionnelle sur projet ou une facturation spécifique pourra être adressée à la collectivité.

Autres services de la Maison de l'Europe en Mayenne

Au-delà des prestations mentionnées ci-dessus, la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez pourra bénéficier durant ces trois années des services proposés par la Maison de l'Europe en Mayenne aux collectivités du département :

- **le centre de documentation** de la Maison de l'Europe à Laval permet au public de s'informer sur l'Union européenne et les 27 Etats membres, les collectivités, les associations et les établissements scolaires peuvent y commander de la documentation et emprunter des drapeaux ou des expositions.
- **Prêt d'expositions** sur l'Europe (« **70 ans de la Déclaration Robert Schuman** », **l'U.E. unie dans la diversité, les petits européens** » destinée aux enfants, ...)
- Des **cours hebdomadaires de langues étrangères** (anglais, allemand, italien et espagnol) dans ses locaux ou des **formations linguistiques** dans les entreprises ou les collectivités avec des professeurs originaires des pays dont ils enseignent la langue (prestations payantes) ;
- Des **animations pédagogiques (multilingues) sur l'UE et les Etats membres** (prestations payantes) dans les établissements scolaires, les accueils de loisirs, les maisons de quartiers, les bibliothèques, les comités de jumelage du département.
- Des **formations thématiques sur l'Europe et des journées de formation organisées chaque année sur les dossiers de demande de subventions européennes** dans le cadre des programmes d'échanges

européens (OFAJ, ERASMUS+, Fonds citoyen franco-allemand et l'Europe pour les citoyens) à destination des services jeunesse des collectivités et des comités de jumelage du département. Un soutien individualisé pourra leur être apporté pour le montage de leur projet et la rédaction de leur demande de subvention.

- **Des conférences et débats sur les priorités de l'Union Européenne (Pacte vert, Numérique) ou sur l'actualité européenne**, dans ses locaux ou à l'extérieur, à Laval et dans d'autres villes du département de la Mayenne ;

- En tant que structure d'envoi et d'accueil, la Maison de l'Europe peut **accompagner les structures souhaitant** accueillir de jeunes volontaires européens (soutien pour le dossier d'accréditation, coordination et suivi du jeune...) dans le cadre du programme « Corps européen de solidarité ».

- **Organisation de manifestations culturelles** (cycle de découverte d'un pays membre de l'UE), **d'échanges internationaux et d'événements européens** qui peuvent se décliner sur les différentes Communautés de communes du département (Fête de l'Europe, Europa Festival ...)

II. CONDITIONS FINANCIERES :

En contrepartie des activités conduites par La Maison de l'Europe, la Communauté de Communes du **Pays de Meslay-Grez** lui versera une subvention d'un montant annuel de 1 000 €. Un avenant pourra être mis en place pour l'organisation d'un projet précis.

III. ASSURANCE ET CAUTION :

La Maison de l'Europe sera responsable de tout dommage causé par son personnel dans le cadre des activités citées ci-dessus.

Il en va de même pour la Communauté de Communes et son personnel.

IV. COMMUNICATION :

Sur tout support de communication liée à ce partenariat, les logos des deux structures doivent être présents. La Communauté de Communes du **Pays de Meslay-Grez** et son *Point Europe* s'engagent à communiquer autour de la Maison de l'Europe et de ses activités.

V. DUREE DU PARTENARIAT :

La convention est établie pour une durée de 3 années (2022 – 2023 – 2024). Elle pourra faire l'objet d'un avenant annuel permettant d'actualiser les prestations apportées par la Maison de l'Europe et les conditions financières correspondantes.

Fait en double exemplaire,

A Le



Le Président de la Communauté de Communes :

Le Président de la Maison de l'Europe :

LA MAISON DE L'EUROPE EN MAYENNE
EUROPE DIRECT
38 rue Noémie - Hamard - 53000 LAVAL
Tél : 02 43 91 02 67
email : info@maison-europe-mayenne.eu
www.maison-europe-mayenne.eu



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent règlement convient pour établir des règles de bon ordre, de sécurité décence à l'intérieur de l'espace aquatique l'AZUREO à MESLAY du Maine (53).

Le fonctionnement général de l'établissement est sous l'autorité du responsable de celui-ci.

Il s'appuie sur les principaux textes législatifs et recommandations publiés à ce jour :

- La loi n° 84 - 610 du 16 juillet 1984, notamment l'article 43, fixant les diplômes nécessaires à l'enseignement et l'animation contre rémunération.
- Le décret-loi n° 77-1177 du 20 octobre 1977, définissant les qualifications nécessaires à la surveillance de la baignade des établissements d'accès payant.
- Le décret n° 81-324 du 7 avril 1981, fixant les normes d'hygiène et de sécurité applicables aux piscines et aux baignades aménagées.
- L'arrêté du 7 avril 1981, fixant les dispositions techniques applicables aux piscines.
- L'arrêté du 16 juin 1998, instaurant un plan d'organisation de la sécurité et des secours.
- Le code de la santé publique et notamment le chapitre III du titre 1^{er}, relatif aux piscines et baignades.

L'utilisation de l'espace aquatique « L'AZUREO » de MESLAY du Maine par le public, les associations, les groupes (scolaires et autres) est soumis aux prescriptions du présent règlement intérieur.

Article n° 1 : Ouverture et fermeture

Les jours et heures d'ouverture de l'établissement sont affichés dans le hall d'entrée. Ils pourront être modifiés en fonction des circonstances et seront porté à la connaissance des usagers par voie d'affichage.

L'accès aux bassins est formellement interdit en l'absence d'un Maître-Nageur.

La délivrance des droits d'entrée à la baignade cesse 45 minutes avant l'heure de fermeture.

En prenant son ticket ou sa carte d'entrée, le client se soumet aux dispositions du règlement. Il devra se conformer aux instructions données par le personnel de service et respecter les prescriptions et interdictions affichées dans l'établissement.

La baignade peut faire l'objet d'une réglementation particulière complémentaire soit temporaire, soit définitive qui sera portée à la connaissance de la clientèle par affichage.

Article n° 2 : Tarification et paiement

Les tarifs seront affichés à la caisse, nul ne peut pénétrer dans les espaces payants, s'il n'a pas acquitté un droit d'entrée.

L'entrée est gratuite pour les enfants de moins de 3 ans.

Article n° 3 : Vestiaires

Chaque baigneur est tenu d'utiliser les cabines de déshabillage, tant à l'arrivée qu'au départ. Un casier fermant à clef est mis à la disposition des usagers.

La nudité dans les espaces communs est strictement interdite, y compris dans les douches.

Les portes des cabines doivent rester ouvertes après usage.

Le passage aux douches est obligatoire avec savonnage.

Le baigneur doit respecter les zones de circulation pieds chaussés - pieds nus.

Article n° 4 : Objets personnels

La direction de l'espace aquatique décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objet personnel dans l'enceinte de l'établissement.

Article n° 5 : Obligations

Il est rigoureusement interdit de circuler sur les plages en chaussures ou même en tenue de ville. Seul le slip de bain est autorisé, il doit être décent et en tissu non transparent.

Le port de tout autre vêtement est interdit ainsi que les caleçons de bain ou les bermudas.

Les bébés doivent être propres et le port de la couche de bain est obligatoire.





L'accès aux zones réservées aux baigneurs est interdit aux personnes en état de malpropreté évidente ou portant des signes caractéristiques de maladies contagieuses ou porteurs de lésions cutanées suspectes, non munis d'un certificat de non contagion.

Il est formellement interdit de fumer et de consommer de l'alcool dans l'enceinte de l'établissement espaces intérieurs comme extérieurs.

L'accès à l'établissement est interdit aux personnes se présentant en état d'ébriété.

Article n° 6 : Bassins

Le port du bonnet de bain est recommandé, il est obligatoire pour les cheveux longs.

- **Bassin sportif** : Lorsque le bassin est divisé en 2 zones (nageurs et ludiques), il est interdit de plonger dans la zone nageurs. Les plongeurs doivent s'assurer qu'aucun danger n'existe tant pour eux-mêmes que pour autrui, à proximité de leur point de chute.
- **Bassin ludique** : Il est interdit de plonger dans ce bassin. Les utilisateurs doivent vérifier les profondeurs indiquées sur les bords avant de pénétrer dans l'eau.
- **Pataugeoire** : Les enfants sont placés sous la responsabilité directe des parents. Ils doivent assurer une surveillance constante des enfants.

Article n° 7 : Espace bien-être

L'espace bien-être n'est accessible qu'aux personnes de plus de 16 ans.

Toute personne désirant accéder à l'espace bien-être doit s'acquitter d'un droit d'entrée spécifique et respecter le règlement intérieur de l'établissement.

- **SAUNA et Hammam** : L'usage est placé sous l'entière responsabilité des utilisateurs à qui il est recommandé de s'assurer si leur état physique leur en permet l'utilisation.

Article n° 8 : Solarium

L'accès au solarium est réservé aux personnes ayant acquittés leur droit d'entrée et se fait uniquement à partir des plages des bassins. Les usagers sont soumis à la

réglementation générale de l'établissement, tant au point de vue, hygiène, décence et correction.

Il est obligatoire de passer par les pédiluves et sous la douche avant d'accéder au bain.

Article n° 9 : Recommandations

Le public, les spectateurs, les visiteurs ou les accompagnateurs ne peuvent fréquenter que les locaux ou les aires qui leurs sont réservées. Vous ne devez pas pénétrer sur les plages en tenue de ville ou porter des chaussures dans les zones humides.

Les jeux violents, bousculades et tous les actes pouvant gêner les baigneurs sont interdits et leurs auteurs pourront être expulsés immédiatement s'ils font preuve de mauvais esprit ou d'incorrection.

Les jeux de balles et de ballons, le port de palmes, masque et tuba, ainsi que l'utilisation d'engins flottants tels que matelas pneumatiques ou autres engins gonflables, sont interdits dans le centre aquatique lors de la baignade. Cette interdiction peut être levée par le personnel chargé de la sécurité.

La prise de photos et vidéos dans l'enceinte de l'établissement (espaces intérieurs et extérieurs) est soumise à l'autorisation des usagers et des personnels chargés de la surveillance de la baignade.

Il est strictement interdit :

- D'apporter dans l'établissements des objets dangereux notamment en verre.
- D'utiliser des appareils bruyants (transistors, etc...)
- D'introduire des animaux dans l'enceinte du bâtiment.
- De courir sur les plages, de crier...
- De jeter quoi que ce soit dans l'eau.
- De cracher.
- De mâcher du chewing-gum dans l'établissement.
- De tenir des propos compromettant la renommée et/ou le bon fonctionnement de l'établissement.





- De porter des propos agressifs, insultants envers les clients ou le personnel de l'établissement, ou un comportement de nature à troubler ou gêner la tranquillité des autres clients.
- De couper ou d'arracher les plantes situées dans l'enceinte de l'espace aquatique.
- De détériorer ou de causer des dommages au matériel et installations mis à la disposition des usagers.

Article 10 : Groupes (scolaires et autres)

Tous les groupes fréquentant l'établissement sont soumis au règlement intérieur. Ils sont placés sous la responsabilité de leurs moniteurs ou éducateurs et doivent respecter la réglementation en vigueur.

Les bassins pourront être mis à la disposition des organisations sportives de manière complète ou partielle, aux conditions fixées par l'exploitant et suivant un calendrier prévisionnel communiqué en début de saison.

Lorsque les bassins auront été mis à la disposition de ces organisations, la responsabilité sera transférée de l'exploitant vers l'organisme ou l'association utilisatrice des locaux.

Toutes ces mises à disposition ou locations seront examinées au cas par cas et feront l'objet de conventions adaptées.

Les colonies de vacances et centres aérés pourront accéder à la baignade, sous réserve du respect des conditions réglementaires propres à chaque activité et devront se présenter à l'accueil ainsi qu'aux Maîtres-nageurs Sauveteurs afin de préciser le nombre d'enfants et d'encadrants. Les maîtres-nageurs se réservent le droit de refuser un groupe s'ils estiment que le nombre réglementaire d'encadrants n'est pas suffisant.

Article n° 11 : F.M.I

La Fréquentation Moyenne Instantanée est fixée à 296 baigneurs. En cas de forte affluence, l'accès à la baignade pourra être interdit.

Article n° 12 : Sécurité

L'exploitant n'est en aucun cas responsable des dommages survenus à des usagers ayant contrevenu à ces prescriptions ou à une utilisation anormale des installations.

Le gestionnaire se réserve par ailleurs le droit d'interrompre le fonctionnement notamment pour des raisons inhérentes à la sécurité.

Un plan d'organisation de la surveillance et des secours prend place dans l'organisation générale de la sécurité de l'établissement. Il regroupe l'ensemble des mesures de prévention des accidents liés aux activités aquatiques et la planification des secours.

Un extrait de ce plan est affiché en bordure des bassins.

Article n° 13 : Parking extérieurs

Les véhicules et les cycles doivent stationner aux endroits réservés à cet effet. La population et les usagers doivent respecter les abords et accès sous peines de poursuite.

Article n° 14

Conformément aux dispositions de l'article 1-II de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République les personnels d'exploitation placés sous la responsabilité de la SARL CENTRE AQUATIQUE L'AZUREO sont tenus d'assurer l'égalité des usagers devant le service public et de veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité du service public.

Les personnels d'exploitation et les personnes intervenant dans le cadre de l'exploitation du service public doivent s'abstenir notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses et traitent de façon égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité





Les usagers du centre aquatique peuvent signaler tout manquement au respect des principes de laïcité et de neutralité à :

Par courrier
Direction du centre aquatique L'AZUREO
13 rue de la Gare
53170 Meslay du Maine

ou par courrier
PRESTALIS
A l'attention du Délégué à la protection des données
5 bis place des Gâtes
35410 Châteaugiron
Ou par courriel à dpd@prestalis.com

Article n° 15 : Protection des agents publics et agents chargés d'une mission de service public à l'encontre des outrages des usagers

L'outrage à agent est un acte commis à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public et qui nuit à la dignité ou au respect dû à sa fonction. Selon les termes de l'article 433-5 du code pénal, sont considérés comme des outrages notamment :

- Les insultes orales,
- L'envoi d'objets ou de lettres d'insultes,
- Les menaces orales ou écrites,
- Les gestes insultants ou menaçants (les violences physiques sont punies comme des coups et blessures).

L'outrage à une personne chargée d'une fonction publique ou une personne dépositaire de l'autorité publique constitue un **délit**. La procédure est conduite devant le **tribunal correctionnel**.

- L'outrage à l'égard d'un agent chargé d'une mission de service public est puni de : 7 500 € d'amende s'il est commis par un auteur unique,

- 6 mois d'emprisonnement et 7 500 € d'amende s'il est commis par plusieurs auteurs,

Outre le présent règlement, les usagers devront respecter sous peine de ne pouvoir accéder au complexe :

- Les règlements fédéraux pour les associations.
- Les contraintes sanitaires fixées par décret et ou arrêté par les autorités.
- Les recommandations sanitaires des fédérations délégatrices.
- Les recommandations sécuritaires (VIGIPIRATE).
- Les recommandations et protocoles fixés par l'Inspecteur Académique pour les élèves (élémentaires, primaires, secondaires).

Les infractions au présent règlement donneront lieu à l'expulsion immédiate, sans remboursement et sans préjudice de la responsabilité qui pouvait incomber aux contrevenants. Ceux-ci pourront se voir refuser l'accès à l'établissement soit temporairement, soit définitivement.

Le personnel de l'établissement est chargé de faire respecter le présent règlement intérieur, il est habilité à prendre toutes les mesures et sanctions qui s'avèreraient nécessaires à l'encontre des contrevenants.





PROJET DE FONCTIONNEMENT

Nom du relais petite enfance :

Gestionnaire du relais petite enfance :

Période contractuelle :



PROJET DE FONCTIONNEMENT

Nom du relais petite enfance :

Gestionnaire du relais petite enfance : Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez

Période contractuelle du 01/01/2022 au 31/12/2025

Equipement financé par :



SOMMAIRE

PREAMBULE	P.3
1. CARACTERISTIQUES ADMINISTRATIVES DU RPE	P.4
2. FONCTIONNEMENT DU RPE ET MOYENS AU SERVICE DU PROJET	
➤ Les moyens humains	P.5
➤ Le planning et les actions	P.6
➤ Les locaux	P.8
➤ Le matériel	P.9
3 LE CONTEXTE TERRITORIAL DU RPE	P.10
4 LA FORMALISATION DU PROJET	P.11
ANNEXE 1 : carte des lieux d'accueil petite enfance	P.22
ANNEXE 2 : FICHE DE POSTE	P.23

PREAMBULE

Le projet de fonctionnement constitue le document de cadrage qui définit les axes et méthodes de travail du relais petite enfance sur la période contractuelle. Il est élaboré conjointement par l'animateur et le gestionnaire du Rpe, avec l'accompagnement de la Caf. Il s'inscrit dans le cadre de référence constitué par le référentiel national des relais petite enfance.

Dans le prolongement de celui-ci, il décrit les enjeux, les moyens mobilisés et actions mises en œuvre en direction des familles d'une part et des professionnels¹ de l'accueil du jeune enfant d'autre part, en tenant compte du contexte local et des besoins du public sur le territoire d'intervention du relais.

Le projet de fonctionnement constitue la feuille de route du relais petite enfance sur la période contractuelle. Le gestionnaire s'engage à réaliser les objectifs et mettre à disposition les moyens décrits dans le projet.

Le projet est validé par le conseil d'administration de la Caf ou son instance délégataire et le Rpe bénéficie de la prestation de service de la branche Famille et du bonus « mission renforcée », le cas échéant.

¹ selon l'article L. 214-2-1 du Casf, le Rpe accompagne les assistants maternels et peut accompagner les professionnels de la garde d'enfants à domicile.

1 CARACTERISTIQUES ADMINISTRATIVES DU RPE

Rpe :	
Adresse administrative : 1 voie de la Guiterrière 53 170 Meslay du Maine	
Numéro(s) de téléphone :	02 43 64 33 35 07 85 96 59 40
Adresse email : ram@paysmeslaygrez.fr	
Date de création : 01/09/2007	

Gestionnaire :	
Nature juridique : EPCI Communauté de communes du Pays de Meslay Grez	
Adresse administrative : 1 voie de la Guiterrière 53 170 Meslay du Maine	
Nom du responsable hiérarchique de l'animateur Rpe : Antoine DUBOIS	
Coordonnées de contact : 02 43 64 29 00	

Communes et intercommunalités couvertes par le Rpe

ARQUENAY
BANNES
BAZOUGERS
BEAUMONT PIED DE BOEUF
BOUERE
CHEMERE LE ROI
COSSE EN CHAMPAGNE
GREZ EN BOUERE
LA BAZOUGE DE CHEMERE
LA CROPTE
LE BIGNON DU MAINE

LE BURET
MAISONCELLE DU MAINE
MESLAY DU MAINE
PREAUX
RUILLE FROID FONDS
SAINT BRICE
ST CHARLES LA FORET
ST DENIS DU MAINE
ST LOUP DU DORAT
VAL DU MAINE
VILLIERS CHARLEMAGNE

2 FONCTIONNEMENT DU RPE ET MOYENS AU SERVICE DU PROJET

➤ Les moyens humains : durée de travail hebdomadaire : 1ETP

Les animateurs du Rpe			
Nom - Prénom	BOUILLE Cathia	Lucie PENCHE	
Date d'embauche	01/09/2007	06/09/2021	
Formation initiale	EJE	EJE	
Expérience(s) professionnelle antérieure	Lieux d'accueil petite enfance (EAJE, jardins d'enfants)	Lieux d'accueil petite enfance (EAJE, jardins d'enfants), RAM	
Durée de travail hebdomadaire au Rpe	35 h *	23h**	
Formation continue envisagée			

Joindre les fiches de postes au projet de fonctionnement.

Si une augmentation du temps de travail de(s) animateur(s) ou une nouvelle embauche est envisagée sur la période, précisez la date prévisionnelle (mois et année) ainsi que le nombre d'etp.

* La responsable du Relais (titulaire à temps plein) a repris en septembre 2021 en mi-temps thérapeutique, après 1 ans d'arrêt maladie. Son temps de travail est complété par l'embauche de Lucie PENCHE.

** 23h en période scolaire / modulable pendant les vacances scolaires

Pour rappel, la prestation de service Rpe est calculée sur la base d'un nombre d'Etp d'animateur de Rpe validé par le Conseil d'administration de la Caf ; en cas de projet d'augmentation d'Etp, le gestionnaire devra en informer la Caf.

Autres personnels du Rpe			
Fonction	/	/	/
Temps de travail affecté au Rpe (en h/semaine)	/	/	/

➤ **Le planning et les actions :**

Organisation hebdomadaire prévisionnelle du Rpe sur la durée du projet avant septembre 2021							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Matin	Horaires		Prépa animation 8h30 /9h30 Animation collective 9h30/11h30 Rangement animation 11h30 /12h30	Accueil physique / Temps administratif 8h30 – 12h30	Prépa animation 8h30 /9h30 Animation collective 9h30/11h30 Rangement animation 11h30 /12h30	Prépa animation 8h30 /9h30 Animation collective 9h30/11h30 Rangement animation 11h30 /12h30	ponctuellement
Après - midi	Horaires	Accueil physique / Temps administratif 13h15/17h30	Accueil physique / Temps administratif 13h15/17h30	Accueil physique / Temps administratif 13h15/15h30	Accueil physique / Temps administratif 13h15/17h30	Accueil physique / Temps administratif 13h15/17h	
Total heures		4,25 h	8,25	6.25 h	8.25h	7.75h	34h45

Si plusieurs activités sont réalisées en même temps par différents animateurs, précisez l'ensemble des activités dans les cases.

Organisation hebdomadaire prévisionnelle du Rpe sur la durée du projet à partir de septembre 2021							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Matin	Horaires	Accueil physique / Temps administratif 9h30 / 12h30	Prépa animation 8h30 /9h30 Animation collective 9h30/11h30 Rangement animation 11h30 /12h30	Accueil physique / Temps administratif 8h30 / 12h	Prépa animation 8h30 /9h30 Animation collective 9h30/11h30 Rangement animation 11h30 /12h30	Prépa animation 8h30 /9h30 Animation collective 9h30/11h30 Rangement animation 11h30 / 12h30	Ponctuellement en matinée
Après - midi	Horaires	Accueil physique / Temps administratif 13h30/18h	Réunion Equipe 13h30/16h30 Accueil physique / Temps administratif 16h30/18h	Accueil physique / Temps administratif 13h30/17h	Accueil physique / Temps administratif 13h30 /18h	Accueil physique / Temps administratif 13h30/17h	
Total heures		7.5h	8.5h	7h	8.5h	7.5	39h

Planning en période scolaire adapté en période de vacances scolaires (pas de temps d'animations).

Répartition des différentes activités professionnelles		
Activités	Nombre d'heures/semaine	%
Accueil physique et téléphonique des familles (entretiens individuels ou temps collectifs) et réponses par mail aux demandes	24 h d'ouverture au public Temps administratif si pas de sollicitation des assistants maternels et familles sur ce temps.	62%
Accueil physique et téléphonique des professionnels (entretiens individuels ou temps collectifs) et réponses par mail aux demandes		
Temps collectifs et animations en présence des enfants	6h	15%
Gestion de l'équipement (pilotage de l'activité, gestion administrative et des locaux, etc ...)	3h	8%
Autre(s) (trajets, réunions inter relais, supervision, rencontre des partenaires...)	6h/semaine	15%

Le nombre d'heures / semaine valorise le travail de l'ensemble des animateurs ou salariés qui travaillent au sein du Rpe.

Le Rpe est habilité pour répondre aux demandes en ligne sur le site monenfant.fr : OUI NON

Si NON, préciser s'il est prévu que le Rpe soit prochainement habilité sur le site monenfant.fr et à quelle échéance prévisionnelle ?

Demande d'habilitation en cours (décembre 2021) pour une échéance début 2022.

➤ Les locaux

Pour rappel, selon le référentiel national des relais petite enfance, « un Rpe dispose a minima des espaces suivants :

- *le bureau de l'animateur pour ses tâches administratives, les permanences d'accueil et les entretiens individuels avec les familles ou les professionnels ;*
- *un espace pour les animations collectives (ateliers d'éveils, animations, réunions collectives etc...).*

Le bureau doit permettre la confidentialité et le Rpe doit être équipé du matériel nécessaire pour assurer un accueil et un accompagnement adéquats. Il dispose à ce titre d'un mobilier de bureau, d'un téléphone, d'un ordinateur, d'une imprimante, d'un accès à internet et de la documentation spécifique (ex : revues, livres).

Le local destiné aux animations collectives et/ou aux réunions peut se trouver sur le site de la permanence ou être intégré dans un autre service déjà existant (établissements d'accueil du jeune enfant, lieu d'accueil enfants - parents, etc ...). Il doit être adapté à l'accueil de jeunes enfants de telle sorte que les activités puissent être organisées dans des conditions satisfaisantes de sécurité, d'hygiène et de confort. L'espace doit être suffisant et doté du matériel pédagogique cohérent au regard des principes de la charte nationale d'accueil du jeune enfant. Il dispose nécessairement d'une installation sanitaire adaptée pour les enfants comme pour les adultes et d'une trousse de premiers secours. »

Toutes les activités du Rpe se déroulent sur le même site : OUI NON

Configuration des locaux principaux		
Le Rpe...	OUI	NON
... dispose d'un local spécifique	X	
... est intégré dans un autre équipement Si oui précisez lequel : au sein du pôle communautaire	X	
... a une signalétique		X
... dispose d'un bureau d'accueil individuel garantissant la confidentialité	X	
... dispose d'un espace réservé aux animations collectives		X
... dispose d'une salle de réunion	X	
... dispose de sanitaires adaptés pour les enfants et adultes		X
... autre : décrire (<i>tout autre espace dédié au Rpe comme par exemple espace Snoezelen, potager etc...</i>)		

Si la configuration des locaux ne respecte pas l'ensemble des attendus du référentiel national des relais petite enfance à la date d'élaboration du présent projet de fonctionnement, quelles sont les adaptations et aménagements prévus pour assurer un accueil de qualité du public et se conformer à terme au référentiel national ? A quelle échéance ?

.....

Des activités du Rpe se déroulent sur plusieurs sites : OUI NON

Si oui, veuillez compléter le tableau suivant :

Les autres lieux d'intervention du Rpe le cas échéant		
COMMUNE	ADRESSE	USAGE*
BAZOUGERS	SALLE DES FETES OU SALLE DU CONSEIL	ANIMATION
BOUERE	SALLE DES FETES	ANIMATION
COSSE EN CHAMPAGNE	SALLE POLYVALENTE	ANIMATION
LE BIGNON DU MAINE	SALLE DES FETES	ANIMATION
GREZ EN BOUERE	SALLE POLYVALENTE	ANIMATION
MESLAY DU MAINE	POLE COMMUNAUTAIRE	BUREAU ACCUEIL
MESLAY DU MAINE	ESPACE MESLINOIS	SALLE ANIMATION
SAINT BRICE	SALLE DU CONSEIL	ANIMATION
VILLIERS CHARLEMAGNE	SALLE DU VILLAGE VACANCES	ANIMATION
VAL DU MAINE / BALLEE	ECOLE SALLE MOTRICITE	ANIMATION
VAL DU MAINE / EPINEUX LE SEGUIN	SALLE DES FETES	ANIMATION

*précisez s'il s'agit d'un lieu de permanence ou d'animation (ou autre)

➤ Le matériel

Matériel à disposition		
Le Rpe dispose de...	OUI	NON
... un téléphone fixe	X	
... un téléphone portable	X	
... un ordinateur fixe	X	
... un ordinateur portable	X	
... un photocopieur	X	
... une imprimante	X	
... un accès à internet	X	
... un logiciel de gestion	X	
... une adresse mail	X	
... matériel pédagogique et d'animation	X	
... documentations spécifiques (revues, livres etc...)	X	
... un véhicule	X	

Si l'acquisition de matériel est prévue, veuillez indiquer les échéances prévisionnelles :

.....
.....

3 LE CONTEXTE TERRITORIAL DU RPE

Décrire en quelques lignes l'histoire du relais (origine de la création, choix du lieu d'implantation et évolutions majeures) :

Le Relais intercommunal a été créé en septembre 2007. L'objectif principal est de participer à l'amélioration des conditions d'accueil des jeunes enfants au domicile des assistants maternels. Pour cela, le Relais dispose d'un bureau individuel au sein des locaux de la Maison France Services, implantée dans la commune centrale du territoire, Meslay du Maine. La proposition des lieux de rencontre et d'animation est faite en itinérance, en privilégiant une large couverture de l'ensemble des communes et une certaine régularité.

Décrire en quelques lignes le diagnostic local et les enjeux pertinents pour l'activité du relais petite enfance :

Lors de sa création en 2007, le Relais couvrait les 22 communes du territoire, pour 168 assistants maternels actifs. Aujourd'hui, en 2021, on ne recense plus que 81 assistants maternels actifs -116 personnes agréées mais certain(e)s n'exercent pas, ce qui représente **52% de moins qu'en 2008**.

Parallèlement, le nombre d'enfants de moins de 3 ans a baissé de 33% sur la même période [592 enfants de moins de 3 ans en 2008, contre 401 aujourd'hui].

L'accueil chez l'assistant maternel reste le mode de garde majeur sur le territoire.

L'implantation du relais reste pertinente pour accompagner au mieux les familles dans leurs recherches d'un lieu d'accueil, soutenir les professionnels, favoriser les demandes d'agrément et revaloriser le métier.

Décrire en quelques lignes la politique et les perspectives de la petite enfance sur le territoire (orientations de la Ctg, du Sdsf ou autres) :

L'orientation de la politique petite enfance sur le territoire sera définie dans les réflexions et décisions prises par la Convention Territoriale Globale (CTG).

Il est prévu de poursuivre la participation aux actions du REAAP.

Décrire en quelques lignes l'intégration et la participation du Rpe dans les instances locales de coordination de la politique petite enfance :

Le Relais travaille en collaboration avec le service jeunesse pour les actions concernant le baby-sitting (information aux familles, information aux jeunes, coordination du fichier).

Le Relais participe aux actions et réflexions du REAAP, en étroite collaboration avec le multi-accueil de Meslay du Maine, afin de proposer des actions à destination des familles ayant de jeunes enfants et destinées aux professionnels également.

Le relais participera à la réflexion et à l'écriture du CTG, prévu pour 2022 sur le territoire du Pays de Meslay-Grez.

Enfin, le relais travaille en collaboration avec les services de PMI (Protection Maternelle et Infantile), chargés entre autres de l'agrément, de l'accompagnement et de l'évaluation des professionnels exerçant à domicile et en maison d'assistants maternels.

Décrire en quelques lignes les partenariats engagés par le Rpe avec les autres équipements de son territoire (ludothèque, bibliothèque etc.)

Depuis sa création, le Relais travaille avec les médiathèques et le réseau de lecture du territoire, proposant des temps d'animation autour du livre aux professionnels, répartis sur l'ensemble de la communauté de communes. Ce partenariat se poursuit.

Il n'existe pas encore de ludothèque sur le territoire, et le lieu d'accueil enfants- parents est suspendu depuis plusieurs années.

Jusqu'en 2020, année de crise sanitaire, un partenariat existait également avec l'EHPAD de Meslay du Maine, pour favoriser les rencontres intergénérationnelles.

4 LA FORMALISATION DU PROJET

4.1. Les missions socles

MISSION 1 : L'INFORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

Thème 1 : Informer les familles

- Informar les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
<p><i>L'objectif est ;</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Accueillir les familles,</i> - <i>recenser leurs besoins,</i> - <i>leur proposer un mode d'accueil qui leur corresponde</i> <p>En 2020, environ 64 demandes d'accueil chez un assistant maternel. Quelques demandes en accueil collectif.</p>	<p>Sur le territoire le RAM n'est pas le seul service à fournir la liste des assistants maternels. Beaucoup de mairies distribuent encore leur propre liste.</p> <p>De plus en plus de difficultés pour les familles de trouver un assistant maternel, liées à la diminution du nombre de professionnels. C'est d'autant plus compliqué lorsqu'il s'agit d'une demande d'accueil en horaire atypique, pour une fratrie, ainsi que pour les demandes d'accueil périscolaire.</p> <p>Ainsi, de nombreuses familles emploient des assistants maternels hors de leur commune d'habitation.</p>

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	<i>Poursuivre les actions de communications</i>	<i>Actualisation de la plaquette du service</i>	Accueillir autant ou plus de familles	31/12 de chaque année	Nombre de contacts avec les parents, en proportion avec le nombre de familles global ayant besoin d'un lieu d'accueil
2	<i>Diversifier les lieux d'information aux familles (PMI, multi accueil, sage femmes, maternités, ...)</i>	<i>Communication sur le site de la collectivité</i>	Toucher les familles dès la grossesse afin de les accompagner précocement	A la fin de la période contractuelle	
3	<i>Travailler un document unique « petite enfance » avec les partenaires du territoire</i>	<i>Mise en place d'une newsletter (parents, professionnels)</i>	Donner une information fiable et claire aux familles		
		<i>Rencontre et partenariat avec de nouveaux lieux pour toucher les familles</i>			

- Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Très peu de demandes via monenfant.fr	Site peu connu des familles Référencement du Relais en cours

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
4	Mettre en valeur le site « monenfant.fr »	Communication renforcée Proposition de RDV pour accompagner les familles	Plus de connexions à monenfant.fr Demandes déposées sur le site et traitées par le RPE	31/12 chaque année A la fin de la période contractuelle	Nombre de demandes traitées en ligne Nombre de RDV avec les familles

- Le Rpe souhaite s'engager dans la mission renforcée « le guichet unique d'information » :

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation

Thème 2 : Accompagner le recours à un professionnel de l'accueil individuel

- Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Demandes de liste d'assistants maternels régulièrement par les familles.	Mise à jour régulière des listes d'assistants maternels.

	Importance de contacter individuellement les assistant maternel pour la mise à jour des disponibilités permettant une meilleure réponse aux familles en recherche d'un mode de garde.
--	---

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
5	Continuer la mise à jour via un questionnaire puis par des appels individualisés à raison de minimum 2 fois par an Inciter à la dématérialisation des disponibilités et préférences.	Logiciel de gestion « MENTALO » Appels téléphoniques	Actualisation régulière et automatisée des professionnels	31/12 chaque année A la fin de la période contractuelle	Nombre de contacts avec les professionnels pour ce motif

➤ **Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur**

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
<p>Environ 372 contacts de familles en 2020.</p> <p>La majorité des contacts est liée à de l'information / conseil.</p>	<p>L'objectif du RAM est de rendre le parent acteur dans sa fonction d'employeur.</p> <p>Les familles expriment la complexité des démarches administratives et les difficultés d'avoir des informations claires et précises des instances juridiques.</p>

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
6	Intervention d'une juriste sur le contrat de travail des assistants maternels à destination des assistants maternels et des parents employeurs.	Réunion d'information collective en matinée.	Faciliter la compréhension du contrat de travail et ses enjeux.	Mars 2022	Nombre de participants a ce temps d'information
7	Développer les outils de communication afin de faire connaître encore plus le RPE auprès des familles.	Mise à jour de la plaquette, du site internet, etc...	Le RPE bien identifié par les familles du territoire.	2022	Nombre de contact avec les familles, a proportion des besoins

MISSION 2 : L'INFORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS

Thème 1 : Offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels

➤ Informer les professionnels sur le métier

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Accueil sur permanence téléphonique, rendez-vous ou mail. En 2020, environ 140 demandes d'assistants maternels liées à des questions sur l'exercice du métier.	Présentation des missions du RPE pas toujours connues par les nouveaux agrées. Compréhension des textes, des droits et des devoirs du métier d'assistant maternel complexe.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
8	Proposition d'accueil sur rendez-vous de chaque nouvel assistant maternel afin de présenter les missions du RPE et de créer un premier contact avec le professionnel.	Appel téléphonique Entretien individuel Remise de la plaquette d'information et des règles de vie du Relais	Sollicitation du professionnel sur les temps de permanence et participation aux matinées animations.	31/12 chaque année A la fin de la période contractuelle	Ratio du nombre de professionnels nouvellement agrées ayant été accueillis au Relais

- **Informier et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr**

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Très peu d'assistants maternels inscrits sur monenfant.fr (12 professionnels au 01/12/2021)	Difficultés de quelques assistants maternels avec l'outils informatique Craintes liées à la visibilité d'informations personnelles par tout un chacun

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
9	Avec la nouvelle actualisation du site monenfant.fr, accompagnement individualisé des assistant maternel pour l'actualisation des données sur le site. Si besoin, proposition d'un temps collectif d'information.	Rdv individuel Soirée ou matinée à thème avec le soutien de la CAF	Mise à jour de l'ensemble des assistants maternels sur le site	Printemps 2022 31/12/2022	Nombre d'assistants maternels affiliés au site monenfant.fr

- **Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels**

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Des assistants maternels isolés. Peu d'instances pour les échanges professionnels.	Besoin d'échanger sur l'exercice de leur métier avec des collègues. Besoin d'un regard extérieur neutre sur la pratique professionnelle

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
10	<p>4 séances d'ADP pour les assistants maternels en 2020, en partenariat avec le RPE de Château Gontier un seul professionnel participant</p> <p>2 séances en 2021 avec 6 professionnels inscrits</p> <p>Poursuivre les séances d'analyse des pratiques animées par un professionnel de la petite enfance extérieur au RPE.</p>	Réunions de 2h en soirée	Hausse du nombre de participants	<p>31/12/2022</p> <p>Puis à la fin de la période contractuelle</p>	Retour positif des assistants maternels participants qui renouvellent leur participation.

Thème 2 : Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques

➤ Organiser des ateliers d'éveil

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
<p>51 séances de jeux et rencontres en 2020 , 135 assistants maternels total participants soit 33 assistants maternels différents.</p> <p>386 participations totales enfants</p>	<p>Vif succès des matinées de jeux et rencontres. L'absence de ces matinées pendant la période Covid s'est fait ressentir.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - encourager la pratique de l'observation chez les assistants maternels - mettre en avant l'intérêt du jeu libre - mieux répondre aux attentes des AM lors des matinées de rencontre <p>dans cet objectif, un questionnaire de satisfaction a été adressé aux professionnels du territoire à l'été 2020.</p> <p>Certain(e)s professionnel(le)s sont satisfait(e)s des contenus des matinées, d'autres souhaitent plus d'activités dirigées organisées au sein du RPE.</p> <p>La venue d'intervenants extérieurs plus fréquente est également souhaitée.</p>

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
11	Poursuite des matinées de jeux et rencontres à raison de 3 matinées par semaines.	1 à 2 séance par mois sur chaque commune accueillante. Locaux prêtés par les communes du territoire Véhicule de service Matériel pédagogique pour l'accueil des assistants maternels et des enfants	- Favoriser les échanges professionnels entre assistants maternels. - Favoriser la découverte de nouveaux jeux et activités pour les enfants et assistants maternels. - Favoriser la socialisation des enfants accueillis.	31/12/2022 Et à la fin de la période contractuelle	Nombre de séances Nombre de professionnels accueillis (chiffre global et distinct) Nombre d'enfants accueillis (chiffre global et distinct)

- **Le Rpe souhaite s'engager dans la mission renforcée « l'analyse de la pratique » :**

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation

- **Accompagner le parcours de formation des professionnels**

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Le Relais n'a pas aidé à la mise en place de formation sur le territoire en 2020. Il n'est pas possible de comptabiliser le nombre de départs en formation	Une envie de se former est exprimée (lors des matinées de rencontre ou dans le questionnaire réalisé en 2020) mais les assistants maternels ressentent des contraintes, des difficultés pour l'organisation du départ en formation.

<p>Peu de départs en formation. Préférence de départ en formation en semaine mais plus difficile d'organisation pour le mode de garde des enfants accueillis.</p> <p>Mise en place de soirées débat et conférences. Ex : soirée sur la motricité libre en 2021</p>	<p>Ils aimeraient le faire sur le temps de travail mais sans pénaliser les familles et les enfants</p>
--	--

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
12	<p>Développer des sessions de formations sur le territoire en partenariat avec des organismes de formations.</p> <p>Proposer régulièrement des soirées à thèmes avec intervenant (dans le cadre du REAAP notamment)</p> <p>Proposer de participer à une journée de formation à Paris Colloque organisé par TPMA</p>	<p>Contact avec les organismes de formation</p> <p>Réunion en soirée, conférence 2 à 3 interventions par an</p> <p>Présence de la responsable, moyen de transport (car ou minibus)</p>	<p>Mise en place de plusieurs sessions en 2022</p> <p>Développer les compétences de chaque professionnels sur les divers sujets de la petite enfance</p>	<p>31/12/2022</p> <p>A la fin de la période contractuelle</p>	<p>Nombre de professionnels partis en formation sur le territoire par le biais du Relais</p> <p>Nombre de participants aux soirées débat</p> <p>Nombre de participants au colloque à Paris</p>

Thème 3 : Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels et le manque d'attractivité du métier

➤ Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Peu de sous activité recensée sur le territoire	La tension entre l'offre et la demande de mode d'accueil augmente.

11 personnes ont été nouvellement agréées en 2020	Le métier se professionnalise et se complexifie. Il reste à valoriser sur le territoire.
---	--

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
13	Valoriser le métier	Rencontre individuelle des assistants maternels en sous activité Accompagnement individuel à la valorisation de leurs compétences	Hausse du taux d'emploi des assistants maternels	31/12/2022 et A la fin de la période contractuelle	Taux d'inactivité ou de sous-emploi en baisse sur la période

➤ **Promouvoir le métier d'assistant maternel**

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Forte diminution du nombre d'assistants maternels. 140 assistants maternels agréés en 2017 et 113 en 2020.	Nombreux départs à la retraite pas renouveler par les nouvelles arrivées d'assistants maternels. Diminution également lié à des changement de voie professionnelle pour différents motifs tels que : épuisement professionnel, nouvelles normes de sécurités plus contraignantes, les difficultés relationnelles avec les familles, etc...

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
14	Faire connaître le métier d'assistant maternel et susciter l'agrément de nouveaux professionnels	Mettre en place une action collective avec un groupe d'assistants maternels, pour la création d'un	Hausse du nombre de candidats à l'agrément	31/12/2022 A la fin de la période contractuelle	Nombre de candidats agréés sur la période Participation de ces candidats / nouveaux professionnels

		support attractif : livre, vidéo, journal, ...			aux activités du Relais
		Participation aux réunions de pré- agrément			

- **Le Rpe souhaite s'engager dans la mission renforcée « la promotion renforcée de l'accueil individuel par la mise en œuvre d'une stratégie de communication » :**

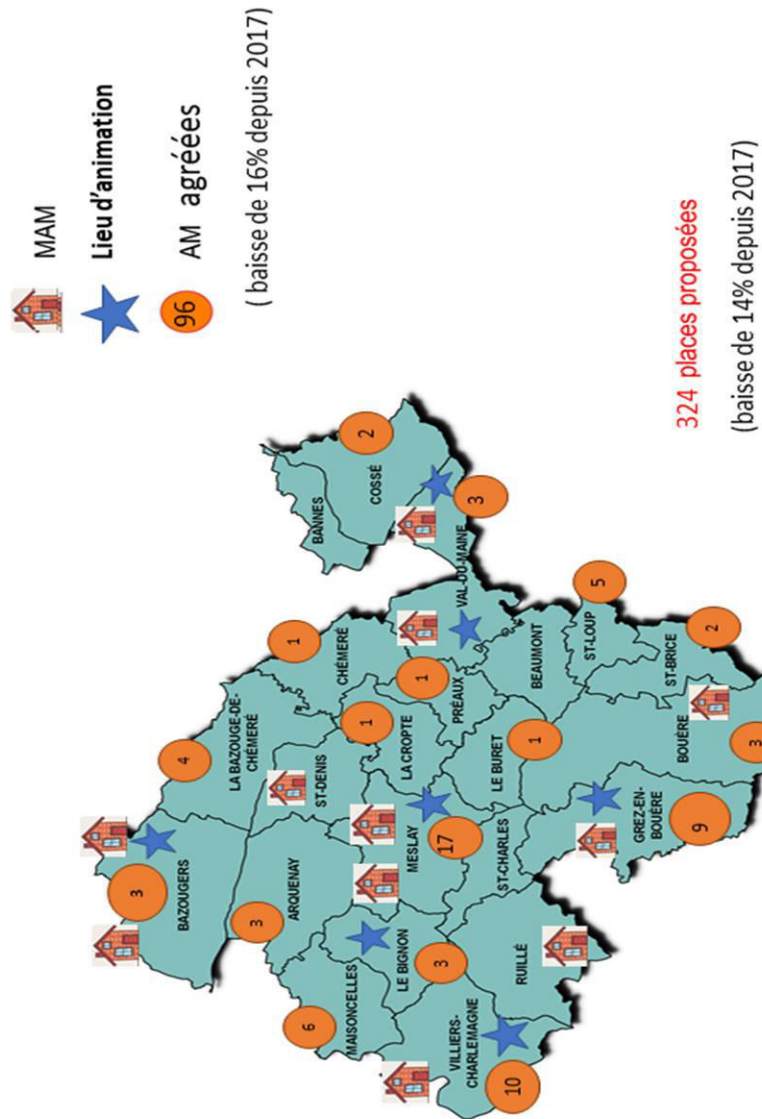
Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée
<p>Forte diminution du nombre d'assistants maternels sur le territoire. Difficultés des familles à trouver un mode de garde. Un métier encore trop peu valoriser et méconnu.</p>

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
15	Présentation du métier d'assistant maternel massif	Plaquette métier largement diffusée	Accueillir de nouveaux candidats à l'agrément	2022	De nouveaux assistants maternels sur le territoire
16	Rencontre assistants maternels et personnes intéressées par le métier	Journée portes ouvertes, tables rondes, soirées d'échanges ?			
17	Présentation du métier d'assistant maternel auprès d'étudiant	Partenariat avec les écoles du sanitaire et social			

18	Promotion du métier au sein des communes	Action délocalisée au plus près du public, partenariat avec les mairies, exposition, forum, etc...			
----	--	--	--	--	--

Signature du Président de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez

Annexe 1 : carte des lieux d'accueil petite enfance sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez



Sources : caf stats, IMAJE 2020

FICHE DE POSTE

INTITULE DU POSTE: Animatrice/Coordinatrice Relais Petite Enfance (RPE)
Date de mise à jour : 15/12/2021

Nom :	BOUILLE	Service :	Enfance Jeunesse et Sports
Prénom :	Cathia	Équipe :	Enfance/jeunesse
Filière :		Métier :	Educatrice de Jeunes Enfants
Grade :	Educ. de Jeunes Enfants		
Contrat :	Titulaire		
Durée hebdomadaire :	35		

Organigramme du poste

Supérieur hiérarchique 2 ^{ème} niveau DGS - RENARD Maryse
Supérieur hiérarchique direct Coordinateur Enfance/jeunesse - DUBOIS Antoine
Poste Concerné Animatrice/coordinatrice RPE - Cathia BOUILLE

Description des conditions de travail

<p>Travail en autonomie Horaires réguliers, possibilité de travail en soirée ou week-end en fonction des besoins du service Polyvalence des tâches Déplacements quotidiens (Mise à disposition d'un véhicule de service) Accueil de publics (assistantes maternelles, parents, enfants, partenaires, intervenants...) Manutention régulière du matériel pédagogique Travail au bureau, devant un écran régulièrement</p>
--

Relations fonctionnelles

<p>Relations directes avec les assistants maternels et les enfants Relations directes avec les candidats à l'agrément Relations directes avec les familles en recherche d'un mode de garde Relations directes avec les employeurs d'assistants maternels Relations régulières avec les services de la CCPMG (Technique, RSP, Communication, Direction, Compta, RH...) Relations régulières avec les partenaires Relations régulières avec autres RPE de la Mayenne Relations ponctuelles avec les élus et secrétaires de mairies Possibilité d'accueil de stagiaire</p>

Missions principales

<p>Coordination Observatoire des conditions d'accueil locales du jeune enfant Organisation du planning des temps de jeux et rencontres Mise en place du budget RPE en collaboration avec le coordinateur Enfance/jeunesse Gestion administrative, projets Participation à la définition des orientations du RPE Organisation de la communication du RPE Etablir les bilans et rapports d'activités du RPE Animation de réunions collectives</p> <p>Jeux et rencontres : Préparation de temps de jeux et rencontres pour les assistants maternels et les enfants de 0 à 3 ans Mise en place des matinées de jeux et rencontres 3 matins par semaines (insatallation, animation, rangement)</p> <p>Temps de conseils et d'informations : Accueil et accompagnement des familles en recherche d'un mode de garde Accueil et accompagnement des employeurs d'assistants maternels Accueil et accompagnement des candidats à l'agrément Accueil, accompagnement et professionnalisation des assistants maternels dans l'exercice de leurs fonctions Veille documentaire et juridique</p>

Missions annexes

Réseau :

Travail en partenariat avec la CAF, la PMI et le REAAP

Travail en partenariat avec les autres structures petites enfance (RPE, Multi-accueil)

Participation aux temps d'échanges du territoire (comité pilotage, commission petite enfance, etc...)

Entretien et gestion du matériel :

Mise en place et suivis des malles pédagogiques

Nettoyage des jeux, des tapis, ...

Renouvellement du matériel

Evènementiel :

Mise en place de temps forts d'informations

Mise en place de projets d'animations évènementiels (Musique, livre, spectacle...)

COMPETENCES REQUISES

Connaissances théoriques et savoir faire

Missions et fonctionnement du RPE

Connaissance de la législation relative à l'accueil petite enfance (capacité de veille administrative)

Maitrise des techniques d'animations en direction des petits enfants (0-3 ans)

Maitrise de l'animation d'un groupe d'adultes

Connaissance des outils de bureautique

Savoir être; comportement - attitudes - qualités humaines

Bon relationnel (Equipe, Assistants maternels, Enfants, Elus, Parents, Partenaires...)

Pédagogie

Capacité d'adaptation

Autonomie

Ecoute

Discretion professionnelle

Organisation

Équipement individuel et collectif fourni

Équipement collectif

Véhicule

Salle de réunion

Imprimante, etc...

Équipement individuel

Bureau

Ordinateur

Téléphone portable et fixe

Cette fiche de poste n'a pas de caractère contractuel et peut évoluer en fonction des projets de la collectivité et du grade de l'agent.

Date et signature de l'agent, précédée de la mention "lu et approuvé"

Date et signature du supérieur Hiérarchique



Commission sport

Du 19 Janvier 2022

SPORT:
bien être,
vecteur
de lien

Favoriser
le vivre
ensemble
et
l'attachem
ent au
territoire

Encourager le sport associatif:

- Accompagner la montée en compétences des dirigeants d'associations.
- Encourager la création et la pérennité des associations.
- Attirer de nouveaux bénévoles

Faciliter l'accès au sport:

- Favoriser l'accès géographique au sport.
- Développer la communication dans l'ensemble des communes sur l'offre sportive du territoire (forum, affiche, support,...)

Aider à la structuration des associations:

- Faire monter en compétences les éducateurs.
- Former les bénévoles.
- Mettre en place les outils sport et éducation.

Service des sports

Les agents:

- Un agent à 50%.
- Un agents à 32%
- Un agent à 100%

2021:

- La relance des associations a été effectuée avec un bon taux de fidélisation.
- Les formations ont été remises en 2022 pour raisons sanitaires.
- 2 Arrêts ont obligé à partir d'octobre à une réduction de l'activité du service.

Projet 2022:

- Lancer les formations pour les éducateurs.
- Accompagner les élus par des informations au sujet de la réflexion sur la gestion des salles.
- Maintenir l'accompagnement en association des éducateurs.
- Terre de Jeux sur les séances de Marie Laure.
- l'école des sports contexte sanitaire pour Janvier.

Les salles sur la CCPMG

7 salles de sports:

- 4 salles communautaires: Meslay A et B, Val du Maine et Bazougers.
- 3 salles communales: Grez en Bouère, Bouère et Villiers.

Projet 2022:

Réflexion sur la gestion des salles des sports.

Salle A:

Les dimensions en terme de zone de jeu (38 mètres sur 18 mètres) ne permettent, hélas, pas l'accueil d'une compétition nationale de handball. C'est possible actuellement par dérogation.

Réalisé 2021:

- Baisse de fonctionnement liée au covid.

Projet pour 2022:

- Toiture à étudier.
- Câblage des paniers basket 4000€.

Salle A		
	Semaine	Weekend
Nombre d'associations	6	
Nombre d'établissements scolaires	4	
Nombre d'utilisateurs	938	
Nombre d'heures utilisées	1857	438
Taux de remplissage	88,43	52,14
taux de remplissage totale		78,06

Salle B:

- Rehabilitation en 2019.
- La salle permet le badminton, le basket, le tennis. Athlétisme et roller se replient aussi dans cette salle. (Novembre à Mars)

Réalisé 2021:

- Baisse de fonctionnement liée au covid.

Projet pour 2022:

- Badges pour faciliter l'accès.
- Sockage: permettre aux associations d'aménager? (courier à l'appui)

SALLE B		
	Semaine	Weekend
Nombre d'associations	5	
Nombre d'établissements scolaires	4	
Nombre d'utilisateurs	864	
Nombre d'heures utilisées	1196	192
Taux de remplissage	56,95	22,86
taux de remplissage totale		47,21

Salle de Val du Maine

- Les sports pratiqués sont le futsal, la pétanque, le tennis de table.

Réalisé 2021:

- Baisse de fonctionnement liée au covid.

Projet pour 2022:

- Améliorer la visibilité du panneau.
- Sockage: permettre aux associations d'aménager.

Val du Maine		
	Semaine	Weekend
Nombre d'associations	7	
Nombre d'établissements scolaires	8	
Nombre d'utilisateurs	660	
Nombre d'heures utilisées	1254	
Taux de remplissage	59,71	0,00
taux de remplissage totale		42,65

Salle de Bazougers

La salle permet tous les sports à niveau regional voir national. Elle accueille le futsal, le tennis de table, l'école des sport, le djembel. Le basket de Villiers (non

Réalisé 2021:

- Fonctionnement sur ½ année.
- Homologation niveau 2 futsal acceptée.

Projet pour 2022:

- Augmentation du fonctionnement car celui-ci sera sur année complète.
- Certains éléments restent à affiner avec la comptabilité.

Bazougers		
	Semaine	
Nombre d'associations	5	
Nombre d'établissements scolaires	2	
Nombre d'utilisateurs	207	
Nombre d'heures utilisées	1206	
Taux de remplissage	57,43	0,00
taux de remplissage totale	41,02	

Equipements sportifs:

Réalisé 2021:

- SAE de Grez en Bouère et de Meslay sécurisées (achat de tapis): 360€
- Contrôle SAE effectué par entre prises: les tapis restent de bonne qualité à Val du Maine.

BP 2022:

- Fonctionnement: prises et désinfection des tatamis. (360 €)
- Investissements en lien avec la sécurité terminés en 2021. Pas de besoins particulier pour 2022.

Salles Communales

Réalisé 2021:

- Baisse des subventions aux communes liée au Covid.

BP 2022:

Pour l'année 2022/2023 les tarifs horaires suivants seront appliqués pour le remboursement des salles de Grez Villiers et Bouère, une augmentation de 5000€ est proposée:

- Grande salle sans chauffage : 8.02€ de l'heure (7.95€ en 2021)
- Grande salle avec chauffage : 10,37 € de l'heure (10.29€ en 2021)

Service Sports

Associations sportives (7-7 et 7-8)

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Article	Intitulé	BP2020	Réalisé 2020	BP2021	Réalisé 2021	BP2022
012	Salaire et charges	72 000,00 €	65 213,27 €	65 620,00 €	64 568,98 €	67 000,00 €
60622	Carburant	900,00 €	404,17 €	900,00 €	841,97 €	900,00 €
60623	Alimentation	75,00 €	47,92 €	75,00 €	- €	75,00 €
60632	Fournitures petit équipement	200,00 €	67,92 €	700,00 €	369,31 €	200,00 €
60636	Vetement de travail	500,00 €	519,00 €	600,00 €	250,00 €	400,00 €
6064	Fournitures administratives	50,00 €		50,00 €	- €	50,00 €
6068	Autres matières et fournitures	- €	61,12 €	100,00 €	- €	100,00 €
611	sauvegarde informatique	50,00 €		50,00 €	- €	- €
6135	location mobilière	50,00 €	42,85 €	50,00 €	- €	50,00 €
61551	Entretien matériel roulant	500,00 €	567,51 €	600,00 €	1 165,59 €	1 000,00 €
6156	Maintenance	320,00 €	383,71 €	400,00 €	331,81 €	400,00 €
6168	assurance	65,00 €	276,32 €	300,00 €	363,58 €	400,00 €
6251	Voyages et déplacements	1 200,00 €	779,93 €	1 200,00 €	- €	1 200,00 €
6261	Affranchissements	50,00 €		50,00 €	- €	50,00 €
6262	Frais de téléphone	300,00 €	724,22 €	750,00 €	986,72 €	1 000,00 €
62878	Aide à la formation	2 000,00 €	159,28 €	2 500,00 €	- €	2 000,00 €
6518	Licences Office 365 + Antivirus					230,00 €
6811	Amortissement	- €	209,00 €	230,00 €	230,00 €	230,00 €
	TOTAL DEPENSES	78 260,00 €	69 456,22 €	74 175,00 €	69 107,96 €	75 285,00 €

Recettes

Article	Intitulé	BP2020	Réalisé 2020	BP2021	Réalisé 2021	BP2022
708878	Redevance loisirs	1 800,00 €		1 800,00 €	- €	- €
74712	Remboursement salaire	- €				
6419	Remboursement IJ	- €	441,77 €		1 076,64 €	
7478	Surcoût centre vaccination				11 597,00 €	
7788	Produits exceptionnels	- €	14,91 €			
valorisation -AC	Fonds de concours Meslay du Maine	23 444,94 €	23 444,94 €	23 444,94 €	23 444,94 €	23 444,94 €
	TOTAL RECETTES	25 244,94 €	23 901,62 €	25 244,94 €	36 118,58 €	23 444,94 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES		-53 015,06 €	-45 554,60 €	-48 930,06 €	-32 989,38 €	-51 840,06 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Article	Intitulé	BP2020	Réalisé 2020	BP2021	Réalisé 2021	BP2022
2051-197	Licence informatique	- €	- €	200,00 €	- €	- €
2183-197	Téléphone	- €	83,88 €	- €	- €	- €
	TOTAL DEPENSES	0,00 €	83,88 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €

Recettes

Article	Intitulé	BP2020	Réalisé 2020	BP2021	Réalisé 2021	BP2022
28183	Amortissement	- €	209,00 €	230,00 €	230,00 €	230,00 €
10222	FCTVA	- €	14,00 €	33,00 €	- €	
	TOTAL RECETTES	- €	223,00 €	263,00 €	230,00 €	230,00 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES		0,00	139,12	63,00	230,00	230,00

Service Enfance Jeunesse et Sports

Récapitulatif Salle de Sports Meslay du Maine A (7-5.4)

FUNCTIONNEMENT

Dépenses

Article	Intitulé	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
012	Salaires agents d'entretien (A)	20 000,00 €	10 344,04 €	15 000,00 €	12 895,94 €	15 000,00 €
66111	Intérêts	2 800,00 €	2 814,39 €	2 500,00 €	2 188,08 €	2 300,00 €
60611	Eau	650,00 €	551,09 €	650,00 €	406,24 €	650,00 €
60612	Electricité	7 200,00 €	5 631,91 €	7 200,00 €	3 518,67 €	7 200,00 €
60621	Combustibles	- €	3 117,68 €	3 200,00 €	1 603,20 €	3 200,00 €
60624	Produits pharmaceutiques	140,00 €		140,00 €	- €	140,00 €
60631	Fournitures d'entretien	400,00 €		400,00 €	- €	400,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	1 700,00 €	66,12 €	1 700,00 €	691,80 €	1 700,00 €
611	Contrôles de sécurité	170,00 €		170,00 €	- €	- €
6135	location mobilière	200,00 €	329,76 €	350,00 €	329,76 €	350,00 €
615221	Entretien Bâtiments	1 000,00 €		1 000,00 €	- €	1 000,00 €
615228	Peinture bâtiments			3 200,00 €	- €	- €
61558	Entretien biens mobiliers	500,00 €	349,92 €	500,00 €	- €	- €
6156	Maintenance extincteurs + DSA	200,00 €	138,02 €	300,00 €	50,50 €	300,00 €
6161	Assurance	1 000,00 €	883,87 €	1 000,00 €	1 049,08 €	1 200,00 €
6188	Contrôle Technique	180,00 €	178,11 €	180,00 €	161,95 €	180,00 €
6226	Honoraires	180,00 €		180,00 €	- €	- €
6228	Analyse Eau				175,23 €	200,00 €
6262	Frais de téléphone	540,00 €	540,00 €	540,00 €	540,00 €	540,00 €
62878	Rbt gaz Prestalis	3 000,00 €	8 630,28 €	6 000,00 €	1 001,94 €	5 000,00 €
657358	Participation Groupement TEM				10,00 €	- €
6811	Amortissement	2 835,00 €	2 833,14 €	2 965,00 €	2 963,56 €	3 100,00 €
	TOTAL DEPENSES	42 695,00 €	36 408,33 €	47 175,00 €	27 585,95 €	42 460,00 €

Recettes

Article	Intitulé	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
7478	Utilisation équipement sportif	5 000,00 €	3 177,70 €	5 000,00 €		5 000,00 €
7473	Departement - Aide COVID				600,00 €	
744	FCTVA	- €				
	TOTAL RECETTES	5 000,00 €	3 177,70 €	5 000,00 €	600,00 €	5 000,00 €
SALLE DE MESLAY		-37 695,00 €	-33 230,63 €	-42 175,00 €	-26 985,95 €	-37 460,00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Article	Intitulé	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
1641	Capital (88%)	23 500,00 €	23 466,68 €	23 500,00 €	23 466,69 €	23 500,00 €
2313-276	Toiture			210 000,00 €	- €	210 000,00 €
2188-276	Défibrillateur	2 000,00 €	1 182,42 €	- €	- €	- €
2188-276	rpclt table tennis de table				- €	- €
2188-197	Rnlt matériel de gym scolaire	2 500,00 €	2 027,00 €		- €	
2188-276	Rnlt matériel de gym scolaire			1 500,00 €	- €	1 500,00 €
2188-276	Panneau basket (moteur)	9 000,00 €		3 000,00 €	2 180,76 €	4 000,00 €
2188-276	Distributeur gel			216,00 €	216,00 €	- €
2313-276	Mise en sécurité salle des sports	8 000,00 €		10 920,00 €	10 832,57 €	- €
2031-252	Etudes					
	TOTAL DEPENSES	45 000,00 €	26 676,10 €	249 136,00 €	36 696,02 €	239 000,00 €

Recettes

Article	Intitulé	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	Bp 2022
1323-252	CD 53 travaux toiture			125 832,00 €	- €	125 832,00 €
10-222	FCTVA	4 962,00 €	1 767,00 €			- €
28	Amortissement	2 835,00 €	2 833,14 €	2 965,00 €	2 963,56 €	3 100,00 €
10222	FCTVA		333,00 €	37 207,00 €	2 006,43 €	35 350,00 €
	TOTAL RECETTES	7 797,00 €	4 600,14 €	166 004,00 €	4 969,99 €	164 282,00 €
SALLE DE MESLAY		- 37 203,00 €	- 22 075,96 €	- 83 132,00 €	- 31 726,03 €	- 74 718,00 €

Service Enfance Jeunesse et Sports

Récapitulatif Salle de Meslay du Maine B (7-5.6)

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Article	Intitulé	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
012	Salaires agents d'entretien	7 000,00 €	2 195,48 €	7 000,00 €	3 645,85 €	7 000,00 €
60611	Eau	180,00 €	179,60 €	180,00 €	204,38 €	210,00 €
60612	Electricité	2 500,00 €	2 442,49 €	3 000,00 €	1 276,04 €	2 500,00 €
60624	Pharmacie	200,00 €		200,00 €	- €	200,00 €
60631	Fournitures d'entretien	100,00 €		100,00 €	- €	100,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	200,00 €	178,76 €	200,00 €	38,05 €	600,00 €
6068	Plantes				163,20 €	
6135	Location mobilière	200,00 €	350,00 €	910,00 €	- €	- €
61521	Terrains	- €	534,00 €		- €	- €
615228	Entretien bâtiments	1 000,00 €		1 000,00 €	329,04 €	1 000,00 €
6156	Maintenance extincteurs + DSA	100,00 €	63,50 €	100,00 €	630,25 €	100,00 €
6161	Assurance	900,00 €	492,00 €	900,00 €	621,35 €	900,00 €
6188	contrôle technique	110,00 €	250,94 €	110,00 €	253,18 €	260,00 €
6228	Analyse Eau				116,83 €	150,00 €
6237	Publication	- €			- €	- €
6262	téléphone + internet	600,00 €	978,48 €	1 000,00 €	922,88 €	1 300,00 €
6226	Analyse Legionelles	150,00 €		150,00 €	- €	150,00 €
62878	Remboursement autres organismes	- €			- €	- €
6811	Amortissement	1 280,00 €	1 279,00 €	2 460,00 €	2 458,00 €	2 560,00 €
6574	Subvention	- €			- €	- €
657358	Participation Groupement TEM				10,00 €	- €
63512	Taxe foncière	500,00 €	568,00 €	600,00 €	662,00 €	700,00 €
	TOTAL DEPENSES	15 020,00 €	9 512,25 €	17 910,00 €	11 254,95 €	17 730,00 €

Recettes

Article	Intitulé	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
7478	Subvention Conseil départemental	2 500,00 €		2 500,00 €	- €	2 500,00 €
7473	Département - Aide COVID				600,00 €	
773	Annulation Mandats Exer Anté				24,00 €	
7711	Pénalités marchés	- €	2 200,00 €			
744	FCTVA	- €				
	TOTAL RECETTES	2 500,00 €	2 200,00 €	2 500,00 €	624,00 €	2 500,00 €
		-12 520,00 €	-7 312,25 €	-15 410,00 €	-10 630,95 €	-15 230,00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Article	Intitulé	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
2313-237	Réhabilitation salle Tennis Squash	22 237,04 €	16 584,38 €			
2188-237	sol salle de squash			4 000,00 €	- €	4 000,00 €
2188-237	Equipements sportifs (badge, clé aménagement stockage)	400,00 €	8 707,42 €	2 446,00 €	- €	- €
2188-237	Matériel Tennis de table	11 500,00 €				- €
2188-237	Aménagement club house	1 000,00 €				
2188-237	Défibrillateurs	2 000,00 €	1 182,42 €			
2188-237	Autolaveuse					2 868,00 €
2188-237	Distributeur Gel				216,00 €	
2188-237	Tapis reception saut Athlétisme	1 087,99 €	1 500,00 €	- €	1 006,99 €	
	TOTAL DEPENSES	38 225,03 €	27 974,22 €	6 446,00 €	1 222,99 €	6 868,00 €

Recettes

Article	Intitulé	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
1321	DETR 90 000+ CIR 80 942	- €				
1328	Leader	40 000,00 €		40 000,00 €		40 000,00 €
1322	Région 200 000	40 000,00 €	40 000,00 €			
1323	Département 250 000 + 107 649	146 458,60 €	146 458,60 €			
238	Remboursement Avance Forfaitaire	- €				
28	Amortissement	1 280,00 €	1 279,00 €	2 460,00 €	2 458,00 €	2 560,00 €
10222	FCTVA	22 710,00 €	16 904,00 €	2 012,00 €	1 152,63 €	1 126,00 €
	TOTAL RECETTES	250 448,60 €	204 641,60 €	44 472,00 €	3 610,63 €	43 686,00 €

Salle de Meslay B

212 223,57 €

176 667,38 €

38 026,00 €

2 387,64 €

36 818,00 €

Service Enfance Jeunesse et Sports

Récapitulatif Salle de Sports Val Du Maine (7-5.3)

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Article	Intitulé	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
012	Salaires agents d'entretien	653,70 €	1 750,00 €	223,41 €	1 750,00 €
66111	Intérêts	6 838,18 €	5 400,00 €	5 455,62 €	4 500,00 €
60611	Eau	592,67 €	800,00 €	383,24 €	800,00 €
60612	Electricité	6 344,16 €	7 000,00 €	5 304,72 €	7 000,00 €
60621	Combustibles (Gaz)	16 815,39 €	17 000,00 €	4 557,37 €	17 000,00 €
60624	Produits pharmaceutiques		100,00 €	- €	- €
60632	Fournitures de petit équipement	727,21 €	900,00 €	112,66 €	900,00 €
6135	Location mobilière	142,29 €	510,00 €	137,90 €	510,00 €
615228	Entretien et réparations autres	431,04 €	430,00 €	3 338,10 €	430,00 €
61558	Entretien biens mobiliers		1 000,00 €	- €	1 000,00 €
6156	Maintenance extincteurs + DS	1 453,08 €	200,00 €	2 339,08 €	200,00 €
6161	Assurance	840,77 €	1 150,00 €	1 030,13 €	1 150,00 €
6168	Assurance			- €	- €
6188	Contrôle technique	178,11 €	400,00 €	161,95 €	400,00 €
6226	Honoraires		200,00 €	- €	200,00 €
6262	Frais de téléphone + internet	576,00 €	600,00 €	576,01 €	600,00 €
6811	Amortissements	1 900,44 €	775,00 €	774,48 €	195,00 €
	TOTAL DEPENSES	37 493,04 €	38 215,00 €	24 394,67 €	36 635,00 €

Recettes

Article	Intitulé	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
74741	Fonds de Concours Val du Maine	7 695,39 €	8 884,40 €	8 884,40 €	3 774,00 €
7083	Location SAE		100,00 €		- €
	TOTAL RECETTES	7 695,39 €	8 984,40 €	8 884,40 €	3 774,00 €
	SALLE DE VAL DU MAINE	-29 797,65	-29 230,60	-15 510,27	-32 861,00

BILAN FONCTION + REMBT CAPITAL - AM - 54 068,79 € - 67 788,60 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Article	Intitulé	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
1641	Emprunt capital	39 333,00 €	39 333,00 €	39 333,00 €	39 333,00 €
2188-220	Défibrillateurs	1 182,42 €		- €	- €
2188-220	Panneau d'affichage				4 000,00 €
2188-220	matériel tapis	273,00 €	500,00 €	- €	500,00 €
2188-220	distributeur gel		216,00 €	216,00 €	- €
	TOTAL DEPENSES	40 788,42 €	39 833,00 €	39 549,00 €	43 833,00 €

Recettes

Article	Intitulé	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
10222	FCTVA	45,00 €	311,00 €	229,43 €	738,00 €
28188	Amortissements	1 900,44 €	775,00 €	774,48 €	195,00 €
	TOTAL RECETTES	1 945,44 €	1 086,00 €	1 003,91 €	933,00 €
	SALLE DE VAL DU MAINE	- 38 842,98 €	- 38 747,00 €	- 38 545,09 €	- 42 900,00 €

Service Enfance Jeunesse et Sports
Récapitulatif Salle de Sport Bazougers (7-5.9)

FONCTIONNEMENT						
Dépenses						
Article	Intitulé	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
012	salaires agent d'entretien	- €				
66111	intérêt			1 600,00 €	688,24 €	1 300,00 €
60611	Eau			200,00 €	72,76 €	400,00 €
60612	Electricité			3 500,00 €	229,68 €	7 000,00 €
60624	Produit pharmaceutiques			100,00 €		100,00 €
60632	Fournitures de petits équipements			900,00 €	138,98 €	500,00 €
6135	Location mobilière			150,00 €		300,00 €
615228	Entretien réparations autres			430,00 €		860,00 €
61558	Entretien bien immobiliers			500,00 €		1 000,00 €
6156	Maintenance extincteurs+DS			500,00 €		500,00 €
6161	Assurances			600,00 €		1 000,00 €
6188	Contrôle technique			150,00 €		300,00 €
6262	Frais de telephone+internet			1 000,00 €	296,82 €	2 000,00 €
6226	honoraire			180,00 €		360,00 €
627	Frais de dossier prêt			400,00 €	300,00 €	
68	Amortissement					833,00 €
	TOTAL DEPENSES	- €	- €	10 210,00 €	1 726,48 €	16 453,00 €
Recettes						
Article	Intitulé	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
74741	Fonds de Concours BAZOUGERS					
	TOTAL RECETTES	- €	- €	- €	- €	- €
SALLE DE BAZOUGERS		0,00	0,00	-10 210,00	-1 726,48	-16 453,00

INVESTISSEMENT						
Dépenses						
Article	Intitulé	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
2313-268	Construction salle de sport	1 746 896,80 €	852 346,37 €	836 620,00 €	797 332,26 €	44 000,00 €
21568-268	Extincteurs				1 450,78 €	
2111-268	Achat terrain	- €	- €	17 000,00 €	16 770,20 €	- €
2188-268	Auto Laveuse + Chariot Armoire			15 000,00 €	9 773,40 €	1 450,81 €
2188-268	Equipements+ Panneau					10 000,00 €
2031-268	Frais d'études	256 775,89 €	6 934,90 €		- €	- €
1641	Emprunt			18 000,00 €	6 362,21 €	13 000,00 €
2188	Aménagement zones de stockage et matériel (gonfleur,...)			1 500,00 €		- €
	TOTAL DEPENSES	2 003 672,69 €	859 281,27 €	868 620,00 €	831 688,85 €	68 450,81 €
Recettes						
Article	Intitulé	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
1324-268	Fonds de Concours Bazougers	407 411,28 €		308 761,38 €	240 843,84 €	67 917,54 €
1322-268	Région PDL	375 000,00 €	137 550,00 €	214 321,00 €	143 240,22 €	71 080,78 €
1323-268	Conseil départemental	75 000,00 €		75 000,00 €	37 500,00 €	37 500,00 €
1321-268	Etat DETR 2019	105 000,00 €	75 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	- €
1321-268	ANS	200 000,00 €		186 194,00 €	150 273,00 €	35 921,00 €
10222	FCTVA	329 703,60 €	51 056,00 €	230 868,00 €	213 983,30 €	9 614,41 €
2313-268	Révisions négatives	- €	11 418,53 €		1 418,96 €	
1641	Emprunt	497 947,12 €		200 000,00 €	200 000,00 €	- €
	TOTAL RECETTES	1 990 062,00 €	275 024,53 €	1 245 144,38 €	1 017 259,32 €	222 033,73 €
SALLE DE BAZOUGERS		-13 610,69	-584 256,74	376 524,38	185 570,47	153 582,92

Service Enfance Jeunesse et Sports

Récapitulatif

Dojo (7-5.2) SAE (7-9) Equipements de plein air (7-4 ; 7-6) Piscine St Charles (7-10.2)

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Article	Intitulé	Réalisé 2019	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
60632	Matériel Escalade	442,77 €	200,00 €	- 50,00 €	200,00 €	- €	200,00 €
615221	Entretien bâtiment	- €	700,00 €		700,00 €	88,50 €	700,00 €
61558	Désinfection tatamis	336,00 €	360,00 €	- €	- €	- €	
6156	Maintenance extincteur	7,51 €	120,00 €	6,54 €	120,00 €	6,31 €	120,00 €
6188	CT instalation electrique	97,18 €	1 600,00 €	1 226,56 €	1 500,00 €	1 226,56 €	1 500,00 €
6283	Désinfection tatamis		- €	348,00 €	360,00 €	- €	360,00 €
63512	Taxe foncière stade communautair	203,00 €	210,00 €	205,00 €	210,00 €	208,00 €	210,00 €
657341	Rembt déficit St charles	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
66111	Intérêts	449,02 €	385,00 €	383,79 €	315,00 €	298,39 €	300,00 €
6811	Amortissements	461,00 €	461,00 €	461,00 €	5 919,00 €	5 916,00 €	6 000,00 €
	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	5 581,00 €	5 581,00 €	5 581,00 €	5 581,00 €	5 581,00 €	5 581,00 €
	TOTAL DEPENSES	12 577,48 €	14 617,00 €	13 161,89 €	19 905,00 €	18 324,76 €	19 971,00 €

Recettes

Article	Intitulé	Réalisé 2019	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
7478	Subvention Conseil Départemental	2 558,50 €	2 000,00 €	1 194,28 €	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
	TOTAL RECETTES	2 558,50 €	2 000,00 €	1 194,28 €	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
		-10 018,98 €	-12 617,00 €	-11 967,61 €	-17 905,00 €	-18 324,76 €	-17 971,00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Article	Intitulé	Réalisé 2019	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
2188-197	Prises escalade	- €	800,00 €	762,10 €	800,00 €	- €	792,00 €
2188-197	Renouvellement tapis Sae Grez	- €	- €	- €	2 000,00 €	2 022,00 €	- €
2188-197	Renouvellement Baudrier corde	- €	1 000,00 €	849,30 €	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
1641	Capital (12%)	3 200,00 €	3 200,00 €	3 200,00 €	3 200,00 €	3 200,00 €	3 200,00 €
	TOTAL DEPENSES	3 200,00 €	5 000,00 €	4 811,40 €	7 000,00 €	5 222,00 €	4 992,00 €

Recettes

Article	Intitulé	Réalisé 2019	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
10222	FCTVA	- €	295,00 €	139,00 €	748,00 €	145,51 €	293,96 €
28 188	Amortissements	461,00 €	461,00 €	461,00 €	5 919,00 €	5 916,00 €	6 000,00 €
	TOTAL RECETTES	461,00 €	756,00 €	600,00 €	6 667,00 €	6 061,51 €	6 293,96 €
		- 2 739,00 €	- 4 244,00 €	- 4 211,40 €	- 333,00 €	839,51 €	1 301,96 €

Service Enfance Jeunesse et Sports

Récapitulatif Salles communales (7-5.1 ; 7-5.7 ; 7-5.8)

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Article	Intitulé	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
6132	Location de salles communale	19 207,00 €	7 218,92 €		- €	
6132	salle de Grez			12 000,00 €	- €	
6132	salle de Bouère			6 000,00 €		
6132	Salle de Villiers			12 000,00 €		
657351	Utilisation salle des sports				7 834,20 €	35 000,00 €
6811	Amortissement du mur d'escalade	5 347,00 €	5 347,00 €	5 347,00 €	5 347,00 €	5 347,00 €
	TOTAL DEPENSES	24 554,00 €	12 565,92 €	35 347,00 €	13 181,20 €	40 347,00 €

Recettes

Article	Intitulé	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
752	Location Mur escalade	- €	- €	- €	- €	- €
	TOTAL RECETTES	- €	- €	- €	- €	- €

SALLES COMMUNALES	-24 554,00 €	-12 565,92 €	-35 347,00 €	-13 181,20 €	-40 347,00 €
--------------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

INVESTISSEMENT

Depenses

Article	Intitulé	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
	TOTAL DEPENSES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Recettes

Article	Intitulé	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
28188	Amortissement	5 347,00 €	5 347,00 €	5 347,00 €	5 347,00 €	5 347,00 €
	TOTAL RECETTES	5 347,00 €	5 347,00 €	5 347,00 €	5 347,00 €	5 347,00 €

SALLES COMMUNALES	5 347,00 €	5 347,00 €	5 347,00 €	5 347,00 €	5 347,00 €
--------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------





Commission Environnement et Développement durable 18 janvier 2022

Ordre du jour :

- Développement durable :
 - Présentation des missions et actions proposées par le GAL Sud Mayenne
 - Proposition d'actions et de budget prévisionnel 2022 – Présentation et débat
- Déchets ménagers : Proposition de revoir les moyens humains (prévention) et matériels (camion)
- Questions diverses





Encourager les énergies renouvelables

Photovoltaïque

- Salle de sport de Bazougers
- Expérimentation pour les bâtiments économiques : ZA Villiers
- Projet à La Bazouge de Chéméré

Méthanisation

- Station MéthaMaine : enquête et appui
- Etude de la pertinence pour les camions de collecte OM

Eolien

Repenser les mobilités durablement

Stratégie : le Plan de Mobilité Simplifié

Les actions incitatives

- Vélo : Location de VAE pour les actifs, Savoir rouler à vélo, abris box
- Auto partage : retour d'expérience

Création de voies douces et charte d'entretien

- Villiers Charlemagne : voir douce et arrêt de car
- Meslay - Arquenay

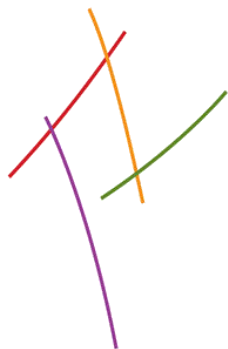
Au-delà ; Penser et agir durablement

Projet Alimentaire Territorial (PAT) : favoriser les circuits courts et toutes les formes d'Agricultures qui sont complémentaires

Améliorer le bilan énergétique des bâtiment :

- Bâtiments publics : Conseiller en Energie Partagé (CEP)
- Parc privé (logements et petites entreprises) : Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE)

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à revoir



DÉVELOPPEMENT DURABLE

Propositions BP 2022 (avec amortissements) avant vérification des chiffres

Actions	Section	Dépenses					Recettes					Reste à charge CCPMG				
		Proposition BP 2022	2021		Evolution BP 2021 /BP 2022		Proposition BP 2022	2021		Evolution BP 2021 /BP 2022		Proposition BP 2022	2021		Evolution BP 2021 /BP 2022	
			BP 2021	CA 2021 provisoire	Evolution en €	Evolution BP en %		BP 2021	CA 2021 provisoire	Evolution en €	Evolution en %		BP 2021	CA 2021 provisoire	Evolution en €	Evolution en %
Photovoltaïque Salle sport Bazougers	Fonctionnement	2 195,13 €	680,00 €	376,44 €	1 515,13 €	223%	- €	680,00 €	- €	680,00 €	-100%	2 195,13 €	- €	376,44 €	2 195,13 €	#DIV/0!
	Investissement	54 050,00 €	135 833,00 €	145 027,89 €	81 783,00 €	-60%	7 175,32 €	99 262,00 €	180 658,72 €	92 086,68 €	-93%	46 874,68 €	36 571,00 €	-35 630,83 €	10 303,68 €	28%
Voie douce Meslay - Arquenay	Fonctionnement	- €	- €	- €			- €	- €	- €			- €	- €	0,00 €		
	Investissement	310 000,00 €	- €	- €	310 000,00 €		200 852,00 €	- €	- €	200 852,00 €	#DIV/0!	109 148,00 €	- €	0,00 €	109 148,00 €	#DIV/0!
Voie douce Villiers	Fonctionnement	- €	- €	- €	- €		- €	- €	- €			- €	- €	0,00 €		
	Investissement	360 000,00 €	360 000,00 €	810,00 €	- €	0%	219 000,00 €	234 055,00 €	15 000,00 €	15 055,00 €	-6%	141 000,00 €	125 945,00 €	-14 190,00 €	15 055,00 €	12%
Mobilité "LEADER"	Fonctionnement	52 506,00 €	40 349,00 €	35 449,00 €	12 157,00 €	0%	11 005,00 €	6 000,00 €	7 565,00 €	5 005,00 €	83%	41 501,00 €	34 349,00 €	27 884,00 €	7 152,00 €	21%
	Investissement	5 005,00 €	- €	15 014,70 €	5 005,00 €	#DIV/0!	9 904,00 €	499,00 €	16 713,70 €	9 405,00 €	1885%	4 899,00 €	499,00 €	-1 699,00 €	4 400,00 €	882%
TOTAL Développement durable		783 756,13 €	536 862,00 €	196 678,03 €	246 894,13 €	46%	447 936,32 €	340 496,00 €	219 937,42 €	107 440,32 €	32%	335 819,81 €	196 366,00 €	-23 259,39 €	139 453,81 €	71%
Fonctionnement		54 701,13 €	41 029,00 €	35 825,44 €	13 672,13 €	33%	11 005,00 €	6 680,00 €	7 565,00 €	4 325,00 €	65%	43 696,13 €	34 349,00 €	28 260,44 €	9 347,13 €	27%
Investissement		729 055,00 €	495 833,00 €	160 852,59 €	233 222,00 €	47%	436 931,32 €	333 816,00 €	212 372,42 €	103 115,32 €	31%	292 123,68 €	162 017,00 €	- 51 519,83 €	130 106,68 €	80%

Commission Environnement et Développement durable – 18 janvier 2022



PAYS DE MESLAY-GREZ
Proche de tout proche de vous



ENERGIE RENOUVELABLES – PHOTOVOLTAÏQUE SALLE DE SPORT DE BAZOUGERS

Propositions BP 2022 (avec amortissements)

avant vérification des chiffres

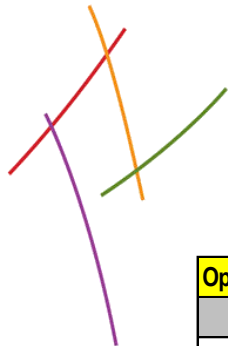
BA Production électricité PV - Op 501		BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
Article	Dépenses					
Investissement						
2315-501	Installation PV	130 000,00 €	18 428,06 €	80 833,00 €	79 877,89 €	10 000,00 €
1687	Avance Remboursable	10 000,00 €	0,00 €	51 000,00 €	65 150,00 €	39 850,00 €
1641	Emprunt	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €		4 200,00 €
Fonctionnement						
66111	Intérêts	0,00 €	0,00 €	600,00 €		450,00 €
66121	ICNE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	76,44 €	-4,87 €
6161	Assurances					750,00 €
6156	Maintenance					500,00 €
615228	Entretien					500,00 €
627	Frais de dossier	0,00 €	0,00 €	80,00 €	300,00 €	
TOTAL DEPENSES		140 000,00 €	18 428,06 €	136 513,00 €	145 404,33 €	56 245,13 €
Article	Recettes					
Investissement						
001	Solde Exécution				36 571,94 €	
1687	Avance remboursable	92 906,00 €	55 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	
1641	Emprunt	47 094,00 €	0,00 €	63 150,00 €	65 150,00 €	
1312	Région - CTR	0,00 €	0,00 €	23 129,00 €	19 209,78 €	3 919,32 €
1311	Etat - ANDS	0,00 €	0,00 €	12 983,00 €	9 727,00 €	3 256,00 €
Fonctionnement						
7011	Vente électricité	0,00 €	0,00 €	680,00 €		0,00 €
TOTAL RECETTES		140 000,00 €	55 000,00 €	99 942,00 €	180 658,72 €	7 175,32 €
BILAN		0,00 €	36 571,94 €	-36 571,00 €	35 254,39 €	-49 069,81 €

Commission Environnement et Développement durable – 18 janvier 2022



PAYS DE MESLAY-GREZ
Proche de tout proche de vous





MOBILITÉ – VOIES DOUCES

Propositions BP 2022 (avec amortissements) avant vérification des chiffres

Opération Meslay - Arquenay		Réalisé 2019	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
Article	Dépenses						
2031-273	Travaux d'aménagement						310 000,00 €
	Acquisition foncières						
TOTAL DEPENSES							310 000,00 €
Article	Recettes						
1311-273	Etat						100 000,00 €
1313-273	Conseil Départemental						
1312-273	Région - Plan de relance						50 000,00 €
10222-273	FCTVA						50 852,00 €
TOTAL RECETTES		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200 852,00 €
BILAN		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-109 148,00 €

Opération 273 1-26.3 Villiers Halage		Réalisé 2019	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
Article	Dépenses						
2031-273	Travaux d'aménagement	0,00 €	266 040,00 €	0,00 €	360 000,00 €	810,00 €	360 000,00 €
	Acquisition foncières						
TOTAL DEPENSES		0,00 €	266 040,00 €	0,00 €	360 000,00 €	810,00 €	360 000,00 €
Article	Recettes						
1311-273	Etat	0,00 €	52 825,00 €	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €
1313-273	Conseil Départemental	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €
1312-273	Région - CTR	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	15 000,00 €	35 000,00 €
10222-273	FCTVA	0,00 €	43 641,20 €	0,00 €	59 055,00 €	0,00 €	59 000,00 €
TOTAL RECETTES		0,00 €	166 466,20 €	0,00 €	234 055,00 €	15 000,00 €	219 000,00 €
BILAN		0,00 €	-99 573,80 €	0,00 €	-125 945,00 €	14 190,00 €	-141 000,00 €

Commission Environnement et Développement durable – 18 janvier 2022



MOBILITÉ – ACTIONS FINANÇÉES PAR LEADER

Propositions BP 2022 (avec amortissements)

avant vérification des chiffres

		BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
Article	Dépenses					
Investissement						
2188-271	Acquisition VAE 2019	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 014,70 €	0,00 €
139158	Amortissements					5 005,00 €
Fonctionnement						
657358	Cotisation GAL	12 250,00 €	12 250,00 €	12 250,00 €	12 250,00 €	12 500,00 €
657358	Part actions Leader	10 000,00 €	9 300,00 €	20 000,00 €	13 900,00 €	18 650,00 €
	Plan de Mobilité Simplifié					7 252,00 €
	Acquisition box vélo					1 000,00 €
65548	Acquisition VAE 2018	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65548	Acquisition VAE 2020	3 000,00 €	3 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65548	Acquisition VAE 2021	0,00 €	0,00 €	7 600,00 €	7 600,00 €	0,00 €
65548	Acquisition VAE 2022					8 000,00 €
675	VC des Immos cédées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €
6811	Amortissements	0,00 €	499,00 €	499,00 €	499,00 €	5 104,00 €
TOTAL DEPENSES		25 250,00 €	25 849,00 €	40 349,00 €	50 463,70 €	57 511,00 €
Article	Recettes					
Investissement						
2764	Rbt participation SCIC	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13158	VAE Cession	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 014,70 €	0,00 €
28188	Amortissements	0,00 €	0,00 €	499,00 €	499,00 €	5 104,00 €
2188	VAE Cession	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €
10222	FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
24	Vente VAE					4 800,00 €
Fonctionnement						
775	Pdt Cession Immo	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €
7088	Recettes location VAE	5 000,00 €	5 575,00 €	6 000,00 €	6 365,00 €	6 000,00 €
777	Amortissements					5 005,00 €
TOTAL RECETTES		5 000,00 €	5 575,00 €	6 499,00 €	24 278,70 €	20 909,00 €
BILAN		-20 250,00 €	-20 274,00 €	-33 850,00 €	-26 185,00 €	-36 602,00 €

Commission Environnement et Développement durable – 18 janvier 2022



PAYS DE MESLAY-GREZ
Proche de tout proche de vous



Service d'autopartage

CC du Mont des Avaloirs

Généralités

- > Mise en commun d'une flotte de véhicule au profit d'un ensemble d'utilisateurs
- > Mutualisation mise en œuvre par une société commerciale, une agence publique, une coopérative, une association, ou même un groupe de personnes
- > Logique d'économie de la fonctionnalité (en lien avec l'économie circulaire) : bénéficier d'un service (se déplacer en voiture) sans posséder le bien nécessaire + optimisation de l'usage du bien

Description du service

90m² de panneaux solaires installés sur place et les bâtiments intercommunaux pour **compenser la consommation électrique** des véhicules



Partenariat avec la société CLEM :

Gestion du service (plateforme, facturation, suivi et assistance)

The screenshot shows a web application interface for vehicle reservation. At the top, there is a 'Menu' button and the logo for 'Communauté de communes du Mont des Avaloirs'. The main heading is 'Réserver un véhicule'. Below this, there are three buttons: 'Rechercher', 'Réserver', and 'Confirmer'. The 'Rechercher' button is active. There are two search options: 'Recherche par emplacement' and 'Recherche par adresse'. Below the search options, there is a map showing the location of the vehicle. To the left of the map, there are fields for 'Emplacement *', 'Date de debut' (06/01/2022), 'Heure de debut' (09 :00), 'Date de fin' (06/01/2022), and 'Heure de fin' (09 :30). A 'Rechercher' button is located at the bottom of the form.

- Facturation de la gestion du service
- Facturation aux usagers de frais de réservation
- Reversement des recettes de location

Description du service

2 stations d'autopartage : Villaines la Juhel et Pré en Pail

- 1 véhicule (ZOE – 250 km d'autonomie)
- 1 borne de recharge et une boîte à clé électronique
- Panneaux informatifs et explicatifs



Véhicules disponibles 7J/7 de 6h à 22h

- à la journée (6h-22h) : 8€ + 1€ de frais de gestion / Clem
- À la demi-journée (6h-13h et 13h-22h) : 5€ + 1€ de frais de gestion

Service inclusif

½ tarif pour les étudiants, demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minimas sociaux

En pratique ...



JE M'INSCRIS

- Rendez-vous sur la plateforme en ligne « Clem' » : mont-des-avaloirs.clem.mobi
- Créez un compte et payez votre abonnement en ligne.



JE RÉSERVE

- Empruntez un véhicule du lundi au dimanche pour :
 - une journée, soit 9€* – 6h à 22h
 - une demi-journée, soit 6€* – 6h à 13h et 13h30 à 22h
 - un demi-tarif pour les demandeurs d'emploi : 4€ la journée et 2,5€. Je télécharge [mon formulaire de demande](#) pour en bénéficier.
- Réservez votre véhicule via la plateforme en ligne Clem'*.
Un code vous sera envoyé par sms ou mail.

**dont 1€ de frais de gestion*



JE CONDUIS

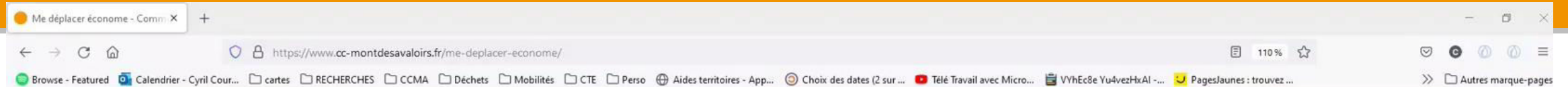
- Réalisez l'état des lieux du véhicule avant le départ.
- Conduisez en vous assurant de pouvoir retourner au point de départ : l'autonomie est de 250km
- Un souci ? J'ai un interlocuteur disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Je le contacte au numéro reçu lors de ma réservation.



JE REVIENS

- Restituez le véhicule à l'heure pour ne pas nuire à l'utilisateur qui suit.
- Vérifiez l'état du véhicule.
- Déposez les clés dans la boîte pour mettre fin à votre réservation.

Réserver un véhicule



L'INTERCOMMUNALITE HABITER VIVRE ENTREPRENDRE PRESERVER VISITER SE DIVERTIR

Faciliter vos déplacements avec l'AUTONOME !

En quelques clics, empruntez un véhicule électrique en autopartage pour vous rendre à un rendez-vous ou faire vos courses. Votre 2ème véhicule ne sort pas souvent et pourtant il vous coûte cher ? Profitez de ce service pour vous en débarrasser.

Rendez-vous aux stations

A PRE-EN-PAIL-SAINT-SAMSON

1 rue de la Corniche de Pail



A VILLAINES-LA-JUHEL

Parking de l'Europe



✓ LES AVANTAGES

Des déplacements à moindre coût

J'ai une voiture à disposition, sans les frais d'entretien, d'assurance, de carburant de 6000 €/an en moyenne. Je ne paie que la réservation et je suis assuré. La location comprend l'électricité consommée et les kilomètres effectués.



Utiliser le véhicule



Résultats du service

UTILISATEURS

Environ 250 inscrits

40 utilisateurs différents en 2020
(49 en 2019)

11 utilisateurs / mois (15 en 2019)

½ tarif : utilisé par 3-5 usagers (2021)

Mettre en place des animations pour faire connaître le service, lever les freins d'usage et mobiliser les inscrits (tester et adopter le service)

Travailler avec les acteurs sociaux pour identifier ce service comme une solution adaptée aux personnes en situation de précarité

En moyenne, chaque véhicule est partagé par 7 personnes

Résultats du service

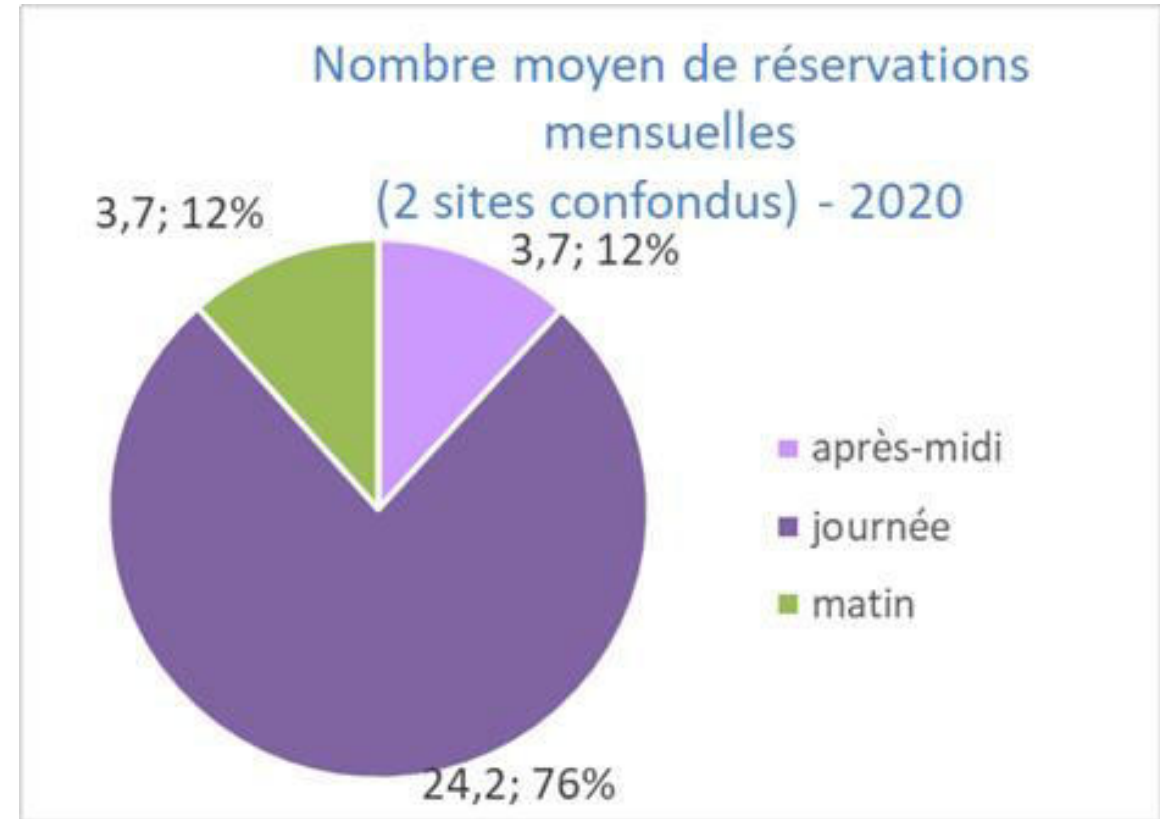
Les réservations

375 rés. en 2020 (523 en 2019)

31 rés. par mois (moyenne 43 en 2019)

Des rés. à la journée principalement

83% du temps disponible réservé en 2020
hors fermeture du service

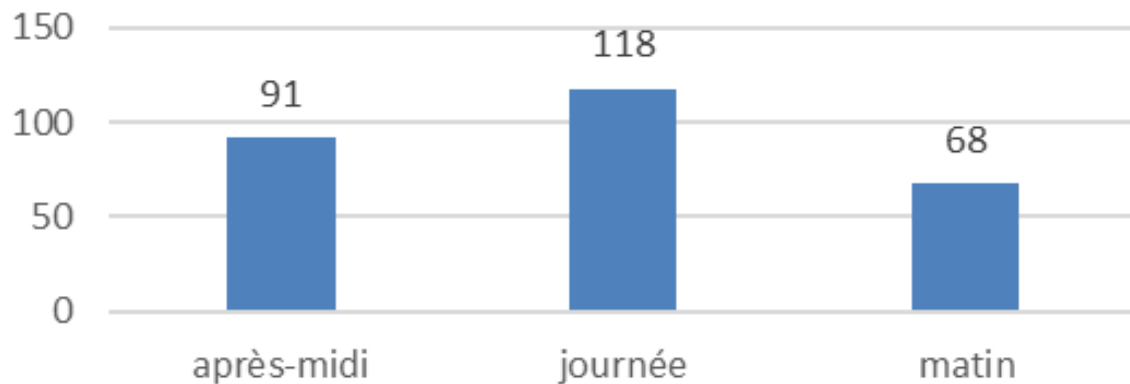


Résultats du service

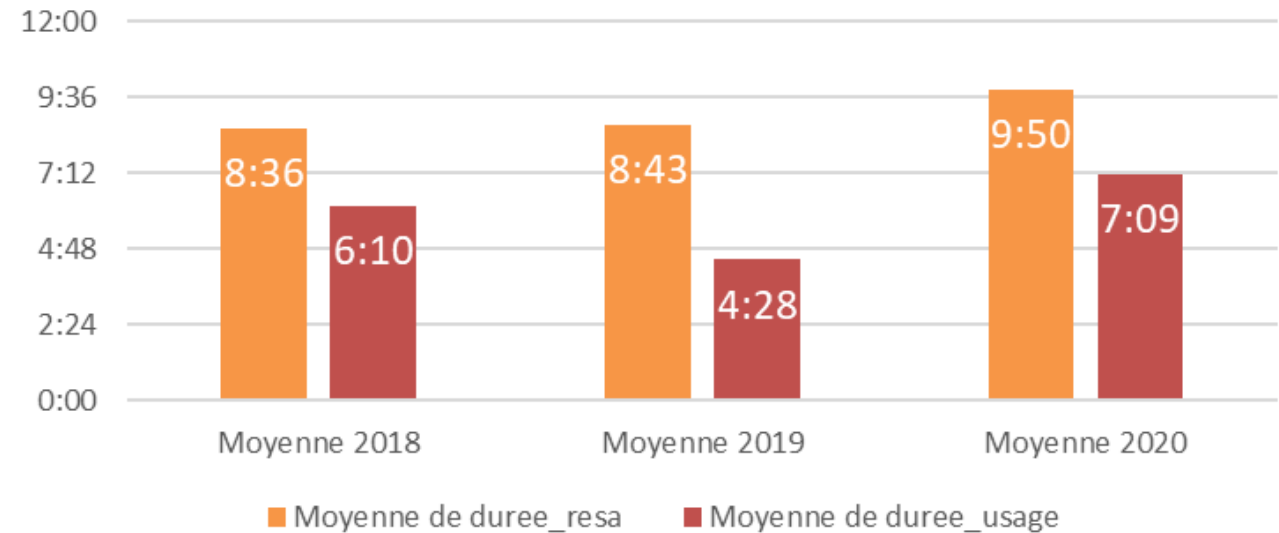
L'utilisation du service

Utilisation à 61% du temps disponible
(hors temps de fermeture du service)

Nombre moyen de kilomètres parcouru par réservation



Comparaison durées de réservation et d'utilisation réelle



Résultats du service

Satisfaction usager

Enquête qualitative en 2020 :

- Utilisateurs de tout âge et de toute catégorie socio professionnelle
- 15% des utilisateurs n'ont pas de voiture à domicile ; 31% des utilisateurs n'ont qu'une voiture au foyer
- Utilisation complémentaire en alternative économique et aux énergies fossiles
- 50% des utilisateurs habitent à moins de 5 km des stations d'autopartage
- 1 utilisateur sur 3 loue un véhicule régulièrement
- 75% des déplacements de + de 60 km A/R et en dehors du territoire
- Satisfaction des utilisateurs avec une vigilance à avoir sur la demande (découragement quand véhicule indisponible) et l'entretien des véhicules)

Bilan financier

Investissements : 61900€ HT (hors panneaux solaires) 50 % de subventions TEPCV

- véhicules électriques (bonus écologiques déduits ...)	11500 € HT / véhicule
- bornes (équipement, raccordement, logiciel, ...)	13600 € HT / borne
- CLEM plateforme	3800 €
- CLEM mise en service	3200 € / véhicule
- Communication	1500 €

Coûts de fonctionnement : 7609 € TTC en 2020 (hors amortissements)

- Abonnement CLEM (126 € TTC/mois/véhicule)	3024 €/an
- location batterie (150 € TTC/mois/véhicule)	3600 €/an
- Assurances	985 €/an

Recettes de fonctionnement 3000 € en 2020 (4000 € en 2019)

Commission Communication, développement numérique et développement des usages numériques

du Lundi 8 Novembre 2021

Vice-présidente de la commission : Marie-Claude HELBERT

Service communication

service.communication@paysmeslaygrez.fr

02 43 98 10 28

HABITER



ENTREPRENDRE



BOUGER/SORTIR



DÉCOUVRIR



Commission Communication, développement numérique et développement des usages numériques

Ordre du jour :

- Budget prévisionnel 2022
- Projet de territoire
- Questions diverses

HABITER



ENTREPRENDRE



www.paysmeslaygrez.fr

BOUGER/SORTIR



DÉCOUVRIR



1 – Budget prévisionnel 2022

HABITER



ENTREPRENDRE



www.paysmeslaygrez.fr

BOUGER/SORTIR



DÉCOUVRIR





**INFORMER ET
COMMUNIQUER
AUPRÈS DES
HABITANTS
DU
TERRITOIRE**

Informier et communiquer sur les décisions, actions et projets menés par la collectivité

Expliquer l'intercommunalité, ses compétences et ses services

Répandre une image attractive du territoire

Développer le numérique et ses usages

IDENTITÉ DU TERRITOIRE

assurer sa
visibilité et
renforcer
sa
notoriété

Nouvelle charte graphique

Évolution du logo

Faire évoluer la charte en lien avec le projet de territoire

- La question de l'identité est intimement liée à la notion de territoire.

Des outils modernisés

Refonte et développement d'un nouveau site internet

Constat : site vieillissant (en ligne depuis 9 ans avec légère refonte il y a 6 ans). L'outil de gestion de contenu sur lequel repose le site n'est plus mis à jour. Nécessité de simplifier le contenu et son arborescence.

Renforcer l'animation numérique du territoire

Faire la promotion de l'application mobile IntraMuros et renforcer le nombre d'utilisateurs abonnés

Améliorer la présence sur les réseaux sociaux



HABITER



ENTREPRENDRE

www.paysmeslaygrez.fr



BOUGER/SORTIR



DÉCOUVRIR

RAPPEL ACTION : POLITIQUE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

A – Ambition du programme

- Mettre en œuvre les moyens humains et matériels afin de mener à bien la politique d'information et de communication décidée par les élus.
- Expliquer l'intercommunalité, ses compétences et ses services
- Répandre une image attractive du territoire

B – Objectifs pour 2022

- Renforcer l'identité et développer le marketing territorial : refonte de la charte graphique et du logo
- Poursuivre les actions de communication et d'information du Pays de Meslay-Grez en direction des administrés.
- Poursuivre la mise en place des moyens modernes de communication et de travail
- Animer la communication numérique du territoire (Nouveau site internet, IntraMuros, ...)



HABITER



ENTREPRENDRE

www.paysmeslaygrez.fr



BOUGER/SORTIR



DÉCOUVRIR

1 – Les rapports budgétaires

Rapport IX-01 / Service communication

Responsable du service

Suite au départ d'Arnaud HOUDAYER, en mars 2021 (disponibilité pour 2 ans), Alban CHAUVEAU a été recruté et pris ses fonctions le 1^{er} février 2021 pour un contrat d'une durée d'un an.

Apprenti(e) en communication

- Renouvellement d'un contrat d'apprentissage validé au bureau communautaire (juin 2021)
- Fin du contrat d'apprentissage avec Justine GOUPIL depuis le 30 août 2021
- Offre d'emploi publiée début juillet 2021
- Lauriane BOULAIN, en 2^{ème} année d'IUT MMI à Laval, a été recrutée le 11/10/2021

FUNCTIONNEMENT - Dépenses

Intitulé	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
Charges de personnel	37 143,27 €	47 752,85 €		50 000,00 €
Alimentation	0,00 €	100,00 €	0,00 €	100,00 €
Fournitures de petit équipement	53,07 €	100,00 €	20,00 €	100,00 €
Fournitures administratives	255,09 €	500,00 €	8,62 €	500,00 €
Locations mobilières	0,26 €	10,00 €	0,18 €	10,00 €
Voyages et déplacements	133,12 €	150,00 €	0,00 €	150,00 €
Affranchissements	0,85 €	20,00 €	3,05 €	20,00 €
Téléphone	94,35 €	150,00 €	91,76 €	150,00 €
Prestations de services	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Maintenance informatique	108,00 €	250,00 €	129,54 €	250,00 €
Licences Office 365 + Antivirus	0,00 €	0,00 €	331,68 €	400,00 €
Assurance Auto mission	5,28 €	10,00 €	7,48 €	10,00 €
IX-01 Service Communication	37 793,29 €	49 042,85 €	592,31 €	51 690,00 €



HABITER



ENTREPRENDRE

www.paysmeslaygrez.fr



BOUGER/SORTIR



DÉCOUVRIR

1 – Les rapports budgétaires

Rapport IX-02 / Création graphique et audiovisuelle

Sur le budget prévisionnel 2021, était prévu 2 000 € pour faire évoluer le matériel de prises de vues vidéo et photo avec l'achat d'un équipement polyvalent.

Le service communication a prévu l'achat d'un Panasonic LUMIX GH5 NOIR + OBJECTIF 12-60 MM F/2.8-4.0 avant la fin de l'année. (montant des devis : 1 990 € TTC)

Le service dispose désormais de l'abonnement mensuel aux logiciels métiers de la suite Adobe Creative Cloud.

Dans le cadre du souhait de la collectivité de refondre sa charte graphique et son logo en cohérence avec les orientations du projet de territoire, comment sera réalisé cette nouvelle charte ? inscription budgétaire à prévoir si prestation externe.

FONCTIONNEMENT - Dépenses

Intitulé	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
Documentation technique	0,00 €	100,00 €	0,00 €	100,00 €
Abonnement Suite Adobe	0,00 €	800,00 €	899,90 €	1 080,00 €
Crédits photos et sons	199,00 €	300,00 €	215,94 €	300,00 €
Formations Internet	0,00 €	200,00 €	0,00 €	200,00 €
IX-02 Créations	199,00 €	1 400,00 €	1 115,84 €	1 680,00 €

INVESTISSEMENT- Dépenses

Intitulé	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	RAR 2021	BP 2022
Caméra vidéo 4K et accessoires	0,00 €	2 000,00 €	1 999,00 €	0,00 €	0,00 €

HABITER



ENTREPRENDRE



www.paysmeslaygrez.fr

BOUGER/SORTIR



DÉCOUVRIR



1 – Les rapports budgétaires

Rapport IX-03 / Éditions

Suite à une absence de communication dans les boîtes aux lettres des habitants en 2020 (contexte COVID), la collectivité a renoué avec ce canal de communication avec les parutions suivantes :

Juin/Juillet 2021 : journal intercommunal Infos Point Com' #21 (distribution par La Poste)

Décembre 2021 : Com'2Com (distribution via les bulletins communaux)

Il est proposé de poursuivre l'édition de ces journaux.

Concernant l'édition du Com'2Com, pour des raisons de coûts d'impression et de logistique :

- il est proposé que ce supplément d'information soit désormais imprimé en totalité chez un imprimeur avec une redistribution par communes en fonction du besoin.*

FONCTIONNEMENT - Dépenses

Intitulé	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
Impression journal	0,00 €	1 800,00 €	1 834,65 €	2 000,00 €
Impressions interne dont Com2Com	1 432,68 €	1 500,00 €	349,92 €	1 500,00 €
Impression Com2Com (externe)	728,45 €	1 000,00 €	56,00 €	1 500,00 €
Affranchissement journal	0,00 €	1 200,00 €	2 024,87 €	2 100,00 €
Enveloppes, En-têtes lettres...	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Promotion (encarts presse)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
IX-03 Éditions	2 161,13 €	5 500,00 €	4 265,44 €	7 100,00 €



HABITER



ENTREPRENDRE

www.paysmeslaygrez.fr



BOUGER/SORTIR



DÉCOUVRIR

1 – Les rapports budgétaires

Rapport IX-04 / Événementiel

La Communauté de communes accompagne les événements à dimension départementale, régionale et nationale qui se déroulent sur son territoire. **En 2021 : Championnat d'Europe de Swin-Golf (13, 14 et 15 août) avec un montant de 2 000,00 € de subvention octroyée.**

Pour renforcer l'image du territoire, il était proposé l'achat d'une arche gonflable et de renouveler l'achat d'oriflammes (budget prévisionnel : 3 500 €). **Le budget alloué n'a pas été utilisé afin de ne pas investir dans du matériel qui deviendrait rapidement obsolète (en lien avec une nouvelle charte graphique).**

FUNCTIONNEMENT - Dépenses				
Intitulé	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
Inaugurations	0,00 €	500,00 €	0,00 €	500,00 €
Vœux aux agents	318,00 €	0,00 €	0,00 €	800,00 €
Subventions exceptionnelles	0,00 €	5 000,00 €	2 000,00 €	5 000,00 €
Concours "ambassadeurs CCPMG"	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Encarts publicitaires	600,00 €	900,00 €	300,00 €	900,00 €
Divers (Prix, récompenses, médailles...)	0,00 €	200,00 €	0,00 €	200,00 €
Drapeaux pour frontons mairies	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €
IX-04 Événementiel	1 418,00 €	6 600,00 €	2 300,00 €	7 700,00 €

INVESTISSEMENT - Dépenses

Intitulé	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	RAR 2021	BP 2022
Oriflamme + bâches CCPMG	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
Arche gonflable	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €



www.paysmeslaygrez.fr



HABITER

ENTREPRENDRE

BOUGER/SORTIR

DÉCOUVRIR

1 – Les rapports budgétaires

Rapport IX-05 / Web et NTIC

En 2021 était programmée la refonte complète du site www.paysmeslaygrez.fr

Ce projet a été mis en attente pour favoriser une cohérence entre le futur site internet de la collectivité et la démarche du projet de territoire en cours de réalisation. La création de ce nouveau site devra impliquer des coûts certains.

FONCTIONNEMENT - Dépenses

Intitulé	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
Hébergement site paysmeslaygrez	766,59 €	750,00 €	1 461,60 €	1 500,00 €
Maintenance site paysmeslaygrez	266,40 €	275,00 €	266,40 €	275,00 €
Lots concours Facebook	0,00 €	200,00 €	0,00 €	200,00 €
Entretien panneaux lumineux	0,00 €	800,00 €	0,00 €	800,00 €
Abonnement panneaux lumineux	504,00 €	600,00 €	510,36 €	600,00 €
Abonnement Pages Jaunes (web/print)	0,00 €	700,00 €	662,40 €	700,00 €
Abonnement IntraMuros	0,00 €	2 300,00 €	1 152,00 €	3 500,00 €
IX-05 Web et NTIC	1 536,99 €	5 625,00 €	2 900,76 €	7 575,00 €
Besoin en financement :				7 575,00 €

Intitulé	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
Participation communes IntraMuros	0,00 €	1 640,00 €	816,00 €	2 448,00 €
Recettes :				2 448,00 €

INVESTISSEMENT- Dépenses

Intitulé	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	RAR 2021	BP 2022
Développement site Internet	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
TOTAL	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €

1 – Les rapports budgétaires

Rapport IX-06 / Autres actions

1 – Objets publicitaires

En 2021, du fait de l'annulation de certains événements, et du peu de sollicitations des associations, le stock d'objets publicitaires a peu évolué. Le choix a donc été fait de ne pas utiliser le budget alloué.

De plus, si on considère que le logo et/ou la charte graphique du Pays de Meslay-Grez évolue en 2022, les nouveaux objets commandés auraient été rapidement obsolètes.

2 – Habillage véhicules

En 2021, il n'était pas prévu d'achat de nouveaux véhicules dans les différents services.

L'année 2022 sera sans doute l'occasion de renouveler et mettre à jour le marquage des différents véhicules.

FONCTIONNEMENT - Dépenses

Intitulé	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
Objets publicitaires	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
Habillage véhicules	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
IX-06 Autres actions	1 200,00 €	1 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €
Besoin en financement :				3 000,00 €

Rapport IX-07 / Agence de communication intercommunale

FONCTIONNEMENT - Dépenses

Intitulé	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
Participation des communes	0,00 €	2 000,00 €	1 650,00 €	1 000,00 €
IX-07 Agence de Communication Inter.	0,00 €	2 000,00 €	1 650,00 €	1 000,00 €
Recettes :				1 000,00 €

2 - Divers

HABITER



ENTREPRENDRE



www.paysmeslaygrez.fr

BOUGER/SORTIR



DÉCOUVRIR





HABITER



ENTREPRENDRE



www.paysmeslaygrez.fr

BOUGER/SORTIR



DÉCOUVRIR



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MESLAY-GREZ
Commission "Développement numérique et développement des usages numériques" - 8 novembre 2021
Propositions budgétaires 2022 (en comptabilité réelle)

Actions	Section	DÉPENSES					RECETTES					RESTE À CHARGE CCPMG				
		Propositions BP 2022	2021		Évolution BP N+1		Propositions BP 2022	2021		Évolution BP N+1		Propositions BP 2022	2021		Évolution BP N+1	
			BP 2021	CA 2021 provisoire	Évolution en €	Évolution en %		BP 2021	CA 2021 provisoire	Évolution en €	Évolution en %		BP 2021	CA 2021 provisoire	Évolution en €	Évolution en %
SERVICE COMMUNICATION	Fonctionnement	56 090,00 €	49 042,85 €	48 808,27 €	7 047,15 €	14,4%	- €	- €	- €	#DIV/0!	56 090,00 €	49 042,85 €	48 808,27 €	7 047,15 €	14,4%	
CRÉATION GRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE	Fonctionnement	1 480,00 €	1 400,00 €	1 115,84 €	80,00 €	5,7%			- €	#DIV/0!	1 480,00 €	1 400,00 €	1 115,84 €	80,00 €	5,7%	
	Investissement	500,00 €	2 000,00 €	2 299,00 €	- 1 500,00 €	-75,0%	377,13 €	699,00 €	383,00 €	- 321,87 €	-46%	122,87 €	1 301,00 €	1 916,00 €	- 1 178,13 €	-90,6%
ÉDITIONS	Fonctionnement	5 750,00 €	5 500,00 €	4 851,07 €	250,00 €	4,5%			- €	#DIV/0!	5 750,00 €	5 500,00 €	4 851,07 €	250,00 €	0,0%	
ÉVÉNEMENTIEL	Fonctionnement	6 700,00 €	6 600,00 €	2 528,11 €	100,00 €	1,5%			- €	#DIV/0!	6 700,00 €	6 600,00 €	2 528,11 €	4 071,89 €	1,5%	
	Investissement	1 000,00 €	3 500,00 €	- €	- 2 500,00 €	-71,4%			- €	#DIV/0!	1 000,00 €	3 500,00 €	0,00 €	3 500,00 €	-71,4%	
WEB ET NTIC	Fonctionnement	7 625,00 €	5 625,00 €	4 113,89 €	2 000,00 €	35,6%	2 448,00 €	1 640,00 €	816,00 €	808,00 €	49%	5 177,00 €	3 985,00 €	3 297,89 €	1 192,00 €	29,9%
	Investissement	25 000,00 €	2 000,00 €	- €	23 000,00 €	1150,0%				#DIV/0!	25 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	1150,0%	
AUTRES ACTIONS	Fonctionnement	2 200,00 €	1 000,00 €	- €	1 200,00 €	120,0%			- €	#DIV/0!	2 200,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 200,00 €	120,0%	
ACI (Agence de comm. Interco.)	Fonctionnement	- €	- €	- €	- €	-	1 000,00 €	2 000,00 €	1 680,00 €	- 1 000,00 €	-50%	- 1 000,00 €	- 2 000,00 €	-1 680,00 €	1 000,00 €	-50,0%
TOTAL COMMUNICATION		106 345,00 €	76 667,85 €	63 716,18 €	29 677,15 €	39%	3 825,13 €	4 339,00 €	2 879,00 €	486,13 €	-12%	102 519,87 €	72 328,85 €	60 837,18 €	19 162,91 €	42%
Total communication - Fonctionnement		79 845,00 €	69 167,85 €	61 417,18 €	10 677,15 €	15%	2 448,00 €	1 640,00 €	816,00 €	808,00 €	49%	77 397,00 €	67 527,85 €	60 601,18 €	13 841,04 €	15%
Total communication - Investissement		26 500,00 €	7 500,00 €	2 299,00 €	19 000,00 €	253%	377,13 €	699,00 €	383,00 €	- 321,87 €	-46%	26 122,87 €	6 801,00 €	1 916,00 €	4 321,87 €	284%